

Klarsfeld

Mémorial
de la
Déportation
des
Juifs
de
France

FFDJF

Fils et Filles des Déportés Juifs de France
2012

Serge Klarsfeld

Mémorial
de la
Déportation
des
Juifs
de
France

Les Juifs de France garderont toujours en mémoire que, si le régime de Vichy a abouti à une faillite morale et s'est déshonoré en contribuant efficacement à la perte d'un quart de la population juive de ce pays, les trois-quarts restants doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français, ainsi qu'à leur solidarité agissante à partir du moment où ils comprirent que les familles juives tombées entre les mains des Allemands étaient vouées à la mort.

Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, 1983 (Editions Fayard)

À la mémoire des 80 000 êtres humains dont les noms figurent dans ce Mémorial et dont la vie a été tranchée ou meurtrie par la haine anti-juive. Considérés comme juifs d'après des critères racistes fondés sur la religion présumée des grands-parents et qui ont été édictés par les autorités allemandes d'occupation et par le gouvernement de l'Etat français, ces enfants, ces femmes, ces hommes, ont été arrêtés par des forces de police françaises ou allemandes, internés en France dans des camps français ou allemands, déportés par les Allemands vers des lieux d'extermination où ils ont été impitoyablement mis à mort à l'exception d'une faible proportion de survivants.

Serge Klarsfeld, 27 mars 2012, 70^{ème} anniversaire du départ du premier convoi de déportation

FFDJF Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France
Avec le soutien de la Caisse des Dépôts

Préface

Génèse d'un Mémorial

Ce Mémorial est l'aboutissement d'un très long processus qui remonte à 1975. Militant presque seul avec Beate pour le jugement en Allemagne des principaux criminels allemands impunis qui, à l'échelle nationale, avaient organisé la déportation des Juifs de France : Kurt Lischka, Herbert Hagen et Ernst Heinrichsohn, je ne pouvais envisager d'obtenir leur procès puis leur condamnation sans trois pièces maîtresses de documentation dont la préparation m'a propulsé d'un exceptionnel effort de justice m'ayant conduit à prendre tous les risques pour notre famille, à un exceptionnel travail d'histoire et de mémoire qui depuis, m'enchaîne à un bureau, chaque fois que je dispose d'un temps de liberté.

Ces trois pièces maîtresses étaient :

- D'une part, un acte d'accusation historique et judiciaire contre les trois criminels. Ma profonde connaissance des documents conservés au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), qui détient les archives de la section des Affaires juives de la Gestapo, m'avait déjà inspiré la publication en photocopies d'une chronologie documentaire essentiellement allemande de 12 volumes de 500 pages pour suivre, pas à pas, la marche de la Solution finale de la question juive en France. Pour chaque document, j'avais indexé qui en était le signataire, qui en était le rédacteur, qui l'avait paraphé, qui l'avait annoté, qui en était le destinataire et qui y était cité. L'index alphabétique de cette considérable chronologie de 6 000 pages comportait tous ces renseignements.
- J'avais demandé à mon maître et ami, le Dr Joseph Billig, de rédiger cet acte d'accusation. Il nous avait déjà aidés en 1968 quand Beate avait giflé le chancelier Kurt Kiesinger. Il avait alors dressé l'acte d'accusation de l'ancien directeur-adjoint de la propagande radiophonique hitlérienne vers l'étranger grâce surtout à sa compétence sur ce qui s'était passé en France, grâce aussi aux documents rassemblés par Beate en République Démocratique Allemande (RDA) et aux Etats-Unis et grâce à ma connaissance des structures et rouages de la radio puisque quelques années auparavant, j'avais été attaché à la Direction de la radiodiffusion à l'ORTF.
- En 1975, Joseph Billig, Docteur en philosophie de l'Université de Berlin, grand historien du CDJC, auteur de ce chef-d'œuvre qu'est *l'Hitlérisme et le système concentrationnaire* a commencé à rédiger son essai en s'appuyant sur les dossiers détaillés que je mettais à sa disposition, sur les hommes impliqués dans la déportation des Juifs de France : l'homme du SD, Herbert Hagen, qui avait formé Eichmann et l'équipe en charge de la Solution finale ; l'homme de la Gestapo, Kurt Lischka, qui avait dirigé en 1938, le Service des affaires juives de la Gestapo dans le Reich et qui supervisait la Solution finale en France, tout en étant l'adjoint de Knochen, chef de la SIPO-SD à Paris ; l'homme du service anti-juif de la Gestapo, Ernst Heinrichsohn, adjoint des SS Dannecker et Röthke en 1942, l'année terrible ; enfin, le diplomate, Ernst Achenbach, dont le rôle avait été de faciliter la mission criminelle de la police politique allemande en France.

Cet essai du Dr Billig, nous l'avons fait traduire en anglais et en allemand. Nous l'avons envoyé à tous les parlementaires du Bundestag de la RFA, mais il n'était pas seul. Un autre ouvrage l'accompagnait : un recueil des principaux documents, 131 que j'avais sélectionnés et, où se trouvait inscrit le rôle de chacun de ces quatre hommes, dont trois étaient accusés et dont le quatrième, Achenbach, devenu un influent député du Parti libéral, avait été chargé par la Commission des affaires juridiques du Parlement allemand de proposer au Bundestag la

ratification ou non d'un accord judiciaire franco-allemand du 2 février 1971 permettant à la RFA de juger des criminels, tels les trois visés, sur lesquels jusque-là, elle n'avait pas compétence, ni voulu avoir de compétence.

Par nos manifestations illégales et répétées en Allemagne, par nos procès, par notre affrontement avec la société politique allemande, nous avons fini par emporter en 1975 ce bras de fer et obtenu la ratification. Il fallait maintenant convaincre parlementaires, juges et opinion publique de la culpabilité des trois inculpés afin que le procès fût décidé et qu'il terminât par une nécessaire condamnation. L'impact de ces deux ouvrages a été décisif ; on pouvait y lire à livre ouvert toute l'implication de ces trois SS dans le sort des 75 000 Juifs déportés de France. Achenbach, qui les avait protégés, était obligé de s'effacer, tant son rôle de complice apparaissait évident.

- Le troisième ouvrage auquel je tenais particulièrement était *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*. Il me paraissait inconcevable de me présenter face aux chefs SS, accusés à Cologne d'avoir été des dirigeants de la Solution finale en France, sans que soit affirmée la présence des victimes, de toutes les victimes. Pas seulement des parties civiles ; nous en avions plus de 300 ; mais s'il était possible de les présenter toutes, les 75 000, à la barre de l'accusation, il fallait tenter de le faire. Des listes existaient au Centre de documentation juive contemporaine, dans les archives du Ministère des Anciens combattants, au Ministère de la Santé et de la Famille à Bruxelles, au Centre international de recherche de la Croix Rouge internationale à Arolsen, au Musée d'Etat d'Auschwitz, à Yad Vashem à Jérusalem, au YIVO Institute à New York.

Qui d'autre que moi en 1975, poussé par la passion d'obtenir justice et par une raison exigeant de toujours apporter les preuves de ce que j'affirmais, pouvait entreprendre de visiter tour à tour chacun de ces centres d'archives, à une époque où l'étude du génocide subi par les Juifs n'était pas un sujet porteur, ni un sujet universitaire et où les orphelins de la Shoah, isolés, ne représentaient pas une force et n'auraient pas su comment s'y prendre pour repérer et faire juger les bourreaux de leurs familles. Grâce à Beate, grâce à notre expérience dans nos campagnes en Allemagne et dans la CEE contre le personnel politique allemand impliqué dans le nazisme, nous savions que nous pouvions être compétents et efficaces.

Ce Mémorial était indispensable. Dans le box des accusés, il nous fallait les bourreaux impunis ; sur les tables des juges, des défenseurs, des procureurs et des parties civiles. Il nous fallait toutes les victimes, le Mémorial de la Déportation des Juifs de France. Ce fut le cas au procès de Cologne ; procès qui se déroula d'octobre 1979 à février 1980 sous notre contrôle, avec la présence de milliers de Juifs français que les « Fils et Filles des Déportés Juifs de France », endurcis et rodés par de nombreuses manifestations à nos côtés et devenus une association vivante, ont fait venir au tribunal pour les trente-cinq audiences de ce procès qui fut exemplaire.

Chaque fois que cela s'est révélé nécessaire, j'ai soumis au tribunal les documents authentiques signés ou paraphés par les accusés ou par les témoins de la défense. Le tribunal s'est référé souvent au *Mémorial*. Dans sa préface, j'ai écrit :

« Cet ouvrage contient les noms de presque toutes les victimes et les renseignements d'état civil qui permettent de les identifier et de donner le bilan de cette tragédie. Il contient aussi l'histoire détaillée de chaque convoi de déportation : notre ouvrage commençant au départ de France, à la constitution du convoi, et s'arrêtant à l'arrivée au camp d'extermination... Ce livre

contient aussi la plupart des noms des Juifs morts de mauvais traitements subis dans les camps d'internement en France. Ce bilan a pu être établi en prenant contact avec toutes les archives départementales, préfectorales ou municipales compétentes pour les localités où ont été installés de pareils camps. Il contient, en outre, la liste de nombreux Juifs, fusillés ou exécutés sommairement. Nous avons pu établir cette liste en consultant toutes les archives dressées en 1944-1945 par les communes et préfetures de personnes exécutées ou abattues dans le territoire correspondant et en relevant les noms indiscutablement juifs, tout en examinant les circonstances de chacune de ces tragédies.

Ce volumineux document comble une immense et douloureuse lacune. Avant sa parution, il était impossible d'avancer des chiffres exacts, d'annoncer même les chiffres les plus simples et les plus nécessaires : le nombre total de déportés, leur répartition par sexe et par âge. À Auschwitz, le 18 janvier 1975, le Président de la République n'a-t-il pas dressé un bilan complètement erroné : « 110 000 Français dont 48 000 Juifs ont été déportés à Auschwitz »...

J'ajouterai encore que la rédaction de cet ouvrage a été la plus pénible des épreuves traversées pour ma femme et moi depuis le début de notre action. Comblés de bonheur familial, combien de fois avons-nous pleuré, confrontés à la détresse insoutenable qui se dégage de ces listes chargées de noms d'enfants, où l'on voit tant de petits êtres s'en aller sans parents, sans le moindre réconfort, vers le plus atroce des destins, où l'on voit partir pour la chambre à gaz des mères avec jusqu'à douze enfants à leurs côtés. Tant de souffrances peuvent-elles être passées sur tant d'innocents sans que s'affirme l'exigence de justice qui est la nôtre ? »

Ces 80 000 noms et leur état civil, nous les avons inscrits en 1981 sur le Mémorial de pierre de Roglit en Israël, « le Mémorial des Fils et Filles ».

L'étape suivante a été la rédaction de *Vichy-Auschwitz (Le rôle de de Vichy dans la Solution finale de la question juive en France)* et sa publication en deux tomes en 1983 et en 1985. Cet ouvrage contenait d'une part, tous les documents, pour la plupart inédits, concernant la coopération gouvernementale, policière et administrative apportée par Vichy dans la chasse aux Juifs. Ainsi, a-t-il fait entrer pour la première fois dans le patrimoine historique de notre pays une masse considérable de documents capitaux permettant au lecteur de se faire sa propre opinion sur l'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire de notre pays.

D'autre part, j'ai été en mesure de reconstituer méthodiquement l'enchaînement des événements qui ont abouti à la mise en œuvre de la Solution finale en France même, rendant compréhensible ce qui était encore en grande partie obscur ou mal connu. Enfin, j'ai mis en évidence l'importance décisive des interventions du haut clergé et des réactions de la population française qui contraignirent le Gouvernement de Vichy, dès septembre 1942, à interrompre les arrestations massives de Juifs, telles qu'elles avaient été opérées pendant l'été 1942. Ce livre de référence a puissamment contribué à changer l'image du rôle de l'Etat français de Vichy dans le sort des Juifs de France et l'image du rôle des Français dans la survie de trois-quarts des Juifs de France.

La publication du *Calendrier de la persécution des Juifs de France* a suivi en 1993. La nouvelle documentation dont je disposais me donnait la possibilité de concevoir un ouvrage qui, dans ce domaine, maîtriserait à la fois le temps et l'espace, atlas en même temps que calendrier. J'avais fait saisir par les juges d'instruction en charge des affaires Brunner et Bousquet de nombreux documents que les archives publiques n'étaient pas en droit de me communiquer et je pouvais ainsi bénéficier

d'une documentation jusque-là inatteignable. J'étais conscient de l'impact de l'ouvrage et j'écrivais dans sa préface : « Tous les historiens et les chercheurs intéressés par le sujet reconnaîtront l'utilité et la valeur de l'ouvrage qui prendra immédiatement place dans la salle de lecture du CDJC aux côtés du *Mémorial* et de *Vichy-Auschwitz* en tant qu'un usuel parmi les usuels. »

En octobre 1994, j'ai publié la première édition du *Mémorial des enfants juifs déportés de France*. Beaucoup m'avaient demandé de rééditer mon *Mémorial* de 1978 ; mais, je préférais aller de l'avant dans la recherche, comme je l'annonçais dans ma préface : « A mes yeux, aux yeux de beaucoup, le crime contre l'humanité est avant tout celui commis contre les innocents, ceux qui ne nuisent à personne et prioritairement les enfants. Malgré les sollicitations des éditeurs, je n'ai jamais écrit d'ouvrage sur les bourreaux, ni sur Barbie, ni sur Lischka, ni sur Bousquet. En revanche, j'ai écrit sur les victimes et surtout, sur les enfants : ceux de la rafle du Vel' d'Hiv, ceux d'Izieu, ceux de l'UGIF, et ma main a tracé au long de ces vingt dernières années le nom de chaque enfant déporté de France. »

À l'état civil de chacun des 11 400 enfants âgés de moins de 18 ans, j'avais voulu ajouter, si c'était possible, une photographie et l'adresse de son arrestation. La photographie pour personnaliser l'enfant, lui restituer son visage, l'adresse pour lui restituer son parcours, pour écrire son histoire jusqu'à l'ultime étape et pour permettre de lui rendre hommage là où il avait été arrêté, que ce soit dans une rue de la capitale ou d'une grande ville ou d'un bourg ou d'un village. Je pressentais que c'était le meilleur moyen d'empêcher ces enfants de sombrer dans l'oubli, d'être jeté dans la poubelle de l'Histoire ; il fallait les ramener à la lumière du jour, leur rendre une vie posthume, en faire des sujets de l'Histoire, les aider à jouer un rôle civique en donnant la possibilité aux enseignants rappeler les crimes de l'antisémitisme et du racisme.

Notre association des « Fils et Filles des Déportés Juifs de France » avait déjà posé de nombreuses plaques pour ces enfants et nous savions que, partout, elles allaient être posées par d'autres, sur la base des listes de ce *Mémorial des enfants*. Dans cette première édition du *Mémorial des enfants*, nous avons publié 1 533 visages. C'est une œuvre ininterrompue qui, en neuf additifs, a permis de publier 2 428 visages de plus de ces enfants. En 2012, nous publierons un dixième additif qui ajoutera probablement plus de 150 visages. Les inlassables recherches que mènent les FFDJF ont ainsi abouti à retrouver les photographies de plus de 4 000 enfants sur 11 400. C'est la seule initiative en ce domaine qui a été prise dans les pays où les Juifs ont subi la Shoah. Ces photos se trouvent réunies au Musée de l'Héritage juif à New York, au Pavillon français au Musée d'État à Auschwitz, au Mémorial de la Shoah à Paris, au Mémorial des enfants du Vel' d'Hiv à Orléans.

Notre grande exposition sur « Les enfants juifs déportés de France » a été présentée à la gare de l'Est à Paris, à la mairie de Montpellier, au CHRD à Lyon puis à la gare Saint-Lazare à Paris, à la gare de Lyon Part-Dieu, à la gare de Limoges, à la gare de Clermont-Ferrand, à celle de Marseille Saint-Charles, de Rennes, de Lille, de Strasbourg, de Nice, de Toulouse, de Nancy, à Perpignan, dans les gares de Bordeaux, de Grenoble, de Metz, de Paris-Nord ainsi qu'au siège de la SNCF à Paris, à l'Assemblée nationale et enfin, à l'Hôtel de Ville de Paris en 2007. En 2012, notre exposition sera présentée de façon permanente au Mémorial du camp des Milles.

Nous avons ouvert un dossier pour chacun des 11 400 enfants ; nous avons récupéré des milliers de leurs actes de naissance ; nous avons répartis ces enfants par département, par commune, par rue. Ce que nous avons accompli pour les enfants, j'ai décidé de l'accomplir pour tous et c'est ainsi que j'ai conçu cette nouvelle édition du *Mémorial* de 1978. Le *Mémorial* de 1978 était conçu alphabétiquement, convoi par convoi dans l'ordre chronologique. Il était impossible avec ces données de base (nom, prénom, date et lieu de naissance) de réunir les familles, en raison des multiples homonymies et du fait que le père pouvait avoir été déporté par un convoi, la mère par un autre convoi,

les enfants par un ou plusieurs convois. Grâce à l'adresse, nous avons pu réunir les familles, malgré les différents convois, malgré les homonymies, malgré la diversité des orthographes des patronymes des membres de la même famille. Ce *Mémorial* est également un atlas des arrestations classable par département, par commune et pour les grandes villes et surtout Paris par arrondissement, par rue et par numéro dans la rue. Le fait d'avoir établi une colonne par camp ou centre de rassemblement, le fait que l'on sache aussi d'où est parti chaque convoi permettent de suivre le parcours de presque toutes les victimes à partir de leur arrestation.

Membre de la Commission Mattéoli à partir de 1997, j'ai eu la possibilité de consulter les archives départementales et de photocopier tout document concernant les arrestations et le sort des Juifs. C'est de la permanente compilation de cette immense masse documentaire que découlent les identifications, le comblement des lacunes d'état civil ou d'adresse. Il s'agit d'un gigantesque travail de près de 15 ans, d'un tonneau des Danaïdes presque entièrement rempli. J'ai passé un temps infini, j'y ai sacrifié d'autres ouvrages et bien des loisirs ; mais je suis certain d'avoir accompli une de ces bonnes actions qui justifient une vie. Mon destin individuel d'enfant échappé à la Shoah a rejoint ainsi un destin collectif où ma vie aurait dû se fondre en 1943.

Vingt-deux ans plus tard, à Birkenau, en 1965, où je m'étais rendu pour renforcer le lien que j'avais conservé avec mon père qui s'était sacrifié pour que je vive, j'avais éprouvé la sensation d'être arrivé moi aussi dans cette station terminus du peuple juif. Je n'ai pas accepté alors que ce qui s'était passé fût consommé ; le crime de ce peuple assassiné ne me paraissait pas interrompu par le temps ; il réclamait de moi un profond engagement pour la justice, pour la mémoire et pour l'histoire.

Ce livre, ce Mémorial, ce monument, je le dois à tous ceux qui nous entourent, Béate et moi, et qui nous soutiennent. Arno d'abord, notre fils, notre premier militant dès son plus jeune âge ; vaillant militant dans l'action, avocat militant dans le prétoire et ayant dominé la situation au procès Touvier et Papon, avocat à Paris et aux barreaux des Etats de New York et de Californie ; aujourd'hui, conseiller d'État. Nous le devons aussi au noyau des Fils et Filles, notre famille, à tous ceux, membres de notre association, qui soutiennent notre action. Nous ne pouvons les citer ; beaucoup d'entre eux sont morts. Sans leur amitié, leur affection, leur solidarité, nous n'aurions pas eu la force d'assumer nos responsabilités.

N'ayant pas de dispositions pour l'informatique, j'ai continué à travailler sur papier et j'ai confié la saisie des données à des proches militants : ma fille, Lida, qui déchiffre sans difficulté mon écriture souvent illisible pour les autres, Roxane Crevon ; mon ami, Maurice Lippe qui a eu le courage de s'immerger dans l'informatique et de faire un immense travail pour intégrer les listes et y apporter mes innombrables corrections et souvent les siennes. Je lui dois la partie informatique de ce *Mémorial* ainsi qu'à Sabine Zeitoun, historienne qui, grâce à la Fondation pour la mémoire de la Shoah, a pu m'épauler dans cette ambitieuse entreprise.

Merci à mes amis Jean Lévy, Pierre Saragoussi, Trudy et Claude Baer. Merci à Régine Lippe et à Gabrielle Balseiro qui n'ont jamais cessé leurs recherches sur les enfants et qui ont retrouvé des milliers d'actes de naissance à Paris et en province. Merci à Valérie Kleinknecht qui, au Mémorial de la Shoah, dans la salle des noms recueille, enregistre et classe précisions et rectifications. Merci à Fanny Morgenstern qui a corrigé tant et tant de nos multiples erreurs. Merci à Patricia Ramet et à Laurence Schram du Musée juif de la Déportation et de la Résistance à Malines (Belgique). Merci à Annette Zajdman, secrétaire générale des FFDJF.

Merci au Directeur Général de la Caisse des Dépôts, Augustin de Romanet, qui a décidé de prendre en charge l'impression de ce *Mémorial*, à ses prédécesseurs et aux services de la Caisse des Dépôts auprès

desquels j'ai toujours trouvé écoute et soutien et qui, par leurs travaux historiques parallèles, ont largement contribué à la mémoire des victimes de la Shoah, aux équipes internes de l'imprimerie qui ont édité cinq des volumes d'étape et ont contrôlé l'édition du volume final.

Merci à la Fondation pour la mémoire de la Shoah qui a décidé la mise à disposition de Sabine Zeitoun pour son aide précieuse.

Historique du Mémorial

Les précédentes éditions

Le Mémorial de 1978 a joué son rôle pionnier pour informer les familles du sort de leurs proches pour leur permettre d'accomplir leur travail de deuil et pour leur donner également la possibilité de se regrouper autour de nous et de devenir d'ardents militants de la mémoire et de la justice. Aucun ouvrage sur la Shoah en France n'atteindra jamais l'impact du *Mémorial* de 1978. Par contre, le *Mémorial* de 1978 contenait de nombreuses erreurs et lacunes. Ce qui est compréhensible puisqu'il s'agissait de publier, convoi par convoi, les listes alphabétiques d'un total de 80 000 personnes ; soit 80 000 noms, 80 000 prénoms et 80 000 lieux et dates de naissance pour la plupart étrangers et très difficiles en ce qui concerne leur orthographe exacte, s'il en existe une. Les listes originales étaient peu lisibles et remplies d'incorrections et de lacunes. Souvent aussi, les dates de naissance manquaient.

Depuis nous avons eu accès à différents fichiers : ceux du camp de Drancy, de la Préfecture de Police, des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande ainsi qu'aux dossiers des archives départementales concernant le sort des Juifs et enfin, à des milliers d'actes de naissance des enfants déportés. Cet accroissement de notre documentation nous a permis de publier *Le Mémorial des enfants juifs déportés de France* et d'éditer entre 1994 et 2009 cinq listes successives des 11 400 plus jeunes victimes. Les renseignements fournis par nos soins sont : le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, l'adresse d'arrestation et le camp de rassemblement. Ces listings ont permis des recherches dans les établissements scolaires qui ont abouti à la pose de centaines de plaques à la mémoire d'écoliers et de lycéens. Parallèlement, nous avons envisagé de procéder pour les 80 000 victimes de la Shoah en France (les 76 000 déportés, les 3 000 morts dans les camps en France et le millier de Juifs exécutés) comme nous l'avions déjà fait pour les moins de 18 ans en fournissant pour chacun des 80 000 les mêmes renseignements et en incluant les noms de jeune fille des femmes mariées.

Le Mur des Noms que notre association a élevé en Israël à Roglit en 1981 porte la reproduction sur des panneaux plastifiés des listes de notre Mémorial de 1978. Le Mur des Noms du Mémorial de la Shoah à Paris, élevé en 2005, énumère alphabétiquement les déportés de 1942, de 1943 et de 1944 en indiquant seulement leurs noms, leurs prénoms et leurs années de naissance ; il n'a pas de caractère historique. Pour dresser le plus précisément possible le bilan de cette immense tragédie humaine, il était nécessaire d'aller plus loin que le *Mémorial* de 1978 en prenant exemple sur notre *Mémorial des enfants* : il fallait corriger les orthographes et les erreurs, combler les lacunes et grâce aux adresses réunir les familles dont les membres avaient été déportés par différents convois.

Compte tenu de la masse d'information que cela représente, il a fallu diviser la parution de l'ouvrage en huit volumes, publiés successivement.

Le premier volume a été consacré au noyau des familles du Vel' d'Hiv'. Beaucoup de pères de famille et de jeunes hommes avaient été internés dans les camps du Loiret d'où ils ont été déportés par les convois 4, 5 et 6. Au Vel' d'Hiv', ont été internés 8 160 Juifs (1 129 hommes, 2 916 femmes et 4 115 enfants). Au moins 7 618 d'entre eux ont été transférés entre le 19 et le 22 juillet dans les camps du Loiret (4 244 à Pithiviers, 3 374 à Beaune-la-Rolande). La plupart des parents et beaucoup d'adolescents (environ 800), nés à l'étranger, seront déportés entre le 31 juillet et le 7 août par les convois 13, 14, 15 et 16.

Quant à la grande majorité des enfants en bas âge (environ 3 000), ils seront transférés à Drancy et déportés entre le 17 et le 28 août par les convois 20, 21, 22, 23, 24 et 25. Ce premier volume contient donc 13 convois et son index alphabétique permet pour la première fois de rassembler des familles, le

père étant la plupart du temps parti par un convoi, la mère par un autre convoi et les enfants par un ou plusieurs convois.

A noter que d'autres enfants du Vel' d'Hiv ont été déportés par des convois qui ont précédé (250 adolescents dans les convois 7,9, 10, 11 et 12) et qui ont suivi (en particulier le 26 du 31 août, les 34 et 35 des 18 et 21 septembre) ; d'autres pères ont été déportés par divers convois, en particulier les 1, 2 et 3.

Le second volume a été consacré aux convois 1, 2, 3 et 7 dans lesquels se trouvait la grande majorité des Juifs arrêtés en août 1941 à Paris et internés à Drancy ; au convoi 8, le seul parti directement de province, de zone occupée, d'Angers à destination d'Auschwitz et qui rassemblait les Juifs de l'ouest de la France ; aux convois 9 à 12 qui emportaient vers Auschwitz les couples sans enfants et les célibataires de la rafle du Vel' d'Hiv ainsi que des Juifs considérés comme apatrides et raflés en province de zone occupée. Ce volume était accompagné d'un index alphabétique des deux premiers volumes.

Le troisième volume a été consacré aux rafles de zone libre pendant l'été 1942. Il réunissait les convois 17, 18 et 19 qui donnaient les noms des Juifs déjà internés dans les grands camps de zone libre ainsi que les huit convois allant du n° 26 au n° 33 et partis entre les 31 août et le 16 septembre qui listaient surtout les Juifs raflés de zone libre et livrés comme les précédents à la Gestapo en zone occupée. Ce volume était accompagné d'un index alphabétique des noms contenus dans les trois premiers volumes.

Le quatrième volume a été consacré aux rafles de zone occupée pendant l'automne 1942. Il réunissait dix convois allant du n° 34 au n° 45 et partis entre le 18 septembre et le 11 novembre. Ce volume était accompagné d'un index alphabétique donnant les 42 000 noms des déportés de l'année 1942.

Le cinquième volume a été consacré aux 17 convois de l'année 1943, allant du n° 46 au n° 63 et s'étalant entre le 9 février et le 17 décembre. Il était accompagné d'un index alphabétique de cette année 1943 donnant les noms de 17 000 déportés.

Le sixième volume est consacré aux 15 convois partis de Drancy entre le 20 janvier 1944 et le 18 août 1944 ainsi qu'aux convois dirigés de Drancy sur le camp de Bergen-Belsen, au convoi de Toulouse parti le 30 juillet, au convoi de Lyon parti le 11 août, au convoi de Clermont-Ferrand parti le 17 août.

Le septième volume est consacré aux déportés partis entre 1942 et 1944 : les Juifs du Nord et du Pas-de-Calais déportés via le camp de Malines en Belgique pendant cette période ; les Juifs déportés dans des convois de répression de la résistance et que nous avons pu repérer ; de même que les Juifs morts dans les camps d'internement en France ; enfin, les Juifs exécutés ou abattus sommairement.

Au total, en incluant le présent index général alphabétique, les deux index alphabétiques séparés pour l'année 1942 et l'index alphabétique de l'année 1943, il s'agit de la publication successive de onze volumes.

Les patronymes

Beaucoup de familles ont des patronymes homonymes, mais certains de ces patronymes peuvent s'écrire sous 156 orthographes différentes. Notre but n'était certainement pas de publier un Mémorial sous forme phonétique ce qui aurait simplifié la tâche mais n'aurait pas correspondu à sa nature. En outre, la plupart de ces patronymes sont difficiles à orthographier et il arrive que, dans chaque acte de naissance des enfants nés en France dans la même famille, le patronyme connaisse une orthographe

différente. Sur la base des documents officiels (acte de naissance, fiches, listes), nous avons adopté pour tous les membres d'une cellule familiale la même orthographe.

Quand nous avons eu connaissance de cas de mères célibataires et dont le père avait reconnu l'enfant, les unes mariées religieusement et non civilement, les autres vivant en union libre ou séparées du père de leur enfant, nous avons indiqué le patronyme du père à côté de celui de la mère afin que celle-ci ne soit pas séparée de ses enfants. Pour évaluer la difficulté de réunir les membres d'une même cellule familiale, il faut tenir compte de la multiplicité des homonymes. On compte plus de 1 200 Lévy dans ce Mémorial, plus de 400 Cohen, près de 400 Bloch.

Les prénoms

L'espace n'était pas suffisant pour publier deux prénoms. Souvent quand l'enfant est né en France, le premier prénom choisi par les parents était un prénom juif, habituellement donné en Europe de l'Est et le second, un prénom habituellement donné en France. Souvent un adulte, un enfant, nés en Pologne, portaient des prénoms qui n'étaient pas les leurs, mais qu'ils avaient adoptés après leur entrée en France. Quand nous pouvions leur restituer leur prénom originel, celui qui était marqué sur leurs papiers d'identité, nous l'avons fait. Tous ces déportés l'ont été parce que considérés comme Juifs et nous sommes attachés à ce que cette identité juive ne soit pas modifiée.

Il est évident que pour ses camarades, Charles Goldstein était et serait resté Charles ; mais il a été assassiné en tant que Szyja Goldsztajn. Ce Mémorial est le bilan humain de la Shoah en France et les informations qu'il contient doivent être les plus authentiques possibles. L'état civil sur le Mur des Noms est souvent celui de la Mémoire, Dans notre ouvrage, il est déjà celui de l'Histoire.

Les noms perdus

Dans le convoi 20 du 17 août 1942, deux pages manquent irrémédiablement : il s'agit du wagon 11 où figurent des enfants numérotés à partir de 380 et jusqu'à 415 et du wagon 14 où ils sont numérotés à partir de 566 jusqu'à 589. Au total, 60 enfants. La perte est irrémédiable car la direction du camp de Drancy (préfecture de Police) a refusé catégoriquement au secrétariat juif du camp (Georges Kohn) la possibilité d'établir une fiche d'entrée au camp pour les enfants des camps du Loiret, de même que pour les Juifs transférés de zone libre de Drancy fin août et début septembre 1942. Le secrétariat juif de Drancy a fait de son mieux pour que les traces des déportés ne disparaissent pas et - sur la base de la liste de déportation qu'il conservait - il a établi une fiche pour chaque déporté tout en ne pouvant y inscrire que ce qu'il y avait sur la liste de déportation et qui était très souvent lacunaire ; ce qui était le cas pour plus de 3 000 enfants et pour plus de 5 000 Juifs de la zone libre.

Le nombre d'indications variait sur chaque sous-liste en provenance de tel ou tel camp ; parfois, les indications étaient précises quant à l'état civil et à l'adresse ; le plus souvent, elles étaient imprécises et lacunaires et ne comportaient au minimum qu'un nom ou bien un prénom sans date et lieu de naissance. Il nous a fallu alors reconstituer les données de base. Pour leurs enfants et leurs parents, grâce aux registres et au fichier de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers et aux actes de naissance, nous avons pu améliorer sensiblement les listes 13 à 16 et 20 à 25. Mais sur les registres ainsi que sur les fiches, ne sont indiquées pour les enfants transférés que les dates des transferts des camps du Loiret à Drancy. Toutefois, tous les enfants transférés n'ont pas été déportés de Drancy et il est probable, d'après les témoignages de l'époque, que la déportation des enfants a dû se dérouler dans les conditions telles que des enfants ont pu être déportés à la place d'autres enfants lesquels ont été déportés dans un prochain convoi et que tous les noms des enfants déportés n'ont pas été notés.

A signaler également que dans le convoi 34 qui devrait compter 1 000 partants, seuls 860 sont indiqués. 160 noms feraient donc défaut dont une partie a pu être récupérée et une autre le sera à la longue.

Les lieux de naissance

Également très variés. Nous pouvons choisir de laisser même aux grandes villes la variété de leurs orthographes. Varsovie s'écrit également Warschau ou Warsaw ; Cracovie, Krakau ou Krakow. Nous avons essayé d'unifier pour simplifier et permettre plus facilement de dresser des statistiques.

Ceux qui notaient l'état civil ne s'embarrassaient pas de précision : il est évident que les petites villes allemandes, autrichiennes, polonaises, tchèques, hongroises ou russes étaient notées irrégulièrement. Par ailleurs, de nombreuses villes ont changé à plusieurs reprises d'Etat et de nom, en particulier entre l'Allemagne et la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, la Hongrie et la Roumanie, l'Ukraine, la Russie ou la Biélorussie... S'il est relativement facile d'établir l'équivalence pour les villes importantes, il est pratiquement impossible de le faire pour les bourgs et les villages.

Les dates de naissance

Souvent, on ne dispose que de l'année, ce qui est indiqué par 01/01 et l'année concernée. Rappelons que nombreux étaient les déportés nés sur un territoire placé sous la domination russe avant 1917 et sous un calendrier différent de celui du reste de l'Europe. Parfois en fonction de ce qu'ils considéraient comme leur intérêt, les immigrants juifs se sont ou vieillies ou rajeunis.

Les adresses d'arrestation

Récupérer les adresses d'arrestation des déportés a été un travail sans précédent. Nous avons fait de notre mieux pour les indiquer de façon à ce que les fratries d'une même famille soient rassemblées. De nombreuses victimes ont été arrêtées à la ligne de démarcation ; nous l'avons indiqué en faisant suivre la mention de « ligne déma. » de l'adresse qui était la leur à Paris avant leur départ vers le sud. Il est souvent nécessaire d'interpréter l'adresse : par exemple, dans le cas des Juifs étrangers expulsés de la Gironde le 2 décembre 1940 et internés dans le camp de La Lande (Indre-et-Loire) l'adresse d'arrestation indiquée est celle de Bordeaux à la date de leur expulsion qui fut celle où ils tombèrent entre les mains de la police française ; mais la mention du camp de La Lande indique bien que c'est de ce camp qu'ils ont été transférés à Drancy après avoir passé souvent 18 mois à La Lande.

En ce qui concerne les Juifs étrangers en provenance de la zone libre, ce furent d'abord tous des internés végétant depuis près de deux ans et parfois plus dans les camps de Gurs (Pyrénées-Atlantiques), de Noé et Récébédou (Haute-Garonne), de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), des Milles (Bouches-du-Rhône), du Vernet (Ariège). 3 429 d'entre eux, dont ces camps étaient les adresses depuis longtemps au jour où ils furent transférés à Drancy, sont arrivés à Drancy dans la première moitié du mois d'août 1942.

Les membres des Groupements des Travailleurs Etrangers (GTE) étaient éparpillés dans les quarante départements de la zone libre ; plus d'un millier d'entre eux ont été transférés à Drancy le 25 août 1942 par un train qui a zigzagué dans la zone libre et ramassé les travailleurs dans une douzaine de gares (Oloron, Penne-d'Agenais, Caussade, Portet-Saint-Simon, Agde, Avignon, Les Brotteaux à Lyon, Egletons, Brioude, Aurillac, Clermont, Culoz).

Pour les Juifs arrêtés dans les rafles du 26 août et des jours qui ont suivi, la tâche était encore plus difficile. Très souvent, il n'y avait aucune indication d'adresse et c'est seulement en compilant les milliers de documents recueillis dans les archives des départements ayant fait partie de la zone libre que j'ai pu restituer aux déportés cette adresse. Il faut tenir compte cependant que lorsque le déporté n'a pas d'adresse précise et qu'il est indiqué qu'il provient de tel ou tel camp, cela peut vouloir dire qu'il était interné dans le camp depuis longtemps mais aussi qu'il a pu être arrêté 24 heures plus tôt, par exemple dans la grande rafle des Juifs étrangers de zone libre le 26 août 1942, qu'il est passé par ce camp mais que son séjour y a été très bref.

La lecture de l'adresse doit être historique et géographique : par exemple, début septembre 1942, Rivesaltes devient le Drancy de la zone libre, c'est-à-dire que Vichy y a expédié les Juifs étrangers arrêtés dans la quarantaine de départements de cette zone. De Rivesaltes, ils seront expédiés en zone occupée à Drancy. Les Juifs arrêtés le 26 août dans le Lot seront transférés immédiatement dans le camp de Septfonds (Tarn-et-Garonne) d'où ils repartiront pour Drancy ; ceux du Gers s'en iront vers Drancy à partir du camp de Vernet (Ariège). Les Juifs arrêtés le 26 août dans la région préfectorale de Montpellier (Hérault, Aude, Aveyron, Lozère, Pyrénées-Orientales) seront dirigés directement sur le camp de Rivesaltes. De nombreuses adresses précises d'arrestation seront complétées par les chercheurs locaux qui investiront les archives départementales si précieuses, si accueillantes et si efficaces.

«Vers la frontière Suisse » signifie que la personne, souvent belge ou hollandaise, a été arrêtée avant la frontière suisse par des forces de polices allemandes ou françaises. Dans la colonne du camp ou du lieu de rassemblement se trouve un nom qui indique un lieu proche de celui de l'arrestation. Les convois 50 et 51 des 4 et 6 mars 1943 sont composés presque exclusivement d'hommes en état de travailler et arrêtés dans une trentaine de départements de l'ancienne zone libre. Au lieu d'indiquer dans les colonnes des camps Drancy ou Gurs qui fut leur camp de transit avant l'envoi à Drancy, j'ai mis systématiquement le nom du département d'où ils sont partis.

345 Juifs parmi les centaines qui ont fui leur résidence forcée de Saint-Martin Vésubie, au début de septembre 1943, ont été arrêtés par les Allemands, internés à Borgo San Dalmazzo en Italie et transférés à Nice le 21 septembre, d'où ils partirent pour Drancy. Nous avons indiqué dans la colonne des camps : Borgo. Pour d'autres, arrêtés à Saint-Martin-Vésubie, nous avons indiqué Nice dans la colonne des camps.

Il a été jusqu'ici impossible de retrouver les adresses de nombreux Juifs arrêtés dans les Alpes-Maritimes le 26 août 1942. Nous avons indiqué pour eux « Arrêté-Caserne Auvare », lieu d'internement avant le transfert quelques jours plus tard à Drancy. Fin juillet 1943, le registre de Drancy n'enregistre pas les arrivées et certains internés ne peuvent encore avoir d'adresse d'arrestation.

Dans la Nièvre à Aunay-en-Bazois, des dizaines de travailleurs forcés juifs ont été employés comme bûcherons. Ils étaient domiciliés à Paris : dans la colonne des adresses, nous avons mis leurs adresses parisiennes et dans la colonne des camps Aunay-en-Bazois. De même, pour les travailleurs forcés de Clefs dans le Maine-et-Loire.

De nombreux Juifs réfugiés de Lorraine ont été arrêtés dans les localités de la Dordogne en zone occupée en juillet et en octobre 1942 à Saint-Michel-de-Rivière, à Saint-Privat-de-Près, à Saint-Antoine-Cumond, à Saint-Paul-de-Lizonne, à Saint-Michel-Léparon, à Auriac-de-Bourzac.

Il m'a fallu des années de recherche pour compléter des milliers de lacunes en ce qui concerne les dates et lieux de naissance des déportés ainsi que leurs adresses d'arrestation. Ce gigantesque travail ne se voit pas quand on lit nos listes, mais ceux qui peuvent les confronter aux listes originales de déportation se rendront compte de l'immensité de la mission dont nous nous sommes chargés et que nous avons menée à bien pour l'essentiel. Ce travail assure sur place, là où ils ont été arrêtés, la permanence de la mémoire des déportés de la zone libre. En 1983, lors de la rédaction de *Vichy-Auschwitz*, nous avons pour la première fois expliqué précisément comment s'étaient déroulés arrestations et transferts et fixé le destin collectif de ces 10 000 victimes de la coopération entre Vichy et la Gestapo. Dans cette nouvelle édition du *Mémorial*, c'est le destin individuel de chacun de ces 10 000 personnes qui est fixé.

Le camp ou lieu de rassemblement

Pour savoir où la personne a été arrêtée, il faut prendre en considération qu'elle a pu être transférée au camp de transit à destination d'Auschwitz (Drancy, Pithiviers par exemple) à partir déjà d'un camp d'internement dont nous avons indiqué le nom sous la rubrique camp ou centre de rassemblement (La Lande, Lamotte Beuvron par exemple). Dans ces cas, l'adresse indiquée doit être l'adresse où la personne résidait en permanence avant d'être réfugiée ou bien la dernière adresse avant d'être envoyée dans le camp en question.

Le fait de savoir par le tableau chronologique des convois de déportation d'où est parti tel ou tel convoi implique que le camp ou le centre de rassemblement indiqué n'est souvent pas celui d'où est parti le convoi. Quand Drancy est indiqué, c'est presque toujours quand la personne déportée a été arrêtée à Paris ou dans la région parisienne. Sinon, nous avons essayé de retracer le mieux possible le parcours de la victime. Les colonnes de l'adresse et de la commune se complètent avec celle du camp ou du lieu de rassemblement. Par exemple, pour de nombreux enfants arrêtés dans les centres de l'UGIF de la région parisienne en juillet 1944, nous avons indiqué la première arrestation en 1942 avec leurs parents afin d'être en mesure, grâce à cette adresse, de les réunir à leurs parents et à l'emplacement du camp de rassemblement, nous avons indiqué UGIF-Louveciennes par exemple pour faire savoir d'où ils sont partis en juillet 1944 pour Drancy et Auschwitz.

Pour retracer le parcours de dizaines de milliers de déportés, il aurait fallu encore plusieurs colonnes pour les différentes étapes de ce parcours. C'était impossible pour une édition sur papier où nous avons décidé une ligne par victime. Si le livre a ce format considérable, c'est d'abord parce qu'en un seul volume, il fallait des pages larges et hautes pour contenir une centaine de lignes et aussi pour marquer l'importance du bilan humain de cette immense tragédie. Quand j'indique « Drancy-Compiègne », il s'agit des internés de Drancy transférés de Drancy-Compiègne (300 le 12 décembre 1941 et 784 le 29 avril 1942) et déportés de Compiègne. Quand j'indique « Compiègne-Drancy », il s'agit des 800 « Marseillais » rafles en janvier 1943, dirigés sur Compiègne et qui, le 9 mars, sont transférés à Drancy d'où ils sont déportés le 23 mars.

Les Juifs du Nord et du Pas-de-Calais déportés via le camp de Malines, Belgique (liste 84)

Aux recherches que j'avais effectuées en Belgique pour le Mémorial de 1978, j'ai ajouté d'autres investigations dans les archives des départements du Nord et du Pas-de-Calais. La liste couvre la période 1942-1944, alors que la grande majorité partie des victimes a été déportée le 15 septembre 1942 par le convoi X. En 1981, j'avais établi les listes du *Mémorial de la Déportation* de 25 124 Juifs de Belgique et de 312 Tziganes.

Les Juifs morts dans les camps d'internement français ou allemands sur le territoire français (liste 90)

Le *Mémorial* de 1978 les avait recensés par camp grâce aux documents que j'avais pu obtenir des communes où étaient implantés ces camps. Il ne s'agit certainement pas d'une liste exhaustive : il y avait des camps où étaient internés Juifs et non Juifs et je n'ai pu me fonder que sur le patronyme, le prénom et le lieu de naissance pour évaluer si la personne incarcérée et décédée était juive ou non. La liste comporte plus de 2 500 noms et couvre la période entre juillet 1940 et septembre 1944.

Les Juifs exécutés comme résistants ou otages et les Juifs abattus sommairement (liste 91)

J'avais rencontré de grandes difficultés pour dresser cette liste en 1978. Cela a été le cas pour le *Mémorial* de 2012. La liste couvre la période de juillet 1940 à septembre 1944 et ne peut être exhaustive. De nombreux corps ont été retrouvés à la Libération et n'ont pu être identifiés, ce qui a dû concerner un certain nombre de Juifs étrangers abattus sommairement. Il en est de même pour les Juifs qui tentaient de passer en Espagne et qui furent abandonnés par leurs passeurs dans la montagne. Des

lacunes subsistent encore dans l'état civil des victimes figurant dans la liste qui contient plus de 1 200 noms.

Index des noms de jeune fille et leur correspondance avec les noms de femme mariée

Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons noté les noms de jeune fille des femmes mariées en dépit du fait que ces noms étaient très souvent notés incorrectement et que nous n'étions pas en mesure de rectifier les erreurs. Il n'en demeure pas moins que nous disposons de plus de 19 200 noms de jeune fille et que nous pouvons rattacher chacun d'entre eux, à son nom de femme mariée, accompagné du prénom. Cet index est précieux parce que des personnes ne connaissent parfois que le nom de jeune fille d'une victime ; désormais, ils pourront savoir le nom qui fut le sien après son mariage et quel fut son destin.

Les dates de transfert de Drancy à Bergen-Belsen sont les suivantes : 80A : 2 mai 1944 ; 80B : 3 mai 1944 ; 80C : 21 juillet 1944 ; 80D : 23 juillet 1944.

Les survivants

En 1978 dans le *Mémorial* et en 1980, dans l'additif au *Mémorial*, j'ai essayé d'indiquer très discrètement les noms des survivants par un point qui suivait leurs patronymes. Je craignais de me tromper et de bouleverser des familles qui doutaient encore. J'avais indiqué que le nombre de survivants devait se situer entre 2 500 et 3 000. Aujourd'hui, presque tous les rescapés sont morts. Un bilan tout à fait précis nécessiterait de très longues recherches dans les dossiers archivés de ceux qui ont demandé et qui ont (ou n'ont pas) obtenu de pensions de déportés « politiques » alors qu'ils étaient considérés après la Libération comme déportés « raciaux ». Certains survivants ne sont pas revenus en France ; certains, sachant qu'ils ne pouvaient être pensionnés étant étrangers ressortissants de pays n'ayant pas conclu d'accord avec la France ou bien étant apatrides, ont pu se tourner vers l'Allemagne ou vers leur pays d'origine sans se signaler à la France ; certains ont pu mourir avant de se signaler. C'est un sujet de recherche et même de thèse.

A titre informatif, les chiffres indiqués ci-dessous sont ceux dont je disposais en 2001

CV	H	F	CV	H	F	CV	H	F	CV	H	F
1	23		22	7		46	15	7	66	42	30
2	41		23	3		47	13	1	67	20	23
3	29	5	24	24		48	16	1	68	27	32
4	59		25	8		49	4	2	69	20	14
5	55		26	16	1	50	3		70	79	73
6	92		27	30		51	5		71	39	91
7	17		28	25	2	52	0		72	12	38
8	19	1	29	34	1	53	5		73	17	
9	7	1	30	43		55	42	44	74	49	117
10	5		31	13		57	30	22	75	35	64
11	12	1	32	45		58	16	28	76	67	115
12	5		33	37	1	59	17	4	77	68	146
13	15	4	34	22		60	35	4	78	17	19
14	3	3	35	29		61	39	3	79	31	4
15	5	4	36	22	4	62	27	2			
16	5		37	15		64	48	2			
17	1		38	20		63	25	6			
18	11		39	0							
19	1		40	4							
20	3		42	4							
21	5		44	16							
			45	2							

La présente édition

À chaque personne citée dans ce *Mémorial*, sont consacrés huit renseignements : le numéro du convoi de déportation, le patronyme, le prénom, la date et le lieu de naissance, l'adresse d'arrestation ou de résidence qui occupe une ou deux colonnes, le camp ou le centre de rassemblement dans lequel elle a été internée avant son transfert à Drancy ou son départ de Drancy. Au total, plus de 600 000 informations et chacune d'entre elles peut comporter une ou plusieurs erreurs puisqu'il s'agit de noms propres souvent très compliqués et de chiffres ou de dates, sujets à des variations, pour ne citer que les numéros de rue ou mal notés ou indiqués inexactement par l'interné pour éviter ne pas mettre en danger sa famille.

Autant souligner que cet ouvrage n'est pas exempt d'erreurs, il s'approche de la vérité et il ne l'atteindra jamais puisque cette vérité n'existe pas : trois frères arrivés en France en provenance de Russie ou de Pologne dans les années 20 ou 30 se seront vus attribués sur leurs papiers d'identité trois patronymes légèrement différents les uns des autres. Les actes de naissance de trois frères, pourtant nés en France, pourront porter eux aussi, des variations de patronyme d'une ou deux lettres. Le patronyme originel ayant été établi souvent en caractères cyrilliques et prononcé phonétiquement à l'arrivée en France, ces variations sont explicables.

Quant aux prénoms, pour ne donner qu'un exemple, Abraham peut se décliner en 988 versions différentes. En ce qui concerne le lieu de naissance, selon quels critères écrire Lvow ou Lemberg,

Bratislava ou Presbourg, etc., selon la date de naissance et le nom alors porté par la ville, selon le choix que l'on ignore et qui pouvait être celui de la personne en question ou du gestapiste, du policier ou du juif de la « Chancellerie » de Drancy, chargé de rédiger les fiches des internés ?

Ce que nous savons, c'est que derrière chaque ligne, il y avait un être humain pour lequel, nous nous sommes acharnés à retrouver les données de base qui lui permettront d'échapper à une totale disparition au terme de l'existence de ceux qui l'auront connu.

Comme nous l'avons déjà fait pour des milliers d'enfants en retrouvant les photos de leurs visages, leurs actes de naissance et des témoignages les concernant, les futures recherches, la numérisation des documents, le croisement des informations permettront l'établissement de dizaines de milliers de dossiers sur les Juifs victimes de la Shoah en France, une meilleure connaissance de leurs tragiques parcours et de leurs personnalités. Derrière chaque ligne de ce *Mémorial*, il y a un mystère que je souhaiterais élucider ; je sais que je pourrais prendre un nom au hasard et qu'il serait possible après des recherches de lui consacrer une page ou un livre.

De nombreuses rectifications seront effectuées par des membres des familles touchées par la Shoah et par les chercheurs locaux. Merci de les signaler à l'association :

« Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France », 32 rue La Boétie 75008 Paris - France
Tél. : 01 45 62 41 71 - Fax. : 01 45 63 95 58 - E-mail : klarsfeld.ffdjf@wanadoo.fr .
Copyright Klarsfeld/FFDJF

[Merci de les signaler également à Jean-Pierre Stroweis stroweis@zahav.net.il]

Tableau du nombre d'enfants déportés dans chaque convoi

Convoi	Nombre d'enfants	Nombre de garçons	Nombre de filles	Convoi	Nombre d'enfants	Nombre de garçons	Nombre de filles
1	1	1	-	42	215	118	97
2	1	1	-	44	159	69	90
3	1	1	-	45	111	63	48
4	0	-	-	46	123	71	52
5	16	9	7	47	180	82	98
6	22	12	10	48	154	83	71
7	60	55	5	49	34	21	13
8	121	66	55	50	10	5	5
9	42	20	22	51	2	2	-
10	80	19	61	52	66	42	24
11	41	8	33	53	121	68	53
12	25	4	21	55	124	60	64
13	142	76	66	57	139	81	58
14	107	37	70	58	100	45	55
15	220	102	118	59	138	70	68
16	309	150	159	60	104	46	58
17	3	1	2	61	137	67	70
18	1	1	-	62	152	78	74
19	117	57	60	64	156	79	77
20	583	226	357	63	99	56	43
21	455	196	259	66	205	104	101
22	608	290	318	67	189	111	78
23	587	309	278	68	296	138	158
24	410	246	164	69	175	98	77
25	290	151	139	70	103	58	45
26	233	121	112	71	288	156	132
27	137	64	73	72	179	81	98
28	148	78	70	73	38	38	-
29	148	76	72	74	189	94	95
30	138	63	75	75	112	52	60
31	193	103	90	76	164	93	71
32	100	45	55	77	325	164	161
33	101	54	47	78	25	16	9
34	163	92	71	79	2	1	1
35	171	83	88	80	80	45	35
36	211	132	79	81	26	15	11
37	125	61	64	82	3	-	3
38	101	56	45	85	19	8	11
39	8	3	5	Totaux	11 104	5 619	5 485

Ce tableau n'inclut pas les 228 enfants déportés du Nord et du Pas-de-Calais via la Belgique, ni les 76 enfants signalés morts dans les camps d'internement en France.

Mémorial de la déportation des Juifs de France

Les 43 convois de 1942

Le 14 mai 1941, 3 430 Juifs polonais, 123 Juifs apatrides et 157 Juifs tchèques furent appréhendés à Paris et dirigés de la gare d'Austerlitz sur les camps de Pithiviers (1 693) et de Beaune-la-Rolande (environ 2 000). Environ 200 libérations s'ensuivront ainsi que des centaines d'évasions (au moins 250).

Le 22 août 1941, seconde grande rafle à Paris ; au total 4 230 Juifs sont internés dans le camp de Drancy, réouvert pour la circonstance. Ce sont tous des hommes de 18 à 50 ans, de diverses nationalités y compris 1 500 Français, arrêtés par les forces de police de la Préfecture encadrées par des militaires allemands et sans que le Préfet de Police eût demandé au représentant de Vichy en zone occupée l'autorisation du gouvernement français pour organiser cette rafle. Les conditions de la vie à Drancy sont devenues très vite insupportables, surtout pour l'alimentation absolument insuffisante. Deux mois après l'ouverture du camp un millier de cas d'œdème et de cachexie dus à la faim seront constatés et une commission médicale allemande fera libérer environ 800 malades prêts à rejoindre la quarantaine de décédés de Drancy.

Le 12 décembre 1941, 743 « notables » Juifs, français d'origine ou naturalisés furent les victimes d'une grande rafle menée à leurs domiciles par la police militaire allemande. Leur nombre qui était fixé à mille en prévision d'un convoi de déportation à l'Est s'étant révélé inférieur aux estimations, 299 internés du camp de Drancy sont dirigés le soir même sur le camp allemand de Compiègne où les rejoignirent le lendemain les 743.

À ces 1 042 hommes internés viennent s'ajouter huit personnalités : au total 1 050. Soixante-treize « vieillards » sont libérés après une semaine, ramenant le total à 977. C'est pourquoi le chef du service anti-juif de la Gestapo, Dannecker, fait transférer 50 internés de Drancy le 26 janvier 1942, puis 48 le 6 février 1942 ; le total est alors de 1 075 ; mais 170 de plus de 55 ans sont « libérés » le 19 mars et transférés en réalité à Drancy. Le total des internés à Compiègne est descendu à moins de 900, car les conditions de vie inhumaines ont conduit plus de 50 internés dans la tombe en trois mois ; en outre 80 conjoints d'aryens sont exempts de la déportation. Le total des internés déportables est donc passé à environ 750, dont de nombreux internés affaiblis ou malades que l'autorité militaire préfère éviter de porter pour une destination officiellement vouée au travail forcé.

Ainsi, à Compiègne l'effectif de déportables est nettement insuffisant et, vu l'âge avancé de la plupart des 743 « notables », le noyau des déportables de Compiègne est constitué par les 299 de Drancy (voir transfert du 12/12/1941) + les 50 (transfert du 26/01/1942) et les 48 (transfert du 6/02/42), soit 397 internés transférés au total de Drancy à Compiègne et qui feront effectivement presque tous partie du premier convoi parmi les 547 internés du camp de Compiègne qui attendront en fin d'après-midi le 27 mars 1942 à la gare de Compiègne les 565 déportés du camp de Drancy. C'est de cette gare de Compiègne que partira presque immédiatement le premier convoi de déportés juifs de France et, en fait, le premier de tous les convois de déportés, juifs ou non. Sur les 1 112 déportés, 565 provenaient directement de Drancy et sur les 547 de Compiègne près de 400 provenaient aussi, nous l'avons vu, de Drancy par plusieurs transferts. Moins de 200 des 743 victimes de la rafle du 12 décembre partirent par ce premier convoi, d'autres partiront par plusieurs convois de l'année 1942.

La liste du **premier convoi** de Juifs déportés de France n'a jamais été retrouvée. Il nous a fallu procéder à de minutieuses recherches et à de multiples recoupements pour reconstituer cette liste. Les noms qui suivent proviennent de la confrontation de plusieurs listes :

- 1- Une liste mécanographiée de 554 noms provenant du Ministère des Anciens combattants et donnant les nom, prénom, date et lieu de naissance de chacun de ces déportés. À ces 554 noms s'ajoutent :
- 2- Une liste de 298 personnes parties de Drancy à Compiègne le 12 décembre 1941,
- 3- Une liste de 50 personnes parties de Drancy à Compiègne le 26 janvier 1942,
- 4- Une liste de 48 personnes parties de Drancy à Compiègne le 6 février 1942,
- 5- Une liste de 35 infirmiers et de 5 médecins ainsi que 14 internés de la chambrée 1, « volontaire »,
- 6- Une liste imprimée du même Ministère, publiée le 26 septembre 1946 et donnant les noms, prénoms, dates de naissance, dates de décès à Auschwitz et numéros matricules à Auschwitz de 764 déportés du convoi du 27 mars 1942,
- 7- Un additif du 20 juillet 1949 à la liste précédente et donnant 285 noms, prénoms, dates de naissance et matricules à Auschwitz de déportés de ce convoi, décédés entre le 1^{er} et le 18 avril 1942.

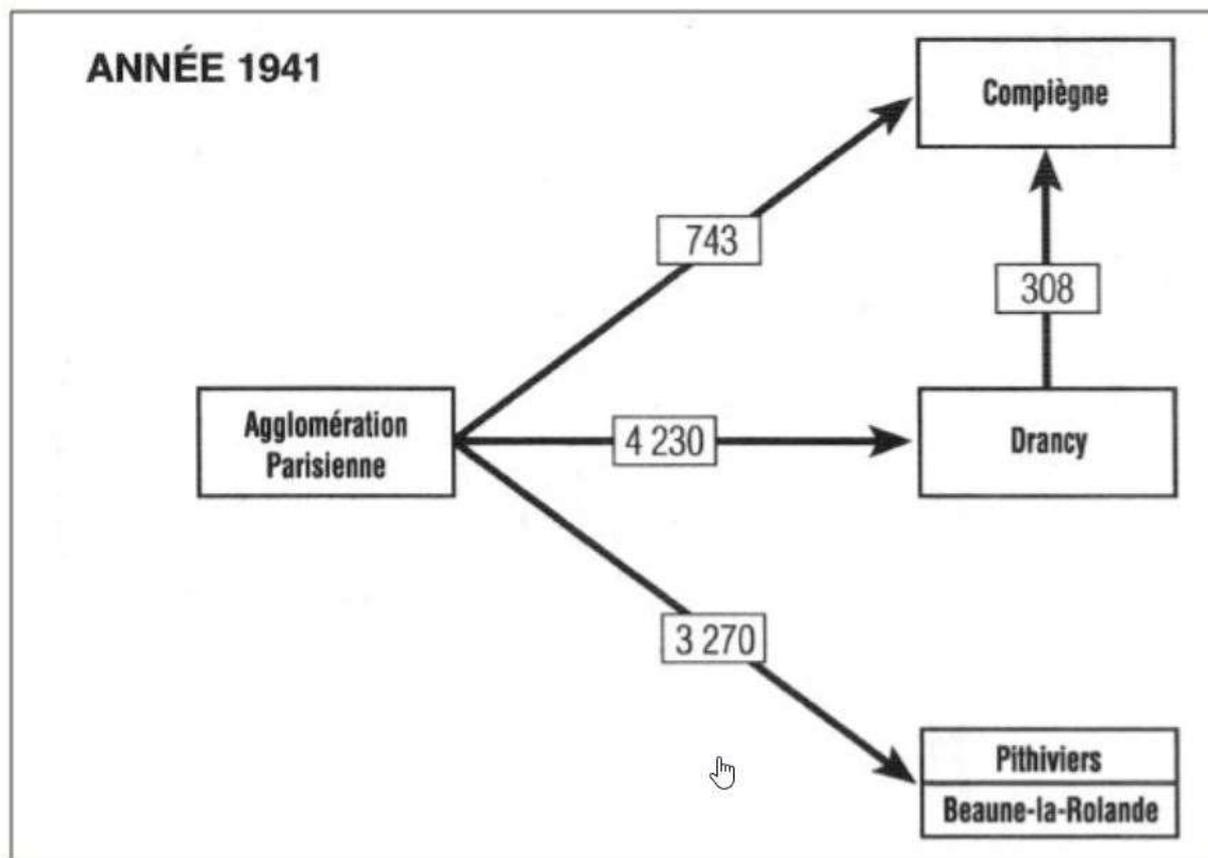
Le total des noms obtenus par la confrontation de ces listes et l'élimination des noms cités deux fois atteint 1 130 alors qu'il semble que 1 112 personnes aient été effectivement déportées ; 18 noms parmi ceux indiqués dans notre liste seraient alors ceux d'internés non partis.

Moins de 200 internés déportables demeurent au camp de Compiègne après le départ le **27 mars 1942** du premier convoi et le transfert le 3 avril à Drancy de 95 conjoints d'aryennes. Cette situation ne peut échapper à la Gestapo et le 29 avril 1942, 784 internés du camp de Drancy sont transférés au camp de Compiègne, où la plupart d'entre eux resteront cinq semaines jusqu'au départ de Compiègne du **convoi 2**. La Gestapo prépare ce départ en faisant également transférer à Compiègne le 8 mai, 131 Juifs du camp de Beaune-la-Rolande et 152 Juifs du camp de Pithiviers. Au total, la Gestapo dispose alors à Compiègne pour ce second convoi de 200 + 784 + 131 + 152 d'un maximum de 1 267 internés. La liste très peu lisible comporte 1 000 noms dont 34 sont barrés, soit en principe 966 partants, sauf si en dernière minute 34 internés dont les noms n'ont pas été notés ont été déportés en remplacement des 34 dont les noms ont été barrés. Le second convoi est parti le 5 juin 1942 de la gare de Compiègne.

Après le départ du **second convoi le 5 juin 1942** dans le cadre d'un premier programme (annoncé par Heydrich à Paris début mai) de déportation de 5 000 Juifs de France, les événements s'accroissent : Heydrich est abattu à Prague et le 11 juin, à Berlin, se tient sous la direction d'Eichmann une réunion des responsables des Services des affaires juives de la Gestapo dans les pays dirigés par le *Reich*.

Le *Reichsführer*-SS Himmler a décidé la déportation des Juifs de l'ouest européen et sa mise en application à partir de la mi-juillet. Les Allemands ont du mal à fixer les contingents à « évacuer » dans une première phase et passent très vite de 100 000 pour la France à 40 000. En attendant les grandes rafles qui devront remplir les convois de mille déportés et au rythme de trois trains par semaine, il s'agit pour la Gestapo de poursuivre la déportation des « 5 000 » déjà mise en route. À Drancy, après le transfert à Compiègne le 29 avril de 784 hommes qui ont été englobés dans le convoi 2, demeurent dans le camp environ 1 800 hommes auxquels viendront s'ajouter 80 Juifs arrêtés en Normandie essentiellement à Caen, Rouen et Elbeuf et transférés le 12 mai à Drancy. Beaucoup de ces internés ne sont pas déportables en raison de leurs nationalités, de leurs âges (la déportation étant alors placée sous le signe du travail, il y a encore des limites d'âge inférieures et supérieures : pas moins de 18, pas plus de 59. Quant au contingent de 60 femmes qui partira, elles ont toutes moins de 42 ans).

ARRESTATIONS ET INTERNEMENTS DES JUIFS EN 1941



La tragédie de l'été 1942 en quelques dates

- **Juin** • Quatre convois de déportation de 1 000 Juifs chacun quittent les camps de Compiègne, Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande.
- **7 juin** • Premier jour du port obligatoire de l'étoile jaune pour les Juifs en zone occupée.
- **16 juin** • René Bousquet, secrétaire général pour la police à Vichy, accepte le principe de la livraison aux Allemands de 10 000 Juifs "apatrides" de la zone dite libre.
- **22 juin** • Berlin entérine le programme de déportation pour l'année 1942 de 40 000 Juifs de France.
- **2 juillet** • Bousquet rencontre les autorités SS qui veulent une grande rafle de Juifs à Paris et dans le reste de la zone occupée. Il accepte de confier à la police française cette opération et d'arrêter le nombre voulu de Juifs à condition qu'il ne s'agisse que d'"apatrides" (anciens ressortissants du Reich et des pays d'Europe centrale). Pierre Laval et Philippe Pétain entérinent cet accord.
- **8 juillet** • 9^e ordonnance allemande interdisant aux Juifs de fréquenter presque tous les lieux et établissements publics, les réduisant ainsi à l'état de parias.
- **16-17 juillet** • Rafle du Vélodrome d'Hiver.
Au total, 13 152 arrestations dont 3 118 hommes, 5 919 femmes, 4 115 enfants. 8 160 Juifs sont enfermés au Vélodrome d'Hiver (les 4 115 enfants accompagnés de leurs parents (2 916 femmes et 1 129 hommes) : 4 992 personnes célibataires ou vivant en couple sans enfant sont internés au camp de Drancy (1 989 hommes et 3 003 femmes).
- **17 juillet** • Les autorités françaises insistent auprès de la Gestapo pour que les enfants soient également déportés. Pourtant, les 3/4 d'entre eux sont de nationalité française. Les SS préviennent que, très probablement, les enfants seront séparés de leurs parents déportés ayant eux, puisque Berlin n'a pas encore donné son feu vert à leur déportation.
- **19-22 juillet** • Transfert dans les camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers des 8 160 internés du Vel' d'Hiv'.
- **20 juillet** • Départ du convoi 8 directement d'Angers à Auschwitz. Les centaines d'autres Juifs arrêtés hors de la région parisienne, en zone occupée, sont dirigés sur Drancy.
- **31 juillet-7 août** • Quatre convois emportent à Auschwitz les parents séparés de force de leurs enfants en bas-âge. Ces derniers restent internés dans des conditions abominables dans les camps du Loiret.
- **7-14 août** • 3 500 Juifs internés dans des camps de Vichy en zone libre (Gurs, Récébédou, Noé, le Vernet, Rivesaltes, Les Milles) arrivent à Drancy d'où ils sont immédiatement déportés.
- **17-31 août** • Les enfants de la rafle du Vel' d'Hiv' transférés des camps du Loiret à Drancy sont déportés en six convois (n° 20 à 26) dans lesquels ils sont mélangés à des adultes en provenance de la zone libre.
- **25 août** • 1 200 travailleurs Juifs des Groupements de Travailleurs Étrangers (GTE) sont transférés de zone libre à Drancy.
- **26 août** • Grande rafle de Juifs apatrides dans les quarante départements de la zone libre. Plus de 5 000 Juifs dont 500 enfants seront transférés à Drancy.
- **Fin août-début septembre** • Dans l'ensemble, l'opinion publique réagit défavorablement aux mesures anti-juives, comme le signalent les préfets à Pierre Laval. Celui-ci tient également compte des protestations que certains membres éminents de l'Eglise de France ont émises. Il met un frein à la collaboration massive entre la police et la Gestapo. Ce sont néanmoins 33 convois de déportation (soit trois par semaine) qui ont quitté la France entre le 17 juillet et le 30 septembre pour les camps d'extermination.

Le 3^e convoi partira de Drancy le **22 juin 1942**. Il est composé de 934 internés de Drancy et de 66 femmes en provenance du Camp des Tourelles. En 1978, nous avons publié dans *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, une note du commandant du camp de Drancy expliquant comment il avait choisi les partants.

« J'ai l'honneur, selon la demande que vous avez bien voulue me faire par téléphone de vous décrire ci-après la série des indications écrites ou verbales, des contre-ordres et des modifications survenues dans les préparatifs du départ des internés amenés lundi matin 22 courant du camp de Drancy par les autorités occupantes selon ce dont je vous ai déjà rendu compte :

16 juin : Note de la Police aux Questions juives concernant le départ de 1 000 internés, dont copie ci-jointe.

17 juin : Je propose 583 internés seuls aptes au travail au camp de Drancy, décomposés comme suit :

- 502 aptes au travail,
- 30 soi-disant Turcs, non reconnus par leur consulat, aptes et enfin,
- 51 inaptes temporaires récupérés sur indications du docteur Tisné et seuls aptes au travail ajoutés. Je suggère en même temps, d'accord avec vous, si vous vous en souvenez, que la Police aux Questions juives propose de prélever le complément jusqu'à 1 000 au camp de Beaune ou de Pithiviers.

17 juin : La Police aux Questions juives répond :

Prière de compléter le chiffre donné ce matin à 600 et d'y ajouter 200 inaptes temporaires pour parfaire le total de 800 internés partants. On ne peut prendre personne dans les deux camps du Loiret précités.

19 juin : Ma réponse à la Police aux Questions juives : 583 aptes plus 173 inaptes temporaires désignés par le docteur Tisné en tout et pour tout, soit 756 au total. Sur demande de la Police aux Questions juives, je fais établir les listes en conséquence et je les fais porter le même jour rue Greffulhe en 5 exemplaires avec lettre d'accompagnement, comme on me l'avait demandé.

20 juin : Le capitaine Dannecker arrive au camp ce samedi matin à 8h 45 ; il précise à mon adjoint

M. Thibaudat qu'il faut lui désigner 930 internés dans le délai d'une heure et les préparer de suite pour le départ de lundi.

Ce choix, en l'absence du docteur, et dans un délai aussi restreint étant matériellement impossible à assurer, je rejoins l'officier allemand et lui expose les raisons pour lesquelles il m'est impossible d'accéder à sa demande. Je lui demande de me faire confiance, en me permettant de tenir prêt, pour le lundi matin 22 courant à 6h les 930 internés dont il a besoin. Pour atteindre ce chiffre, un seul moyen restait à ma disposition et je vous en ai aussitôt avisé en allant vous voir et en vous exposant la situation, C'était d'atteindre les anciens combattants les moins intéressants. Après étude attentive de la situation de mes effectifs, j'ai donc dû faire désigner par le docteur Tisné de nouveaux inaptes temporaires et en y ajoutant 150 anciens combattants, j'ai pu atteindre le chiffre de 930 demandé par les autorités occupantes. »

Le contingent de 934 hommes fixé par la Gestapo est lié à la décision de Dannecker de déporter pour la première fois des femmes sans doute afin de faire comprendre aux autorités françaises que la déportation concernera l'ensemble de la population juive. Le 18 juin, il s'est rendu au camp des Tourelles où sont enfermées les Juives qui se sont rendues coupables d'infractions à la réglementation anti-juive et il a choisi 66 d'entre elles pour faire partie de ce troisième convoi. De Compiègne et de Drancy, la Gestapo est passée aux internés des Camps du Loiret pour constituer les convois suivants

de déportations : le **convoi 4** est parti de Pithiviers. Comme les convois 1 et 2, il a été constitué exclusivement d'internés hommes. Son départ a eu lieu le **25 juin** à 6h 15 avec 1 008 hommes.

C'est de Beaune-la-Rolande qu'est parti le **convoi 5 le 28 juin** à 6h 08 avec 1 038 déportés, 1 004 hommes et 34 femmes. Ces 34 femmes et 73 hommes ont été arrêtés dans la région d'Orléans par la police locale pour compléter l'effectif du convoi. Le reste du convoi a été constitué par les internés de Beaune-la-Rolande.

Les 16 et 17 juillet a eu lieu la rafle du Vel' d'Hiv' : 4 992 personnes (soit 1 989 hommes et 3 003 femmes, célibataires et couples sans enfants) ont été internés dans le camp de Drancy et 8 160 personnes (1 129 hommes, 2 916 femmes et 4 115 enfants : les enfants et leurs parents) ont été parquées au Vel' d'Hiv'.

Le 19 juillet, 2 184 Juifs sont dirigés du Vel' d'Hiv' sur les camps du Loiret. Le 20 juillet, 2 265 les suivent ; le 21 juillet, 2 292 en font de même. Le dernier convoi du Vel' d'Hiv' part le 22 juillet, il comprend 877 personnes. Au total, 7 618 personnes ou plutôt 7 816 si l'on tient compte que la Direction des camps du Loiret indique 4 716 internés transférés à Pithiviers et 3 100 à Beaune-la-Rolande. La Gestapo, le département IV J spécialisé dans l'action anti-juive et dirigé par Dannecker assisté de Röthke, a prévu le 15 juillet, en présence d'Eichmann venu tout spécialement de Berlin, que les six prochains convois partiront à partir du 13 juillet de province de la zone occupée, chargés de Juifs français et étrangers : deux trains de Bordeaux d'abord, puis un d'Angers, un de Rouen, un de Châlons-sur-Marne et un d'Orléans.

Bouleversement du programme à la suite de la rencontre entre Bousquet et les Chefs SS Oberg, Knochen, Hagen et Lischka, les supérieurs de Dannecker. Un accord conclu le 2 juillet stipule que le même nombre de têtes sera livré mais qu'elles seront celles des Juifs apatrides, les Juifs français étant mis par le Gouvernement de Vichy en seconde ligne.

Les Gestapos de province de zone occupée n'auront pas assez de Juifs à arrêter pour remplir les trains de province faute d'avoir assez de Juifs apatrides : les deux trains de Bordeaux sont annulés ainsi que les trains de Rouen et de Châlons-sur-Marne. Un nouveau programme est établi : 16 juillet un convoi de Drancy, 17 juillet un convoi de Pithiviers, 18 juillet un convoi de Drancy, 20 juillet un convoi d'Angers, 22 juillet un convoi de Nancy (qui sera également annulé).

Le 14 juillet à Drancy, où se trouvent pourtant 1 163 Juifs déportables, Röthke, en l'absence de Dannecker, ne réussit pas à organiser le départ de ce train du 16 et se voit obligé de commencer la série de déportations par le convoi prévu de Pithiviers le 17 juillet.

Il se résout à informer Eichmann à Berlin de la suppression d'un train de Bordeaux du 16 juillet :

Telex

Urgent, à soumettre de suite ! Secret !

IVJ SA 225a

Paris, le 14.7.1942

Ah/Bir

Au RSHA

IVB4

Berlin

Objet : Transport de Juifs de France à destination d'Auschwitz.

Référence : Votre télex N° 121962 du 11 juillet 1942.

Ainsi que le télex N° 12825 du 6 juillet 1942 vous l'a déjà fait savoir, l'accord conclu avec le Gouvernement français au sujet de l'évacuation des Juifs de France ne fait entrer en ligne de compte pour l'instant que les Juifs apatrides. Il s'ensuit que le nombre de personnes à appréhender se trouve

très considérablement réduit (en particulier en province). En raison de ces difficultés, le premier convoi en partance de Bordeaux prévu pour le 15 juillet 1942 ne pourra pas être rempli, pas plus que ne pourront être prêts dans les gares prévues les deux convois suivants. Par conséquent il a été convenu ce qui suit avec la Direction Générale des Transports : Le convoi prévu pour le 15 juillet à 20h 20 à Bordeaux doit être supprimé. Les trains suivants seront organisés comme suit :

1^{er} convoi :

DA 901/1, départ de Pithiviers le 17 juillet 1942 à 6h 15.

2^e convoi :

DA 901/2, départ du Bourget-Drancy le 19 juillet 1942 à 8h 55.

L'horaire prévu pour les trains suivants sera respecté dans la mesure du possible ; toutefois, il faut compter avec des changements en ce qui concerne les gares de départ de province (Nancy, Dijon).

Signé : RÖTHKE

S.S.-Obersturmführer

Furieux, Eichmann téléphone immédiatement à Röthke à Paris et menace de retirer la France du champ d'application de la déportation des Juifs.

IV J/

Paris, le 15.7.1942

Rö/Ge

Objet : Convois de Juifs pour Auschwitz

1° Note :

Le 14 juillet 1942, vers 19 heures, le S.S.-*Obersturmbannführer* Eichmann nous a téléphoné de Berlin, pour savoir pourquoi le convoi prévu pour le 15 juillet 1942 était annulé. Je lui ai répondu qu'à l'origine on aurait dû inclure dans les arrestations en province les porteurs d'étoile jaune, mais que suite à un accord récemment conclu avec le gouvernement français, on ne pouvait provisoirement arrêter que des Juifs apatrides. On a dû annuler le convoi du 15 juillet 1942 car, d'après les indications du Kommando de Bordeaux, il n'y avait, à Bordeaux, que 150 Juifs apatrides. On n'avait pu, en raison de trop brefs délais, trouver de Juifs en remplacement des manquants pour ce train-ci. Mais le S.S.- *Obersturmbannführer* Eichmann a fait remarquer qu'il s'agissait d'une affaire de prestige. Qu'il avait fallu mener de longues conversations avec le Ministère des Transports du Reich pour ces trains, que ces conversations avaient été enfin couronnées de succès et voilà que maintenant Paris annulait un train. C'était la première fois qu'il voyait une chose pareille. Cette affaire était de nature à faire très mauvaise impression. Lui-même ne voulait pas en informer immédiatement le S.S.-*Gruppenführer* Müller, car en le faisant, il se déconsidérerait et se couvrirait de ridicule lui-même.

Il allait réfléchir et se demander si, en fin de compte, il ne fallait pas devoir purement et simplement rayer la France de la liste des pays d'où l'on pouvait évacuer les Juifs.

Je l'ai prié de n'en rien faire, en ajoutant que cela n'était nullement la faute de nos bureaux locaux si ce train avait dû être annulé. En outre, le bureau IV J/ n'avait eu connaissance que très tard du fait qu'il n'existait à Bordeaux que 150 Juifs apatrides ; et dès réception de cette communication, on en avait immédiatement fait part par télex à l'Office central de la Sécurité du Reich. J'ai ajouté que les autres trains rouleront comme prévu.

2° Au S.S.-*Hauptsturmführer* Dannecker avec prière d'en prendre connaissance.

3° Pour le dossier << Transport de Juifs “.

Signé : RÖTHKE
SS.-*Obersturmführer*

Le prochain convoi, le sixième partira donc de la région d'Orléans, ce sera celui de Pithiviers où, d'ailleurs, le 4 juillet ont été transférés 219 internés de Beaune-la-Rolande. J'ai expliqué dès 1978 comment fut constitué ce **convoi 6** du **17 juillet** et quel en fut le destin. 809 hommes et 119 femmes, soit 928 déportés, dont 193 Juifs et Juives envoyés par le Kommando de la Sipo-SD de Dijon et 52 autres du Kommando d'Orléans. Le convoi 5 comptait 16 enfants de moins de 18 ans. Le convoi 6 compte 24 adolescents entre 13 et 17 ans révolus.

Le **convoi 7** constitué de 1 000 personnes, dont 879 Juifs et 121 Juives, a quitté la gare du Bourget-Drancy le **19 juillet 1942**. La majeure partie des déportés provenaient de Drancy et encore des rafles de 1941.75 femmes et 97 hommes arrivés la veille en provenance de Bordeaux ont été intégrés à ce convoi. Parmi les 848 personnes que les Allemands ont répertoriées par nationalités : 386 Polonais, 291 indéterminés, 38 Français, 28 Roumains, etc. L'âge des hommes et des femmes varie entre 16 et 56 ans. 375 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Le **convoi 8** parti de la gare d'Angers St-Laud le 20 juillet pour Auschwitz est le seul à être parti des convois de province prévus le 1er juillet par Eichmann et son représentant en France, Dannecker, lors de leur séance de travail à Paris avec les spécialistes des affaires juives des Kommandos de la police nazie de province de la zone occupée. 824 Juifs, dont 430 femmes, constituaient ce convoi qui

emportait environ 340 Polonais, plus de 200 Français, 110 apatrides ou indéterminés, 39 Allemands, 34 Roumains. Le Kommandeur de la Sipo-SD à Angers n'a pas tenu compte des instructions de la Gestapo à Paris et a fait arrêter les Juifs français pour réussir à faire partir ce convoi. 153 hommes et 122 femmes sont envoyés par la Sipo-SD d'Angers ; 132 hommes et 156 femmes envoyés par la Sipo-SD de Tours qui a puisé dans le camp de La Lande où sont internés surtout des Juifs étrangers expulsés du département de la Gironde ; 14 sont envoyés par la Sipo-SD de Rennes et plus de 200 de provenances diverses (Sarthe, Vienne, Mayenne, Loire Inférieure, Deux-Sèvres, Charente, etc.).

Le **convoi 9** est parti de Drancy le **22 juillet** avec 615 hommes et 385 femmes arrêtés les 16 et 17 juillet et dirigés sur Drancy en tant que célibataires ou couples sans enfants. Parmi ces victimes, 569 Polonais, 242 Russes, 122 indéterminés, 32 Allemands et 2 Français.

Le **convoi 10** est parti de Drancy le **24 juillet** avec 630 femmes et 370 hommes. C'est le premier convoi où les femmes sont en nombre supérieur à celui des hommes. Parmi les déportés, 551 Polonais, 203 Russes, 88 indéterminés, 36 Allemands et 4 Français.

Le **convoi 11** a quitté Drancy le **27 juillet** avec 742 femmes et 248 hommes. Parmi les déportés, 595 Polonais, 156 indéterminés, 154 Russes, 28 Allemands et pas de Français. Environ 800 partants de Drancy, 62 du camp des Tourelles, 43 de Châlons-sur-Marne, 81 de Nancy.

Le **convoi 12** est parti aussi de Drancy le **29 juillet** avec 730 femmes et 270 hommes. Parmi eux : 622 Polonais, 180 Russes, 85 indéterminés, 36 Allemands et 2 Français. 216 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Les **convois 13 à 16** devaient dans l'esprit des Allemands ne contenir que des adultes, les parents des enfants entassés dans les camps du Loiret. C'est ce qui avait été annoncé par la Gestapo le 17 juillet lors de la rencontre entre les SS dirigés par Hagen et les représentants de la police et de l'administration françaises au lendemain du premier jour de la grande rafle quand ces derniers ont insisté auprès des Allemands pour que les enfants soient également déportés avec leurs parents. Les SS avaient répondu qu'ils n'avaient rien contre mais que probablement, il faudrait déporter les parents d'abord et les enfants ensuite parce que la Gestapo à Paris n'avait pas encore reçu le feu vert de Berlin pour la déportation des enfants.

Rappelons que Laval, chef du gouvernement, avait fait savoir aux Allemands qu'il souhaitait que les enfants des parents juifs étrangers qui seraient arrêtés en zone libre, soient déportés avec leurs parents et aussi qu'il se désintéressait du sort des enfants juifs qui allaient être arrêtés lors de la rafle du Vel' d'Hiv' et qu'il laissait donc aux Allemands le soin de décider de leur sort. L'intendant de Police à Orléans examine le 25 juillet les situations des Juifs internés à Orléans. Pour lui, il en résulte que :

- a) les enfants de 16 ans ou plus doivent être traités comme les adultes : s'ils ont la nationalité française à titre définitif, ils sont libérés ; s'ils ne l'ont qu'à titre précaire, ils doivent demeurer internés.
- b) les enfants âgés de 15 ans au moins qui auraient pu être arrêtés avec le père ou la mère, peuvent être libérés s'ils justifient de leur nationalité par la présentation de la carte réglementaire.
- c) les enfants de moins de 15 ans suivent en principe le sort de leurs parents. Dans le cas où ceux-ci, étrangers, désireraient faire libérer leurs enfants déclarés Français dans les conditions indiquées ci-dessus, il en serait pris note à part pour examen ultérieur.

Mais il reste entendu que la libération dont pourraient éventuellement bénéficier ces enfants ne peut, en aucun cas, être étendue aux parents qui eux, étrangers, restent soumis aux mesures d'arrestation et de rassemblement. Le 3 août, l'Intendant de Police avait adressé au préfet du Loiret et aux commandants des deux camps une note :

« ...pour indiquer de quelle manière devaient être constitués les premiers convois de Juifs internés devant être transférés hors de France ; j'y avais notamment précisé que, pour éviter des séparations, la limite d'âge de 15 ans pouvait être assouplie, et que les garçonnets de 12 à 14 ans assez robustes pouvaient être admis à suivre les parents dans ce premier convoi.

Cette latitude avait été très largement exploitée par le commandant du camp de Beaune-la-Rolande, et, lors du dernier départ, la Police allemande, estimant que le convoi comprenait trop d'enfants, avait exigé au dernier moment le retrait de 160 d'entre eux. La Police allemande a déclaré qu'une telle mesure en principe n'aurait pas dû être prise sans qu'elle fût consultée, et a demandé qu'à l'avenir l'Intendance de Police la tienne au courant lorsqu'elle aurait l'intention de prendre des décisions de même importance. »

Le « dernier départ » était en fait celui du convoi du 7 août, le n° 16. Le n° 13 comptait 146 enfants (moins de 18 ans) ; le n° 14, 107 enfants ; le n° 15, 219 enfants et le n° 16, 298 enfants (c'est celui qui devait emporter 160 de plus).

Dans le **convoi 13** du **31 juillet**, la police a fait partir 146 adolescents nés entre 1924 et 1928, sauf trois nés en 1929 et un en 1930. Sur ces 146 enfants, tous sont nés à l'étranger sauf quatre. Il y a un petit peu plus de garçons que de filles.

Dans le **convoi 14** du **3 août**, il y a 982 femmes et 52 hommes. Il y a donc une importante majorité d'adolescentes parmi les 107 de moins de 18 ans (71 et 36). Seule une jeune fille France. La police fait partir les enfants étrangers en priorité. 482 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Dans le **convoi 15** du **5 août**, les filles sont encore un peu plus nombreuses (117 et 102). Presque tous les 219 enfants sont nés à l'étranger sauf 25 nés en France. Abaissement de l'âge : 38 sont nés en 1929, 7 en 1930, 4 en 1931 et 2 en 1933. 704 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Dans le **convoi 16** du **7 août**, sur 298 jeunes de moins de 18 ans, il y a autant de garçons que de filles. Leur âge s'est abaissé nettement encore : 11 sont nés en 1930, 67 en 1929 et la plupart en 1928 et 1927. 794 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Au total, 770 enfants de moins de 18 ans ont été déportés dans ces quatre convois et si la Gestapo d'Orléans a protesté contre ces départs d'enfants, c'est parce qu'effectivement, la Gestapo en France n'avait pas encore reçu le 7 août l'autorisation de déporter massivement des enfants.

C'est le 11 août que la Gestapo câble de Paris à Berlin :

IV J

Ah/Bir

Paris, le 11.8.1942

Urgent, à présenter immédiatement !

À l'Office Central de Sécurité du Reich

-IV B4 –

Berlin

Objet : Transport de Juifs vers Auschwitz ; en l'occurrence déportation des enfants juifs.

Référence : Aucune

Par la suite d'un arrêt momentané des arrestations de Juifs, je compte mettre dans les convois destinés à l'évacuation, à partir du 17 août 1942, les enfants internés en ce moment dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. Je demande que l'on me fasse immédiatement savoir si c'est possible et de quelle manière la déportation des enfants pourra s'effectuer.

Signé : AHNERT

S.S.-Untersturmführer

1- (Note manuscrite de Ahnert avec son paraphe et la date du 12.8) : « Le RSHA a déjà fait savoir par télex du 7.8 que les enfants des Juifs apatrides peuvent être déportés dans des proportions adéquates. »

2- Pour le dossier « Déportation »

La question était donc posée : d'où faire partir les enfants vers les chambres à gaz d'Auschwitz ? des camps du Loiret ou de Drancy ?

Les transferts des enfants des camps du Loiret à Drancy étaient nécessaires à la Gestapo, car les masses d'adultes arrivent maintenant de zone libre. Soit, il fallait les diriger directement sur Pithiviers et Beaune-la-Rolande ; mais cela n'avait pas été prévu. Soit, après leur arrivée à Drancy, les mire repartir sur les camps du Loiret, mais c'était trop compliqué et les trains étaient désormais programmés à partir de Drancy. Ainsi, le sort des enfants français ou non est scellé : ils seront amenés à Drancy et déportés ; dans quelles conditions ?

Réponse d'Eichmann le 13 août :

Télégramme

Berlin 145 5777

13.8.1942

1617 – MA

Au BdS de la Sipo et du SD dans le secteur du Commandant Militaire en France, Paris

Secret - Urgent

Objet. Transport de Juifs vers Auschwitz, et en l'occurrence évacuation des enfants juifs.

Cf. : Rapport par télex du 11.8 IV J.

Les enfants juifs hébergés dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande peuvent être peu à peu répartis sur les convois prévus en direction d'Auschwitz. Cependant, il ne faut en aucun cas mettre en marche des convois comportant exclusivement des enfants.

RSHA - Bureau 4B 4a - 3233/41 KL G (1085)

Signé : GUENTHER,
S.S.-Sturmbannführer

Cette réponse est communiquée par Dannecker et Röthke à Leguay et elle est explicitée précisément :
« *Les Juifs arrivant de la zone non occupée seront mêlés à Drancy aux enfants juifs qui, pour l'instant, se trouvent encore à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande, de manière que pour 700 mais au moins 500 Juifs adultes, il y ait de 300 à 500 enfants juifs. Les instructions du RSHA interdisent en effet de faire partir des convois composés exclusivement d'enfants juifs.* »

Convoi 17 du 10 août 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés. Il s'agit du premier convoi de déportés en provenance de la zone libre ; il venait du camp de Gurs et était constitué de Juifs allemands. Seulement trois adolescents dans le convoi. 766 personnes ont été immédiatement gazées à leur arrivée à Auschwitz.

Convoi 18 du 12 août 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés presque tous allemands ou autrichiens et près de 150 Polonais.

4 sous-listes, toutes de zone libre :

1. Camp de Gurs (Basses-Pyrénées) : 600 noms
2. Camp de Noé (Haute-Garonne) : 161 noms
3. Camp de Récébédou (Haute-Garonne) : 173 noms
4. Camp de Vernet (Ariège) : 88 noms

Seulement deux adolescents dans le convoi. 705 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Convoi 19 du 14 août 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés. Dans son télégramme à Eichmann, le SS Heinrichsohn indique que « pour la première fois, il y a des enfants » (« darunter erstmalig Kinder »). Ce qui est exact en ce qui concerne les convois partis de Drancy et inexact en ce qui concerne les camps de Loiret d'où sont déjà partis près de 770 mineurs de moins de 18 ans. Dans ce convoi sur 117 enfants, 13 sont nés en 1930, 12 en 1931, 16 en 1932, 15 en 1933, 3 en 1934, 9 en 1935, 10 en 1936, 3 en 1937. Pour la première fois, en effet, des enfants en bas âge : 3 de 5 ans, 10 de 6 ans, 9 de 7 ans. **5 sous-listes**, dont 4 de zone libre :

1. Camp de Drancy : 238 noms
2. Camp des Milles (Bouches-du-Rhône) : 236 noms
3. Camp de Récébédou (Haute-Garonne) : 63 noms
4. Camp de Noé (Haute-Garonne) : 56 noms
5. Camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) : 395 noms

A Auschwitz, 115 femmes ont été sélectionnées et 875 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Le 15 août, arrive à Drancy le premier transport d'enfants en provenance des camps du Loiret : 1 277 personnes (1 054 enfants, 218 femmes et 5 hommes).

Ces enfants partiront surtout par le convoi 20 du 17 août. Le second transport quitte pour Drancy le camp de Beaune-la-Rolande avec 1 199 personnes (965 enfants, 233 femmes et 1 homme) le 19 août. Le troisième transport d'enfants arrive à Drancy en provenance de Pithiviers avec 1 195 personnes dont 779 enfants et le quatrième le 25 août avec 84 enfants de Pithiviers et 199 de Beaune-la-Rolande. Au total, 3 081 enfants ont été transférés des camps du Loiret dans ces quatre transports et presque tous seront déportés par l'un des six convois (du 20 au 25) qui partiront pour Auschwitz entre le 17 et le 28 août : **convoi 20** : 581 enfants ; **convoi 21** : 452 enfants ; **convoi 22** : 606 enfants ; **convoi 23** : 580 enfants ; **convoi 24** : 400 enfants ; **convoi 25** : 285 enfants.

Au total dans ces six convois : 2 904 enfants et même 2 954, si l'on tient compte de la disparition de deux pages de la liste n° 20 où se trouvaient environ 50 enfants. Autre constatation : sur 2 900 enfants, 2 600 sont nés en France et presque tous ont été déclarés français après leur naissance. Les enfants français ont donc suivi le sort de leurs parents étrangers.

Tous ces enfants ont été arrêtés et internés dans de très dures conditions ; ils ont été, pour la grande majorité d'entre eux séparés de force de leurs parents ; ils ont été déportés et assassinés dans de terrifiantes conditions ; de surcroît, le gouvernement de Vichy, sa police et son administration ont placé cette abomination sous l'aspect humanitaire : « ils ont obtenu que les enfants soient déportés » ; mais ils ne l'ont pas été avec leurs parents.

Le 31 juillet au Conseil des ministres à Vichy, Laval avait fait savoir que le problème des enfants est réglé : « les enfants seront conduits du 8 au 12 août à leurs familles ». Trois jours plus tard, le 3 août, Leguay, délégué de Bousquet en zone occupée, avait donné ses directives au Préfet régional à Orléans ; elles étaient claires et impératives : « Les enfants ne doivent pas partir dans les mêmes convois que les parents ».

Et Leguay avait ajouté cette phrase : « en attendant leur départ pour rejoindre leurs parents, ils seront confiés aux soins de... ». L'évocation de ce départ et de la réunion des familles devait permettre à l'administration préfectorale de laisser les forces de police frapper les mères pour les séparer de leurs enfants, en pensant qu'il n'était pas trop grave de maltraiter ces femmes, puisqu'elles retrouveraient leurs enfants prochainement quelque part au bout de l'Europe.

Dans le **convoi 20 du 17 août**, il y avait 301 adultes en provenance de zone libre et du camp des Milles. 878 déportés sur 1 000 ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Dans le **convoi 21 du 19 août**, il y avait 322 adultes en provenance de zone libre (237 des Milles et 85 du camp du Vernet). 817 déportés sur 1 000 ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Dans le **convoi 22 du 21 août**, presque tous les déportés adultes provenaient de la zone occupée. Il en allait de même pour le convoi 23. 892 déportés sur 1 000 ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Dans le **convoi 23 du 24 août**, 908 déportés sur 1 000 ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Exemple : sur la base de la liste originale (ci-dessous) du wagon n° 3 du convoi 23 du 24 août 1942 établi pour le trajet Pithiviers – Drancy – Auschwitz, Serge Klarsfeld a vérifié et complété l'état civil de chacun des 76 000 déportés.

CAMP DE PITAVIERS

PAGE 3

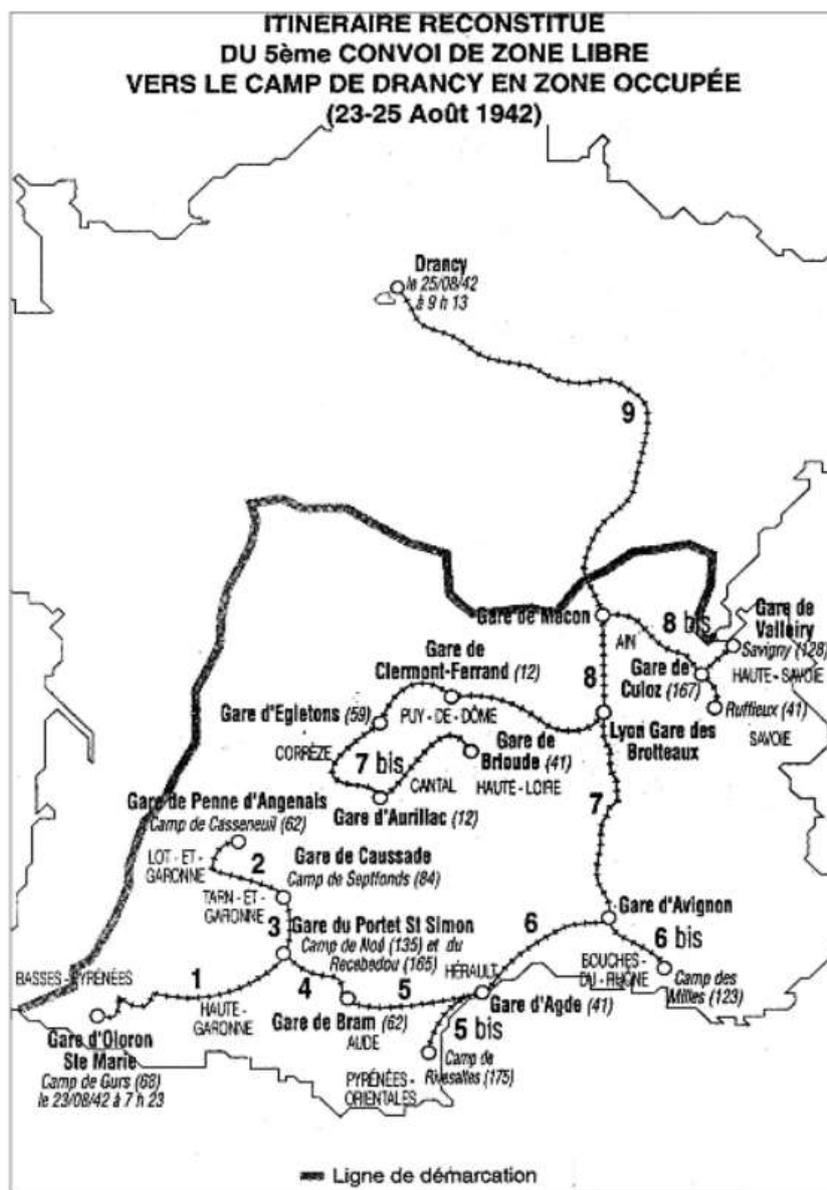
COFF Robert	3.4.34	Paris
COHENFELD Louis	10.7.33	"
TSWENBACH Maurice	21.9.33	"
TSWENBACH Daniel		
TSWENBACH Maurice		
COSSA Rosette	19.3.33	"
PERLROTTER Simon	22.9.33	"
COLINSKA Eva	24.10.33	Pologne
COLINSKA Paulette	22.10.33	Paris
COFFINE Berthe	11.9.34	"
COFFINEVICZ Marcelle	12.4.36	"
COFFEYVICK Sarah	24.4.38	Nancy
COFFEYVICK Flora	1. 1938	Paris
COSENENS Passa	1935	Pologne
COHEN Henri	1.9.33	Paris
COHEN Esther	1938	"
COHEN Pierre	17.4.36	"
COHEN Joseph	27.7.33	"
COHEN Ryma	10.1.14	Varscote
COHEN Joseph	7.11.38	Paris
COHEN Denise	15.8.37	"
GOLDBERG Henri	23.11.33	"
COHEN Prinet	1901	Loire
COSSA Rosette	27.9.34	Paris
COHENOWSKI Gita	13.8.33	Varscote
COHENOWSKI Daniel	10.8.33	Paris
COHEN ESTHER Esther	28.10.33	Varscote
LEMAN Abram	23.9.30	Paris
LEMAN Simon	20.12.32	"
ELEPHANT Moyse	27.11.39	Pologne
ELEPHANT Paulette	16.3.33	Paris
ELEPHANT Marcus	29.4.35	"
COXSEYMAN Lisette	24.11.31	"
COXSEYMAN Helene	27.7.33	"
COXSEYMAN Genevieve		
FACHTENHEIM Madeline	28.4.33	"
BOYI Paula	14.5.08	Pologne
BOYI Maurice	12.6.36	Paris

1038

Nom et prénom	Âge	Date et lieu de naissance	Adresse à Paris
KOHN Robert	8 ans	23/04/34 Paris 12 ^e	26, r. du Pressoir Paris 20 ^e
BLUMENFELD Louis	9 ans	10/07/33 Paris 18 ^e	24, r. du Nord, Paris 18 ^e
TENENBAUM Maurice	6 ans	21/09/35 Paris 4 ^e	5 bis, r. des Rosiers Paris 4 ^e
TENENBAUM Daniel	12 ans	29/07/30 Paris	7, r. Ferdinand-Duval Paris 4 ^e
GROSZ Rosette	6 ans	29/03/33 Paris 12 ^e	16, r. des Nonnains-d'Hyères Paris 4 ^e
PERLMUTTER Edmond	3 ans	22/09/38 Paris 12 ^e	43, r. de Charenton Paris 12 ^e
WOLINSKI Eva	12 ans	24/11/29 Varsovie	86, Fbg-St-Denis Paris 10 ^e
WOLINSKI Paulette	8 ans	22/10/33 Paris 10 ^e	86, Fbg-St-Denis Paris 10 ^e
ROJZNER Berthe	7 ans	11/09/34 Paris 4 ^e	5, r. de Pali-Kao Paris 20 ^e
BROTKIEWICZ Marcelle	6 ans	12/04/36 Paris 12 ^e	43, r. Basfroi Paris 11 ^e
BROTKIEWICZ Rarah	14 ans	24/04/28 Nancy	43, r. Basfroi Paris 11 ^e
BROTKIEWICZ Fala	12 ans	01/02/30 Paris 10 ^e	43, r. Basfroi Paris 11 ^e
EJZENBERG, née SZWARZMAN Tauba	47 ans	01/01/1895 Baranow	23, pass. de la Main-d'Or Paris 11 ^e
KLEIN Henri	8 ans	01/09/33 Paris 4 ^e	9, r. Neuve-des-Boulets Paris 11 ^e
ODONER Esther	13 ans	19/12/28 Paris 4 ^e	58, r. Vieille-du-Temple Paris 3 ^e
FRYDMAN Pierre	6 ans	17/04/36 Paris 20 ^e	182, r. de Charenton Paris 12 ^e
FRYDMAN Joseph	9 ans	27/07/33 Paris 12 ^e	182, r. de Charenton Paris 12 ^e
MENDLER, née REDLER Rykla	28 ans	10/01/14 Varsovie	98, bd de Ménilmontant Paris 20 ^e
MENDLER Joseph	3 ans	07/11/38 Paris 12 ^e	98, bd de Ménilmontant Paris 20 ^e
WATZMAN Denise	5 ans	15/08/37 Paris 20 ^e	191, av. Gambetta Paris 20 ^e
GOLDBERG Henri	9 ans	23/11/33 Paris 10 ^e	31, r. Bellot Paris 19 ^e
HIRSZ, née GERMAN Frimet	41 ans	01/01/01 Lodz	15, pass. d'Eupatoria Paris 20 ^e
HIRSZ Régina	8 ans	29/07/34 Paris 10 ^e	15, pass. d'Eupatoria Paris 20 ^e
SNIADOWSKI Gela	9 ans	13/08/33 Varsovie ^e	4, pass. des Marais Paris 10 ^e
SNIADOWSKI Daniel	4 ans	10/08/38 Paris 14 ^e	4, pass. des Marais Paris 10 ^e
GUTMACHER Esther	12 ans	28/10/29 Varsovie	24, r. d'Albouy Paris 10 ^e
LEWMAN Abraham	11 ans	23/10/30 Paris 12 ^e	50, r. Julien-Lacroix Paris 20 ^e
LEWMAN Simon	9 ans	20/12/32 Paris	50, r. Julien-Lacroix Paris 20 ^e
ELEFANT Moyses	12 ans	27/11/29 Siedlec ^e	102, r. Oberkampf Paris 11 ^e
ELEFANT Paulette	9 ans	16/03/33 Paris 10 ^e	102, r. Oberkampf Paris 11 ^e
ELEFANT Marcus	7 ans	25/04/35 Paris 18 ^e	102, r. Oberkampf Paris 11 ^e
BOKSERMAN Lisette	10 ans	24/11/31 Paris 12 ^e	24, bd Ornano Paris 18 ^e
BOKSERMAN Hélène	8 ans	27/09/33 Paris 12 ^e	24, bd Ornano Paris 18 ^e
BOKSERMAN Menasza	43 ans	01/01/1899 Lubartow	24, bd Ornano Paris 18 ^e
WACHTENHEIM Madeleine	10 ans	28/04/32 Paris 12 ^e	37, bd Ornano Paris 18 ^e
BUKI, née GRABELSKA Tauba	36 ans	14/05/06 Lipno	28, r. Piat Paris 20 ^e
BUKI Maurice	6 ans	12/05/36 Paris 13 ^e	28, r. Piat Paris 20 ^e

Liste reconstituée par Serge Klarsfeld
Seul l'enfant Henri Goldberg est parti par le convoi 26 du 31 août 1942.

Dans le **convoi 24 du 26 août**, environ 360 déportés provenaient de zone libre (dont 175 du camp de Rivesaltes). À Kosel, les hommes valides sont descendus pour les travaux forcés. Le reste du convoi a été presque entièrement gazé.



Itinéraire du convoi le plus compliqué de zone libre vers Drancy

Dans le **convoi 25 du 28 août**, environ 550 déportés provenaient de zone libre (camp de Noé : 133 ; camp du Récébédou : 113 ; camp des Milles : 108 ; camps divers : 167 ; etc.). À Kosel, les hommes valides sont descendus pour les travaux forcés dans les camps de Haute-Silésie et comme pour les autres convois, les autres déportés ont presque tous été immédiatement gazés à leur arrivée.

Convoi 26 du 31 août 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés. 244 moins de 18 ans font partie de ce convoi, dont 80 des camps du Loiret, 35 de Bordeaux, 56 de Drancy et pour la première fois, des enfants de zone libre (50 de la région préfectorale de Limoges). **16 sous-listes**, dont 10 de zone libre :

1. Drancy : 152 noms
2. Beaune-la-Rolande et Pithiviers (Loiret) : 102 noms
3. Bordeaux-Bacalan : 44 noms
4. Bordeaux-Mérignac : 93 noms
5. Belfort : 30 noms

6. Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) : 22 noms
7. Haute-Vienne : 82 noms
8. Corrèze : 59 noms
9. Dordogne : 110 noms
10. Creuse : 23 noms
11. Indre : 35 noms
12. Camp de Récébédou (Haute-Garonne) : 45 noms
13. Camp de Septfonds (Tarn-et-Garonne) : 43 noms
14. Camp de Tombe bouc (Lot-et-Garonne) : 57 noms
15. Camp de Bram (Aude) : 48 noms
16. Partants de dernière heure : 51 noms

À Kosel, sélection des hommes valides.

Convoi 27 du 2 septembre 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés, dont 145 âgés de moins de 18 ans. **6 sous-listes**, dont 3 de zone libre, où se trouvent environ 75 transférés de la région de Limoges, plus de 200 de celle de Nice et 400 de celle de Lyon :

1. Drancy 1 : 19 noms
2. Drancy 2 : 102 noms
3. Zone non occupée 1 : 468 noms
4. Zone non occupée 2 : 281 noms
5. Départements de Zone non occupée : 75 noms
6. Partants de dernière heure : 71 noms

À Kosel, sélection des hommes valides.

Convoi 28 du 4 septembre 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés, dont 143 âgés de moins de 18 ans. **25 sous-listes**, dont 22 de zone libre :

1. Drancy : 4 noms
2. Liste spéciale : 4 noms
3. Zone non occupée : 22 noms
4. Départements : 18 noms
5. De la sous-liste 5 à 22, elles sont constituées de Juifs en provenance du camp de Gurs. Au total 525 noms.
23. Camp de Noé (Haute-Garonne) : 170 noms
24. Camp du Vernet (Ariège) : 246 noms
25. Partants de dernière heure : 14 noms

À Kosel, sélection des hommes valides.

Convoi 29 du 7 septembre 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés, dont 156 âgés de moins de 18 ans. **7 sous-listes**, dont 5 de zone libre :

1. Drancy : 111 noms
2. Belfort : 9 noms
3. Camps divers : 29 noms (Vernet 24 et Gurs 5)
4. Zone non occupée : 283 noms
5. Camp des Milles (Bouches-du-Rhône) : 488 noms
6. Départ de volontaires (de Rivesaltes) : 32 noms
7. Partants de dernière heure (de zone libre) : 77 noms

À Kosel, sélection des hommes valides.

Convoi 30 du 9 septembre 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés, dont 131 âgés de moins de 18 ans. **8 sous-listes**, dont 7 de zone libre :

1. Camp de Poitiers (Vienne) : 100 noms
 2. Camp de Septfonds (Tarn-et-Garonne) : 198 noms (16 noms manquant)
 3. Camp des Milles (Bouches-du-Rhône) : 70 noms
 4. Camps divers de zone libre : 57 noms
 5. Camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) : 155 noms
 6. Camp de Casseneuil (Lot-et-Garonne) : 271 noms
 7. Camp de Saint-Sulpice (Tarn) : 126 noms
 8. Partants de dernière heure : 38 noms
- À Kosel, sélection des hommes valides.

Convoi 31 du 11 septembre 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés, dont 191 âgés de moins de 18 ans. **7 sous-listes**, dont 2 de zone libre :

1. Drancy : 21 noms
2. Drancy : 21 partants de dernière heure
3. Camps divers des deux zones : 58 noms
4. Camp de Poitiers (Vienne) : 77 noms
5. Camp de La Lande (Indre-et-Loire) : 157 noms
6. Camp de Rivesaltes (Pyrénées Orientales) : 570 noms
7. Camp de Saint-Sulpice (Tarn) : 93 noms

À Kosel, sélection des hommes valides.

Convoi 32 du 14 septembre 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés, dont 109 âgés de moins de 18 ans. **7 sous-listes**, dont 1 de zone libre :

1. Drancy : 550 noms
2. Châlons-sur-Marne (Marne) : 20 noms
3. Camp de Compiègne (Oise) : 133 noms
4. Camp de La Lande (Indre et Loire) : 57 noms
5. Belfort : 25 noms
6. Montluçon (Allier) : 140 noms
7. Partants de dernière heure : 83 noms

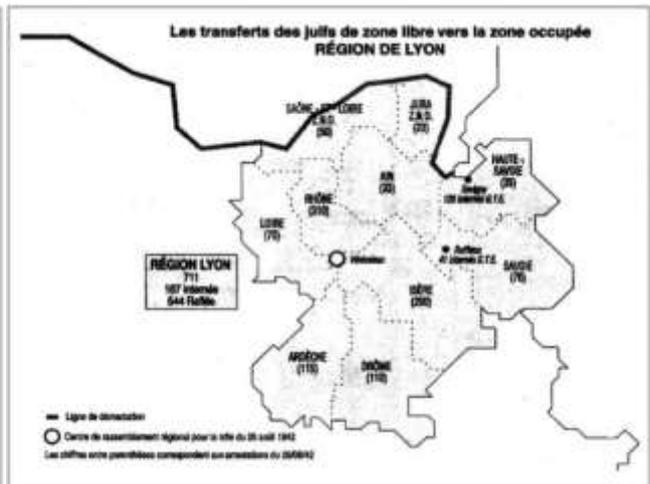
À Kosel, sélection des hommes valides.

Convoi 33 du 16 septembre 1942

Parti de Drancy avec 1 000 déportés, dont 104 âgés de moins de 18 ans. **6 sous-listes**, dont 1 de zone libre :

1. 1 à 3. Drancy 1 : 202 noms au total
4. Drancy 2 : 193 noms
5. Partants de dernière heure : 34 noms
6. Camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) : 571 noms

À Kosel, sélection des hommes valides.



**Tableau récapitulatif des transferts de Juifs
de zone libre vers la zone occupée (Drancy)
par la police de Vichy**

5 août 1942 – 22 octobre 1942

	Transferts		Internés (1)		Rafles (2)
Région de Clermont	209	dont	65	+	144
Région de Limoges	505	dont	59	+	446
Région de Lyon	711	dont	167	+	544
Région de Marseille	1 495	dont	921	+	574
Région de Nice	560	—	—		560
Région de Montpellier	2 426	dont	678	+	1 748
				(de la région :	796
				+ de toute la ZNO :	952)
Région de Toulouse	4 811	dont	2 782	+	1 729
Total	10 417		4 672	+	5 745

(1) Par « internés » nous désignons les transférés se trouvant déjà internés dans les camps ou sous surveillance étroite policière dans les G.T.E.

(2) Par « rafles » nous désignons les transférés qui se trouvaient sans surveillance directe policière, libres ou en résidence obligatoire, et qui ont été arrêtés le 26 août et les jours ou semaines suivants. Il est probable qu'un certain nombre d'« internés » se trouvent parmi ceux que nous avons catalogués comme « rafles » et cela en raison du fait que lors de la rafle proprement dite du 26 août et après elle, des Travailleurs Étrangers et des internés de longue date des camps de zone libre ont été ou ont pu être dirigés sur la zone occupée.

Convoi 34 du 18 septembre 1942

588 Juifs déportables sont internés à Drancy auxquels s'ajoutent 876 Juifs français en principe non déportables et 193 étrangers non déportables. C'est pourquoi 279 Juifs du camp de Pithiviers sont dirigés sur Drancy ainsi que 46 internés du camp de Beaune-la-Rolande dont 39 enfants. Leguay, délégué en zone occupée de Bousquet, chef de la police de Vichy, suggère à son supérieur d'accepter la déportation des Juifs français puisque « ceux-ci ont été dans la plupart des cas arrêtés par la police française à la demande des autorités allemandes au cours des opérations effectuées en août 1941 ».

Conséquence : 350 Juifs français, dont de nombreux enfants, seront déportés effectivement le 18 septembre. La liste comporte seulement 863 noms alors que le télex signalant le départ du convoi fait état de 1 000 partants. Parmi eux, 175 jeunes de moins de 18 ans. 353 noms ont été barrés, dont de nombreux sont partis par des convois ultérieurs. Une liste plus proche du départ a dû être établie ; mais, si elle existe, elle n'a pas été retrouvée. Certains dont les noms ont été barrés sont partis quand même ; nous en avons la preuve, par exemple David Rosenthal qui a pu envoyer un message du train signalant aussi la présence dans le wagon de personnes qu'il connaissait : Zelser et Falk qui n'apparaissent pas sur les listes. À Kosel, sélection des hommes valides.

Sous-listes :

- Drancy - Escalier 2 : 180 noms de partants + 112 barrés
- Drancy - Escalier 3 : 239 noms + 35 barrés + absence des pages 19 à 21 de Soilzohn à Zagorski ; manquent donc les déportés portant les n° 288 à 335 inclus ; au maximum 48 noms
- Drancy - Escalier 4 : 151 noms + 60 barrés - Divers : 98 noms + 44 barrés
- Pithiviers : 185 noms + 98 barrés

Convoi 35 du 21 septembre 1942

Röthke, chef du service anti-juif de la Gestapo, vu l'insuffisance des effectifs à Drancy, décide la déportation de 1 000 Juifs français en principe non déportables et internés à Pithiviers. Il en informe la SIPO-SD d'Orléans en la prévenant que les Juifs restant à Pithiviers après le départ du convoi 35 seront ramenés à Drancy pour en partir avec le convoi 36. Cette décision est répercutée par Leguay sur Bousquet qui, le 2 juillet 1942, a conclu avec Knochen l'accord par lequel les Juifs français seraient épargnés de la déportation pour le moment (accord qui a été violé lors de la déportation des milliers d'enfants français qui, selon les dirigeants de Vichy, n'ont fait que suivre le sort de leurs parents pour des raisons soi-disant humanitaires). Bousquet ordonne le 19 septembre au préfet régional d'Orléans de ne pas gêner cette déportation de Juifs français dont il se lave les mains puisqu'elle est le fait des Allemands : « En ce qui vous concerne, vous voudrez donc bien ne pas vous opposer au départ des Juifs internés au camp de Pithiviers et prendre toutes dispositions utiles pour que ces opérations exigées des autorités allemandes se déroulent dans l'ordre ».

Bousquet, en fait, est soulagé par cette décision qui permet à Röthke de faire progresser les programmes minimums prévus qui, selon l'accord franco-allemand, consistent en l'arrestation et en la livraison par la police française de 20 à 22 000 Juifs de zone occupée et de 10 000 Juifs de zone libre et, selon l'engagement de Röthke à l'égard d'Eichmann, en la déportation d'environ 40 000 Juifs de France jusqu'à la fin de l'année 1942. Dans cette perspective, Bousquet est tout prêt à faire arrêter les catégories de Juifs considérées comme déportables, ce qu'il fera avec les Juifs roumains et grecs, ainsi qu'à laisser déporter les Juifs français internés en zone occupée, à condition que leur départ soit discret. Le convoi est parti de la gare de Pithiviers le 21 septembre à 6h 05 avec 1 000 Juifs dont 170 âgés de moins de 18 ans. Ce sont des Juifs français de souche ou naturalisés français arrêtés la plupart pour avoir enfreint la législation anti-juive. La liste, en très mauvais état, est divisée en sous-listes par baraques d'hommes (3, 4, 5, 6, 7, 8, 15, 16, 17) et baraques de femmes et d'enfants (9, 10, 11, 12, 13, 14, 18). À Kosel, sélection des hommes valides.

Convoi 36 du 23 septembre 1942

Le 22 septembre, Röthke a échoué dans sa tentative de faire arrêter par la police française à Paris 5 128 Juifs « riches et influents » avec leur famille ainsi que les Juifs porteurs d'étoiles demeurant dans les mêmes immeubles que ceux-là. Knochen a annulé cette rafle qui coïncidait avec l'exécution par les SS de 116 otages le 21 septembre. Par contre, l'appel lancé par Röthke aux SIPO-SD de province entraîne le transfert à Drancy de 493 Juifs internés en province de zone occupée et de 324 internés de Beaune-la-Rolande. En outre, parvient de zone libre, le 22 septembre, un convoi de 70 Juifs de Rivesaltes, de 90 du Vernet et 30 de Brens.

Le 23 septembre à 8h 55, le 36ème convoi quitte Drancy avec 1 000 déportés dont 211 jeunes de moins de 18 ans. 475 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

13 sous-listes :

1. Drancy 1 : 96 partants
2. Drancy 2 : 168 partants
3. Liste R : 19 partants
4. Partants de dernière heure : 17 partants
5. Liste spéciale : 4 partants
6. Beaune-la-Rolande : 299 partants avec 4 sous-listes
7. Camp de La Lande : 135 partants
8. Nancy : 68 partants
9. Mérignac : 67 partants
10. Poitiers : 63 partants
11. Clairvaux : 53 partants
12. Belfort : 15 partants
13. Besançon : 4 partants

Convoi 37 du 25 septembre 1942

Le 24 septembre à l'aube, la police municipale commence à Paris une rafle de Juifs roumains qui s'achève le soir par l'arrestation de 652 hommes, 829 femmes et 183 enfants. Au total, 1 574 arrestations. La plupart périront gazés à Auschwitz-Birkenau 72 heures après leur arrestation. Le convoi 37 emporte déjà, en effet, 729 Juifs roumains et 63 de leurs enfants. Dans ce convoi de 1 000 personnes, 130 jeunes de moins de 18 ans. À Kosel, sélection des hommes valides.

6 sous-listes :

1. Drancy 1 : 565 partants
2. Drancy 2 : 238 partants
3. Partants de dernière heure : 37 partants
4. Liste spéciale : 7 partants
5. Camp de Vernet : 73 partants
6. Camp de Rivesaltes : 84 partants

Convoi 38 du 28 septembre 1942

Le 25 septembre, Knochen a obtenu le soutien de Himmler : « pour l'instant, on n'arrêtera pas de Juifs de nationalité française ». Il met fin ainsi au programme maximaliste de Röthke, chef du service antijuif de la Gestapo dont les ambitions coïncident avec celles d'Eichmann à Berlin : déporter le plus possible de Juifs de France. Pour atténuer l'amertume d'Eichmann, Knochen suggère lui-ci d'obtenir du Ministère des Affaires étrangères l'autorisation d'arrêter d'autres catégories de Juifs étrangers. Pour remplir le convoi 38, Röthke se sert de 609 des 1 574 Juifs roumains arrêtés le 24 septembre (282 hommes, 360 femmes, 21 filles et 46 garçons). Mais pour la première fois, le contingent de 1 000 Juifs

n'est pas atteint : il manque 100 déportés. Sur les 900 partants, il y a 100 jeunes de moins de 18 ans. À Kosel, sélection des hommes valides.

11 sous-listes :

1. Drancy - Escalier 1 : 228 noms de partants
2. Drancy 1bis : 8 noms
3. Drancy 1ter : 13 noms
4. Drancy - Escalier 2 : 228 noms
5. Drancy 1- Escalier 3 : 183 noms
6. Drancy II - Escalier 3 : 111 noms
7. Drancy III-A : 43 noms
8. Drancy III-B : 9 noms
9. Drancy IV : 32 noms, ceux du 10 de la rue des Deux-Ponts où Röthke a assouvi sa rage quand a été annulée la grande rafle du 22 septembre.
10. Drancy V : 25 noms
11. Partants de dernière heure : 15 noms

Convoi 39 du 30 septembre 1942

De 900 déportés, on passe à 211. Malgré le nombre insuffisant des déportés, Röthke fait partir le convoi 39. Il préfère faire partir un convoi rempli à 20%, plutôt que de l'annuler, ce qui susciterait la colère d'Eichmann, soucieux du prestige de son service vis-à-vis du Ministère des Transports. 154 déportés sur les 211 ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

4 sous-listes :

1. Drancy : 173 noms
2. Drancy-liste 1 : 18 noms
3. Drancy-liste 3 : 10 noms
4. Drancy-liste 4 : 10 noms

Convoi 40 du 4 novembre 1942

Le 6 octobre, Knochen a donné l'ordre aux Kommandos de la SIPO-SD en province de zone occupée d'arrêter les Juifs appartenant aux catégories déportables. L'ensemble de cette rafle à travers la zone occupée (hors Paris) va fournir à Röthke près de 2 000 Juifs : 1 965 au total. La SIPO-SD d'Angers envoie 294 Juifs, celle de Rouen 81, de Rennes 36, de Poitiers 617, de Dijon 144, d'Orléans 40, de Châlons-sur-Marne 52, de Nancy 249, de Melun 69, de Saint-Quentin 37, de Bordeaux 137. La Préfecture de police, pour sa part, a arrêté et transféré à Drancy 799 Juifs entre le 1 octobre et le 4 novembre. De Rivesaltes, devenu le Drancy de la zone libre, arrivent 234 victimes supplémentaires. Röthke dispose de plus de 2 500 Juifs déportables. Röthke, prudent en raison des 211 Juifs du convoi 39, demande à Knochen son accord pour mettre en marche dans les dix premiers jours de novembre trois convois de 800 à 1 000 Juifs chacun. L'ambassade allemande ayant informé Röthke que les Juifs grecs devenaient déportables, il exige du préfet de Police que cette rafle ait lieu le 5 novembre. Le convoi 40 a quitté Drancy le 4 novembre à 8h 55 avec 1 000 déportés dont 141 âgés de moins de 18 ans, 639 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

11 sous-listes :

1. Drancy-Rivesaltes : 487 partants. Des Parisiens mêlés à des Juifs de provenance de Rivesaltes, Rennes, Rouen, Belfort.
2. Drancy : 93 partants de Paris, Belfort, Angoulême, Nevers, Rivesaltes.
3. Angoulême : 270 partants
4. Châlons-sur-Marne : 41 partants

5. Camp de Voves : 7 partants
6. Besançon : 36 partants surtout des Hollandais et quelques Belges
7. Caen : 8 partants
8. Evreux : 6 partants
9. Saint-Quentin : 6 partants
10. Nantes : 25 partants
11. Nevers : 21 partants

Convoi 42 du 6 novembre 1942

Quarante-huit heures après le départ du convoi n° 40, part le convoi intitulé n° 42 par suite d'une erreur de la macabre comptabilité de la Gestapo. Entre-temps à partir de 0 heure, le 5 novembre a eu lieu la rafle des Juifs grecs : 1 060 arrestations sur 1 416 fiches de Juifs grecs. Röhke est satisfait : « le résultat doit être qualifié de très bon... nous demandons qu'éventuellement la Préfecture de police se voie exprimer notre reconnaissance pour ce travail ». Les Juifs grecs seront déportés par le convoi 44. Quant au convoi 42, il quitte Drancy le 6 novembre à 8h 55 avec 1 000 Juifs, dont 218 enfants. 773 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

19 sous-listes :

1. Drancy 1 : 90 partants
2. Drancy 2 : 54 partants
3. Drancy 3 : 13 partants
4. Alençon : 10 partants
5. Angoulême : 55 partants
6. Angers : 45 partants
7. Mérignac : 69 partants
8. Chalon-sur-Saône : 8 partants
9. Le Creusot : 25 partants
10. Dijon : 13 partants
11. Haute-Saône : 8 partants
12. Le Mans : 62 partants
13. Melun : 53 partants
14. Nancy : 142 partants
15. Poitiers : 201 partants
16. Rouen : 28 partants
17. Versailles : 11 partants
18. Rivesaltes : 95 partants
19. Partants de la dernière heure : 22 partants

Convoi 44 du 9 novembre 1942

La liste 43 n'est que la copie du convoi 45. Le 5 novembre, à l'issue de la rafle des Juifs grecs, Röhke avait demandé à Eichmann l'autorisation de faire partir le 11 novembre un quatrième convoi rendu possible par l'arrestation des Juifs grecs qui constituent la presque totalité du convoi 44. Celui-ci quitte Drancy le 9 novembre à 8h 55 avec 1 000 Juifs, dont 163 âgés de moins de 18 ans. Les hommes valides sont descendus à Kosel pour des travaux forcés dans les camps de Haute-Silésie.

6 sous-listes :

1. Drancy - Escalier 1 : 323 partants
2. Drancy - Escalier 2 : 360 partants
3. Drancy - Escalier 3 : 216 partants
4. Valenton-Versailles : 73 partants

5. Partants de dernière heure : 23 partants
6. Liste spéciale : 8 partants

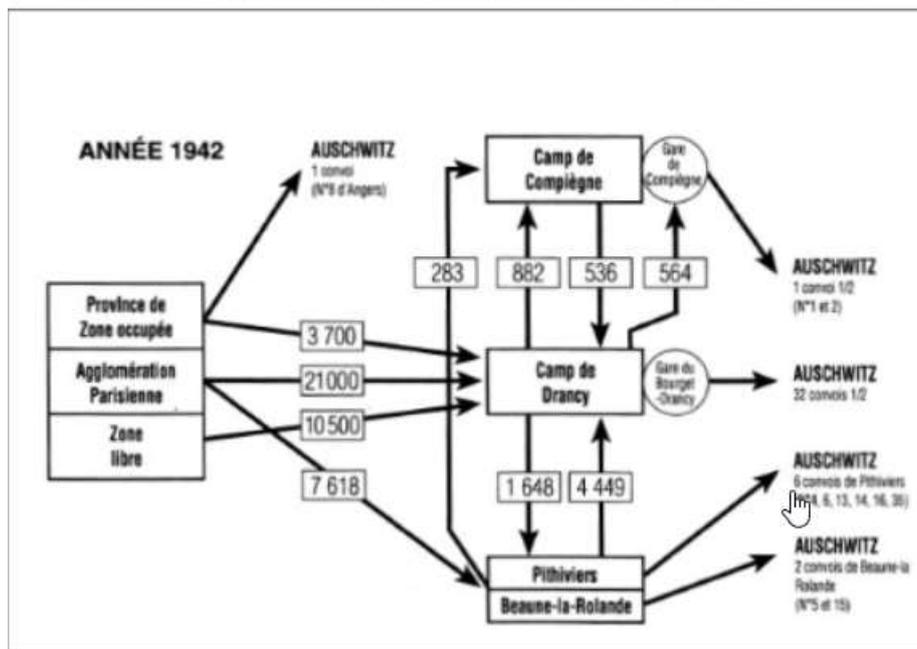
Convoi 45 du 11 novembre 1942

Les effectifs à Drancy de Juifs déportables sont insuffisants pour un convoi de 1 000 partants. Ce convoi quitte Drancy avec 745 déportés, dont 109 enfants. La Gestapo est allée jusqu'à vider l'hospice Rothschild de 35 de ses pensionnaires octogénaires ou septuagénaires. 599 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

5 sous-listes :

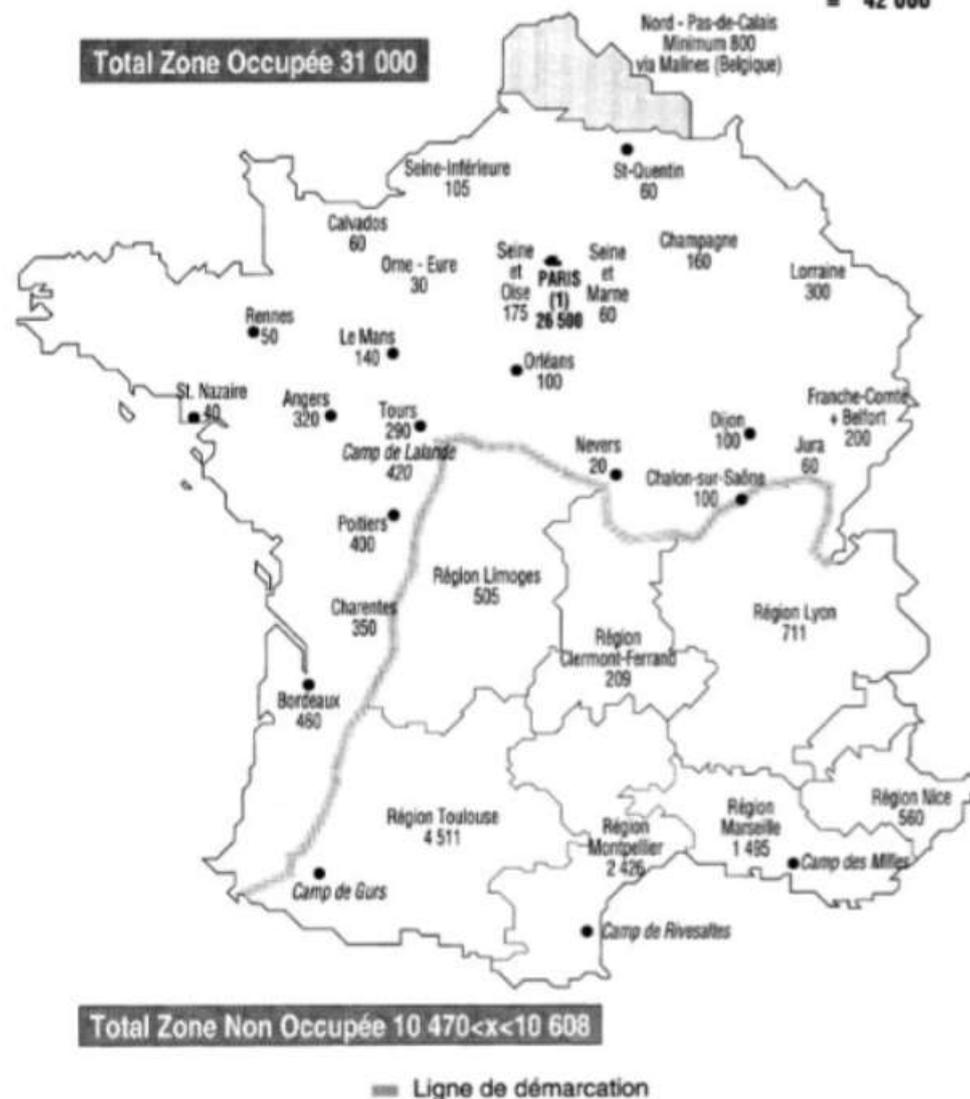
1. Hospice Rothschild : 35 partants
2. Drancy-Escalier 1 : 290 partants
3. Drancy-Escalier 2 : 245 partants
4. Drancy-Escalier 3 : 135 partants
5. Partants de dernière heure : 37 partants

ARRESTATIONS, INTERNEMENTS, TRANSFERTS ET DÉPORTATION EN 1942



PROVENANCE DES 42 000 JUIFS DÉPORTÉS EN 1942

(1) Paris : Arrestations par la Police Municipale du 16/07/42 au 31/12/42	=	18 429
Arrestations le 14/05/41	+	3 420
Arrestations le 20/08/41	+	4 230
Arrestations le 12/12/41	+	743
+ les arrestations quotidiennes par la Police Municipale et Judiciaire moins les libérations	=	27 500
Provenance de Zone Occupée	+	4 000
	=	31 500
Provenance de Zone Non Occupée	+	10 500
	=	42 000



Les 17 convois de l'année 1943

Le 11 novembre 1942, en plein débarquement allié en Afrique du Nord et alors que la zone libre allait être occupée par les Allemands et devenir pour eux « **la zone nouvellement occupée** » et pour les Français, la zone Sud par rapport à la zone occupée devenue zone Nord, le dernier convoi de l'année 1942 s'ébranle vers Auschwitz chargé de moins de Juifs que les précédents, 745 au lieu de 1 000. Pourtant dans le camp de Drancy, il y a encore 1 592 Français (962 d'origine et 512 naturalisés) et 828 étrangers ; mais les Français ne font pas encore partie des nationalités déportables (sauf ceux ayant enfreint la réglementation anti-juive : par exemple, tous ceux qui avaient empli le convoi 35) ainsi que certaines nationalités étrangères exemptées pour le moment de la déportation. Entre le 11 novembre 1942 et le 9 février 1943, combien de Juifs ont été arrêtés et ont abouti à Drancy ? 2 080 Juifs ont été appréhendés dans le Grand Paris : 840 Juifs sont arrivés de province et 782 Juifs raflés à Marseille ont été dirigés sur le camp de Compiègne. Les Juifs de province de la zone Nord sont venus du camp de Poitiers (113) de la ville de Rouen où ils ont été raflés le 13 janvier (220), du camp de Mérignac (96), près de Bordeaux, où ce sont surtout les Juifs arrêtés à la ligne de démarcation qui avaient été internés. A Paris, la Préfecture a arrêté individuellement plus de 20 Juifs par jour pendant ces trois mois et les a systématiquement dirigés sur Drancy. Cette pause de trois mois entre deux déportations est due à l'interruption des transports autres que ceux destinés à l'effort de guerre allemand à l'Est. Le 31 décembre, Knochen et le service anti-juif de la Gestapo ont fait savoir à Eichmann à Berlin que les « transports reprendront probablement à la mi-février ou début mars. Il n'est pour l'instant pas possible d'indiquer quelle en sera l'ampleur. Début janvier, Röthke, Chef du service des affaires juives de la Gestapo, anticipe. Il obtient d'Eichmann la possibilité de déporter les Juifs français ayant enfreint la réglementation anti-juive et les Juifs français, reliquat à Drancy de ceux arrêtés lors de la grande rafle d'août 1941, où la Préfecture de police avait raflé sans l'autorisation de Vichy un millier de Juifs français. D'autre part, il est demandé aux Kommandos de la police nazie en province de la zone Nord de transférer à Drancy les Juifs déportables qu'ils détiennent, ce qui explique les contingents de Bordeaux, de Rouen, de Nancy, du Jura, de Poitiers, de Besançon... Dans le convoi 46, il y aura 860 Juifs de Paris et 140 Juifs de province.

La constitution du convoi 46 du 9 février 1943 tient compte de cette situation des effectifs à Drancy où se trouvaient au 31 janvier 4 234 Juifs dont 1 305 Français d'origine, 955 naturalisés, 707 Polonais, 282 Russes, 173 indéterminés, 126 Roumains, 68 Allemands... Trois convois ont été annoncés le 5 février à Berlin pour les 9, 11 et 13 de ce mois. Désormais, annonce en retour Berlin, l'escorte allemande du convoi jusqu'à Auschwitz ne sera plus assurée par des militaires mais jusqu'à la frontière par un Kommando du SD de Metz et au-delà de la frontière par la police d'ordre allemande.

Le **9 février**, le premier **convoi 46** du Bourget-Drancy à 11h 09 avec 1 000 déportés, dont 545 femmes et 455 hommes. Parmi eux, 123 enfants.

Question nationalités : 417 Polonais, 160 Russes, 80 Français, 45 Roumains, une quarantaine d'Allemands et de Grecs, une trentaine de Hollandais, une quinzaine de Turcs et d'Autrichiens. 210 déportés ont plus de 60 ans. A l'arrivée à Auschwitz, 77 hommes et 92 femmes furent sélectionnés pour le travail, les autres furent immédiatement gazés.

Le 9 février, la Préfecture de police apprend que le 3 convoi prévu sera constitué de 1 000 Français. Pour éviter une telle mesure, elle propose de conduire une grande rafle de Juifs appartenant aux nationalités jusque-là déportables. Dès le 10 février, elle rafle l'hôpital, l'hospice et l'orphelinat de la Fondation Rothschild : 106 personnes dont 41 enfants (18 du centre Lamarck, 10 de celui de Guy Patin, 6 de l'orphelinat, 2 de l'ORT).

Dans la nuit du 10 au 11 février, a lieu la seconde grande rafle de familles juives à Paris. Résultat : 1 548 Juifs arrêtés et envoyés à Drancy, dont 599 hommes, 869 femmes et 50 enfants. Dans cette rafle,

4 nonagénaires, 54 octogénaires, 447 septuagénaires. Les Juifs âgés ont cru que les limites d'âge seraient maintenues et n'ont pu se mettre à l'abri, s'ils en avaient trouvé un. Tous ceux-là, de même que les Juifs français déjà prévus pour Auschwitz, seront déportés.

Le **11 février** à 10h 15, le **convoi 47** quitte le Bourget-Drancy avec 1 000 Juifs. 700 Juifs sont de Paris, 300 de province. Il y a moitié d'hommes et moitié de femmes, dont 181 enfants. 334 Polonais, 150 Français, 96 Russes, 54 Roumains, 41 Hollandais, 41 Turcs, 39 Allemands, 40 Grecs, 32 Hongrois, 20 Tchèques, 16 Autrichiens, 15 Belges, 10 Bulgares...

À l'arrivée, 143 hommes et 53 femmes furent sélectionnés pour le travail. Les autres furent immédiatement gazés. Ce jour-là, cinq jours après la capitulation allemande à Stalingrad, Eichmann était à Paris. Le **13 février** à 10h 10 part le 3e convoi prévu par la Gestapo, le **48**. Il s'agit de 1 000 Juifs français : 740 de Paris, 260 de province. Il y avait 475 hommes et 525 femmes. Parmi eux, 150 enfants. A l'arrivée, 144 hommes et 167 femmes furent sélectionnés pour le travail. Le reste du convoi fut immédiatement gazé.

Le même jour, un attentat sur le Pont des Arts à Paris coûte la vie à deux officiers de la Luftwaffe. Berlin ordonne des représailles. Deux mille Juifs en état de travailler doivent être déportés. Vichy va les trouver surtout dans l'ancienne zone libre. Une rafle gigantesque va concerner 34 départements. Dans la nouvelle zone d'occupation italienne (essentiellement huit départements du Sud-Est), les militaires italiens protègent les Juifs et parfois, comme à Annecy, les libèrent quand ils sont arrêtés par la Police de Vichy. Le tableau suivant rend compte de ces arrestations qui ont lieu entre le 20 et le 28 février et qui rempliront les deux convois 50 et 51 des 4 et 6 mars 1943.

Région préfectorale de Limoges		Région préfectorale de Toulouse	
Camp de Nexon	215	Camp de Gurs	260
	+177	Ariège	74
Corrèze	18	Gers	19
Creuse	51	Haute-Garonne	99
Dordogne	45	Hautes-Pyrénées	20
Haute-Vienne	17	Lot	15
+ Charente 8, Cher 8,		Lot-et-Garonne	59
Indre 76, Vienne 3		Tarn	28
Total 618		Tarn-et-Garonne	90
		+ Gironde 3, Landes 23,	
		Basses-Pyrénées 22	
		Total 712	
Région préfectorale de Clermont-Ferrand		Région préfectorale de Montpellier	
Allier	22	Aude	57
Cantal	20	Aveyron	56
Haute-Loire	30	Hérault	48
Puy-de-Dôme	17	Lozère	23
Total 98		Pyrénées-Orientales	16
		Total 200	
		Région préfectorale de Lyon	
		Ardèche	30
		Drôme	10
		Loire	17
		Rhône	79
		Saône-et-Loire	11
		Haute-Savoie	3
		Total 150	

Entre-temps, le **2 mars**, est parti pour Auschwitz le convoi **49** avec 1 000 déportés dont 317 de plus de 70 ans, 395 sexagénaires et 33 enfants. Parmi eux, 473 Polonais, 328 Russes, 49 Allemands, 29 Autrichiens... 100 hommes et 19 femmes sélectionnés pour le travail. Les autres furent aussitôt gazés.

Le **convoi 50** est parti du Bourget-Drancy le **4 mars** avec 137 hommes et 66 femmes. Il y a 377 Polonais, 268 Allemands, 99 Autrichiens, 91 Russes, 30 Hollandais... Ce convoi de représailles de l'attentat du 13 février sera dirigé sur le camp de Sobibor.

Ceux qui survivront (4) auront été transférés à leur arrivée à Sobibor vers le camp de Majdanek. Ce convoi est constitué essentiellement des Juifs de la rafle des 20-28 février dans l'ancienne zone libre, de même que le **convoi 51 du 6 mars** qui comprend 959 hommes et 39 femmes. Parmi eux, 544 Polonais, 120 Allemands, 96 Russes, 44 Autrichiens, 27 Hollandais. Tous ces hommes en état de travailler seront eux aussi immédiatement gazés au camp d'extermination de Sobibor. Les survivants (6) auront été aussitôt transférés de Sobibor à Majdanek.

La Gestapo fait transférer de Drancy au camp de Beaune-la-Rolande les Juifs pour le moment non déportables et font rentrer à Drancy les 845 Juifs de Marseille internés au camp de Compiègne ; ainsi, après le départ du convoi 51, Röthke dispose de 1 314 Juifs déportables. Il annonce à Berlin trois trains pour les 23, 25 et 27 mars mais ne parvient pas à obtenir les Juifs qu'il convoite : par exemple, le 18 mars, 388 fourreurs sont arrêtés ; mais le 22 mars, 350 d'entre eux sont libérés en raison de l'intérêt de leur production pour les militaires allemands. Röthke annule le convoi du 27 mars et, le 23 mars, il fait rentrer de Beaune-la-Rolande 700 Juifs pour compléter le convoi du 25 mars.

Le **convoi 52 du 23 mars** est constitué surtout des 780 Juifs de Marseille internés à Compiègne avant d'être transférés à Drancy. Il y a 640 hommes et 360 femmes ; parmi eux, 65 enfants. 570 étaient Français, 133 Polonais, 93 Grecs, 67 Russes ... Ce convoi, comme les deux précédents et comme le suivant, a été dirigé sur le camp d'extermination de Sobibor où tous les déportés du convoi 52 sans exception ont été assassinés. Quant au convoi 53 du 25 mars, ceux qui ont survécu sont ceux qui se sont évadés du train, ont été repris et envoyés à Auschwitz (3) et les deux qui ont participé à la révolte de Sobibor en octobre 1943 et qui ont réussi à s'enfuir (Antonius Bardach et Josef Duniec). 527 hommes et 473 femmes faisaient partie du convoi 53 ; parmi eux, 116 enfants. 612 Français, 114 Polonais, 56 Hongrois...

Nouvelle pause dans les déportations après le convoi 53. De nouveau, trois mois de répit entre le 25 mars et le 23 juin. Les raisons : le manque de Juifs à déporter. Les diplomates et les militaires italiens protègent les Juifs de leur zone d'occupation et parviennent à empêcher Mussolini de les livrer à la Police de Vichy et le gouvernement Pétain-Laval est réticent à dénaturer massivement les Juifs naturalisés après 1927 comme l'espéraient les Allemands, ainsi qu'en témoigne la prise de commande le 10 juin par le capitaine SS Aloïs Brunner du camp de Drancy, devenu un camp allemand gardé par des gendarmes français.

Brunner au 10 juin dispose de 1 710 Juifs déportables (613 Juifs français, 371 naturalisés français, 726 étrangers) et de 817 non déportables ; Röthke demande aux Kommandos du SD en province d'envoyer des Juifs à Drancy. Brunner fait rentrer 102 Juifs du camp de Beaune-la-Rolande.

Le **convoi 55 du 23 juin 1943** part avec 550 hommes et 450 femmes. Parmi eux, 123 enfants. 382 Français, 245 Polonais, 87 Russes... 383 hommes et 217 femmes seront sélectionnés pour le travail. Les Juifs recommencent à arriver de province en juin : de Nancy (120), de Toulouse (110), de Lyon (70), de Poitiers (45), de Bordeaux (35) et surtout de Marseille (260). Brunner peut faire partir pour la première fois de la gare de Bobigny le **convoi 57 du 18 juillet** avec 560 hommes et 440 femmes. Parmi eux, 138 enfants ; 369 hommes et 191 femmes furent sélectionnés pour le travail. Restent 1 250 présents ; mais aussitôt, la Préfecture de police lance une rafle qui amène à Drancy 157 Juifs. Le 29 juillet, Brunner dispose de 1 562 Juifs à Drancy dont 1 076 déportables. Il lance le convoi 58.

Le **convoi 58** quitte Drancy le **31 juillet** avec le contingent habituel de 1 000 Juifs : 520 hommes et 480 femmes. Parmi eux, 98 enfants. 218 hommes et 55 femmes ont été sélectionnés pour le travail ; les autres ont été gazés.

Pendant le mois d'août, Brunner remplit Drancy avec des Juifs arrêtés par la Préfecture de police ; plus de 600 et 250 Juifs de province. Début septembre avec 1 617 Juifs à Drancy dont 1 040 déportables (dont une vingtaine en provenance d'asiles d'aliénés où Brunner les a fait rechercher) il peut faire partir le **convoi 59 du 2 septembre**. Le convoi contient 555 hommes et 445 femmes. Parmi eux, 137 enfants. 232 hommes et 106 femmes seront sélectionnés pour le travail. A nouveau, un mois s'écoulera avant le départ du prochain convoi.

Si les Juifs n'ont pas été massivement dénaturalisés par Pétain, Brunner et son Kommando de SS autrichiens vont sur place arrêter les Juifs de l'ancienne zone d'occupation italienne que l'armistice signé entre les Alliés et l'Italie, le 8 septembre, laisse seuls face à face avec ce nouvel et impitoyable occupant. Entre le 2 septembre et le 7 octobre, plus de 700 Juifs arrivent de Nice, plus de 200 de province et plus de 270 de la Préfecture de police. Le 6 octobre, Brunner dispose de 1 981 Juifs dont 1 152 déportables. Il les fait partir par le **convoi 60 du 7 octobre**. Ce convoi part avec 1 000 déportés, dont 565 hommes et 435 femmes ; parmi eux 100 enfants. À l'arrivée, 340 hommes et 169 femmes ont été sélectionnés pour le travail.



Entre le 7 et le 28 octobre, date de départ du prochain convoi, Brunner, qui dispose encore de 1 208 présents dont 316 déportables, a transféré de Nice à Drancy 428 Juifs de Nice ; de province, il en est arrivé 250 et autant de la Préfecture de police. Aussi, a-t-il pu faire partir le **28 octobre le convoi 61** avec 1 000 déportés, moitié hommes, moitié femmes et parmi eux 137 enfants. 284 hommes et 103 femmes ont été sélectionnés pour le travail.

Le **convoi 62** est parti le **20 novembre**. Entre-temps, Brunner qui, le 29 octobre ne dispose plus que de 296 déportables, a vu arriver à Drancy 520 Juifs de province ; lui-même en a envoyé en plus 354 de Nice et la Préfecture en a arrêté plus de 200. Il dispose donc le 19 novembre de 2 124 présents à Drancy dont 1 250 déportables. Le convoi 62 emporte 1 200 déportés : 640 hommes et 560 femmes ; parmi eux 151 enfants ; 241 hommes et 45 femmes ont été sélectionnés pour le travail et tous les autres (914) immédiatement gazés. Après le départ du convoi 62, Brunner n'a plus de Juifs déportables à Drancy.

Comment a-t-il rempli le convoi prochain, qui porte d'ailleurs par une erreur de comptage le n° **64** et qui est parti le **7 décembre** ? De Nice, arrivée à Drancy de 412 Juifs, de 375 de province et de 450 de Paris. Le convoi 64 est parti le 7 décembre avec 1 000 déportés dont 575 hommes et 425 femmes ;

parmi eux, 155 enfants, 267 hommes et 72 femmes ont été sélectionnés pour le travail. Le **17** et ultime convoi de l'année 1943 est parti dix jours après le convoi 64 et à cause de la même erreur de comptage, il porte n° **63**. Entre le 7 et le 17 décembre, Brunner a essayé de remplir Drancy avec 130 Juifs de Nice, 130 Juifs de province et 120 Juifs de Paris. Il n'y est pas arrivé et a dû se résoudre à faire partir le convoi 63 du 17 décembre avec 850 Juifs : 500 hommes et 350 femmes et parmi eux, 100 enfants. 233 hommes et 112 femmes ont été sélectionnés pour le travail ; le reste du convoi gazé.

Au total, en cette année 1943, 17 000 Juifs déportés en 17 convois.

Les 12 grands convois des sept premiers mois de 1944

Au 17 janvier 1944, l'accession de Joseph Darnand, chef de la Milice, au Secrétariat général au Maintien de l'Ordre a permis à la Gestapo d'intensifier en province les rafles de Juifs français, tandis que la Préfecture de police à Paris a poursuivi son action contre les Juifs étrangers. Un mois s'est écoulé depuis que le dernier convoi de 1943 a quitté Drancy pour Auschwitz le 17 décembre avec 850 déportés.

Himmler a réclamé à Oberg, chef des SS et de la police allemande, l'intensification des déportations. Tandis que la police française à Paris s'empare pendant ce mois de près de 200 personnes, les rafles se multiplient en province : de Bordeaux arrivent à Drancy 500 Juifs capturés en deux opérations, l'une menée par la Gestapo, l'autre plus importante, par la police française. De Charleville, proviennent 250 travailleurs juifs et leurs familles qui avaient été envoyés en 1941 aux travaux agricoles forcés dans les Ardennes. Plus de 100 Juifs arrivent en provenance de Picardie, de la région Rhône-Alpes environ 180, 70 de Vichy, 60 de Nice, 50 de Toulouse... au total, le 19 janvier 1944, Brunner dispose de 2 182 internés. Compte-tenu des non-déportables et des « en attente », Brunner met en route un convoi de 1 155 personnes, le n° 66 du 20 janvier : 640 hommes et 515 femmes. Parmi eux, 205 enfants de moins de 18 ans, 864 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée. La Préfecture de police poursuit ses opérations contre les Juifs étrangers et apatrides. Dans la nuit du 21 au 22 janvier, 634 Juifs sont arrêtés. De province, Lyon envoie une centaine de victimes, Reims et Troyes 260, des Pays de la Loire 170 et de bien d'autres provenances. Le **3 février**, Brunner met sur pied le **convoi 67** avec 1 214 déportés, 662 hommes et 552 femmes. Parmi eux, 188 enfants. 985 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Le jour du départ de ce convoi, le camp de Drancy reçoit de Poitiers 425 Juifs raflés dans les Charentes, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Vendée, 125 de Rhône-Alpes, 75 de Nice. 2 572 internés sont présents ; ainsi Brunner peut très vite constituer le plus important jusque-là des convois, le **convoi 68** : 1 500 victimes, 680 hommes et 820 femmes. Parmi eux, 294 enfants. Ce convoi part le **10 février**. 1 229 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Pour remplir son prochain convoi, Brunner opère lui-même avec son Kommando de SS autrichiens dans la région de Grenoble ; entre le 10 février et le 7 mars, il envoie à Drancy 280 Juifs, la Gestapo de Nice 250, d'Orléans à Chartres, de Sens à Auxerre proviennent 200 Juifs ; les Juifs de Vesoul (96) et de Belfort (109) disparaissent vers l'ouest, Drancy, avant de repartir vers l'est, Auschwitz. Dijon envoie 86 Juifs, Limoges 44, de Toulouse une cinquantaine et la Préfecture de police environ 150. Le **7 mars**, Brunner met en route le **convoi 69** de 1 501 déportés dont 812 hommes et 689 femmes, parmi eux 178 enfants. 1 311 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Moins de trois semaines après le départ du convoi 69, Brunner s'est mis en mesure de faire partir un nouveau convoi. Les SS de Nice ont envoyé à Drancy 195 Juifs, Marseille 145, Barbie à Lyon 150, Grenoble 65 et Chambéry 45, Périgueux 270. Le **convoi 70 du 27 mars 1944** emporte 1 025 déportés : 609 hommes et 416 femmes, parmi eux 104 enfants. 480 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

La Gestapo intensifie les rafles qu'elle mène avec les forces de police militaire allemande : 811 Juifs sont arrêtés à Nancy, 175 à Marseille, 130 à Nice, 270 à Périgueux, qui prennent le chemin de Drancy entre le 27 mars et le 18 avril. De Lyon proviennent 180 Juifs, dont les 44 enfants d'Izieu. Le **13 avril**, le **convoi 71** part pour les chambres à gaz de Birkenau avec 635 hommes et 865 femmes : 1 500 victimes dont 289 enfants. 1 265 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Entre le 13 et le 29 avril, 750 Juifs entrent à Drancy : 150 de Paris, 200 de Limoges, 160 de Vittel où avaient été concentrés des Juifs en provenance de Varsovie et détenteurs de passeports sud-américains de complaisance, une centaine de Marseille, 60 de Nice et 60 de Vichy. C'est assez pour garantir à Brunner le départ du **convoi 72 du 29 avril** avec 1 004 déportés (398 hommes et 606 femmes, parmi eux 180 enfants). 904 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée. Les SS poursuivent leurs rafles avec de moins en moins de soutien de la police de Vichy : la Préfecture capture, à Paris, 230 Juifs entre le départ du convoi 72 et celui du convoi 73 le 15 mai 1944. En province, Marseille envoie 305 Juifs à Drancy, Toulouse 160, 80 de Lyon, 70 de Limoges, 50 de Vichy, 60 de Bordeaux... Quant au convoi 73 du 15 mai, il est constitué de 878 hommes qui croient partir travailler pour l'organisation Todt. Ils sont dirigés sur la Lituanie et sur l'Estonie, vers le sinistre fort IX de Kaunas et vers la prison de Tallin. Presque tous sont exterminés.

Dans les cinq jours qui suivent le départ du convoi 73, 320 Juifs arrivent en provenance de Marseille, 200 de la Préfecture de police et 75 du sud-ouest. Avec 2 160 présents, Brunner dispose d'effectifs suffisants pour faire partir un convoi, le **74 du 20 mai**, de 1 200 déportés (565 hommes et 635 femmes). Parmi eux, 189 enfants. 904 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Le **convoi 75** est parti le **30 mai**. Entre-temps, Toulouse a envoyé 300 Juifs, Marseille 85, des Alpes arrivent 75 Juifs, de Vichy une cinquantaine. 627 déportés sur 1 000 ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Un mois s'écoule avant le départ du **convoi 76 le 30 juin 1944**. Pendant ce mois de juin, la préfecture rafle 400 Juifs à Paris, Lyon envoie 130 Juifs, Nice 80, Marseille 70, Toulouse 130. 1 100 personnes sont déportées par ce convoi, parmi elles 162 enfants. 479 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

À nouveau, un mois s'écoule entre le convoi 76 du 30 juin et le **convoi 77 du 31 juillet**. La Préfecture de police, en ce mois, a envoyé à Drancy 350 Juifs de la capitale ; le « Kommando Drancy » de Brunner en a raflé plus de 350 en particulier 250 jeunes des centres d'enfants de l'UGIF de la région parisienne, Lyon a envoyé 375 Juifs, Nice 45, l'organisation Todt une centaine. 1 300 personnes font partie de ce convoi dont 328 enfants. 726 déportés ont été immédiatement gazés à leur arrivée.

Le **convoi 78** est parti de Lyon le **11 août 1944** pour Auschwitz avec parmi les déportés environ 180 à 230 Juifs.

Le **convoi 79** a quitté Drancy le **17 août 1944** pour Buchenwald avec 51 déportés dont plus d'une vingtaine se sont évadés.

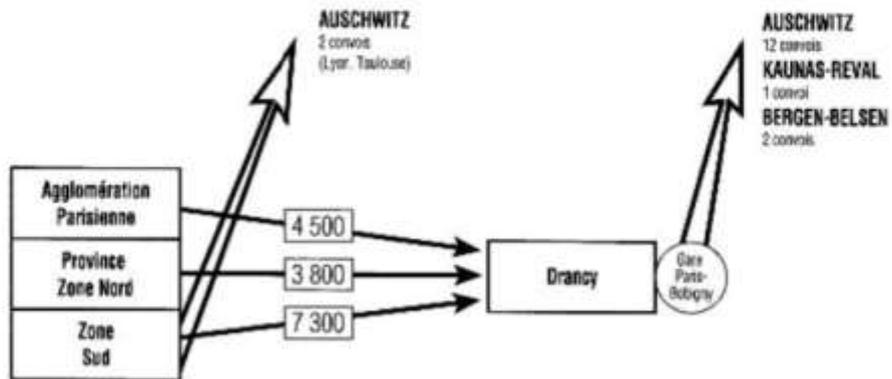
Le **convoi 80** est parti de Drancy pour le camp de Bergen-Belsen en quatre fois : le **2 mai 1944** : 73 déportés, le **3 mai** : 74 déportés, le **21 juillet** : 50 déportés, le **23 juillet** : 64 déportés. Il s'agit essentiellement d'épouses de prisonniers de guerre et leurs enfants. Ceux-ci sont au nombre de 77.

Le **convoi 81** est parti de Toulouse le **30 juillet** avec parmi les déportés environ 166 Juifs. Femmes et enfants ont été dirigés sur Ravensbrück, les hommes sur Buchenwald.

Le **convoi 82** a quitté Clermont-Ferrand pour Auschwitz le **18 août** avec, parmi les déportés, une quarantaine de Juifs.

ARRESTATIONS, INTERNEMENTS, TRANSFERTS ET DÉPORTATION EN 1944

ANNÉE 1944



PROVENANCE DES 15 000 JUIFS DÉPORTÉS EN 1944

Total des entrées à Drancy : 15 500 en 1944

Présents à Drancy le 01/01/44 : 1 130

Libérés le 22/08/44 : 1 386

Libérations et mutations à soustraire, ainsi que les déportés à Bergen-Belsen (257)
et ceux déportés à Aurigny pour atteindre le total de 14 403 déportés.

Ajouter à ce total les Juifs déportés de Toulouse le 30/07/44,
de Lyon le 11/08/44 et de Clermont-Ferrand le 22/08/44.



Bilan

Il y avait environ 320 000 Juifs en France en 1940 dont la moitié étaient des Juifs étrangers ; parmi ces 320 000 Juifs, environ 70 000 enfants.

Près de 76 000 Juifs ont été déportés de France (seuls 2 500 d'entre eux ont survécu à leur déportation). Environ 3 000 autres sont morts en France dans les camps d'internement et un millier encore ont été exécutés ou abattus sommairement parce qu'ils étaient Juifs.

55 000 étrangers et 25 000 Juifs français ont été les victimes en France de "la Solution finale". 240 000 Juifs ont survécu.

De toutes les années d'Occupation, 1942 fut la plus noire : 42 000 Juifs déportés en 43 convois vers Auschwitz-Birkenau.

Sur 11 600 enfants déportés de France, 6 000 l'ont été au cours du seul été 1942. Deux mille d'entre eux n'avaient pas 6 ans.

Durant l'année 1943, 17 000 sont déportés en 17 convois dont quatre vers Sobibor.

En 1944, ce sont encore 15 000 Juifs qui sont déportés en 14 convois dont deux au départ de Lyon et de Toulouse (un convoi a été dirigé sur la Lituanie et l'Estonie).

Un millier de Juifs du Nord et du Pas-de-Calais ont été déportés via le camp de Malines en Belgique.

Récapitulatif des transferts par Vichy de Juifs de la zone libre vers le camp de Drancy en zone occupée Constitution de ces convois et leur destin - 6 août - 22 octobre 1942

Date Arrivée Drancy	Nombre de Juifs	Provenance	Composition	Convois de déportation
A Juifs déjà internés				
1 07.08 à 17 h 15 puis 03 à 7 h	1 003	Guy 1 003	525 Femmes 475 hommes 1 Hébreu 7 067 Allemands	Par le convoi n° 17 du 13.08 = 1 000
2 09.08 à 17 h 23 puis 08 à 6 h 51	1 106	Guy 600 Régions 175 Noé 155 Le Verret 175	total: hommes total: femmes 3 Enfants 613 Allemands 129 Autrichiens 142 Polonais	Par le convoi n° 18 du 12.08 Guy = 565 Régions 173 Noé 161 Le Verret 88 Par le convoi n° 21 du 19.08 Le Verret 87
3 12.08 à 8 h 13 puis 03 à 7 h 47	782	Noé 58 Régions 62 Nivernais 400 Les Milles 260	total: hommes total: femmes 8 Enfants 570 Allemands 87 Autrichiens	Par le convoi n° 19 du 14.08 Noé 56 Régions 62 Nivernais 395 Les Milles 256
4 14.08 à 4 h 21 puis 12.8 à 6 h 12	838	Les Milles 538	Actives ou enfants 357 Allemands 111 Autrichiens 75 Polonais	Par le convoi n° 20 du 17.08 = 301 Par le convoi n° 21 du 19.08 = 237

Date Arrivée Drancy	Nombre de Juifs	Provenance	Composition	Convois de déportation
C Juifs arrivés dans la nuit du 26 août				
6 29.08 à 18 h 03 puis le 29.8 à 6 h 37	448	Région de Limoges : Centre de rassemblement de Niort 446 dont : • Centre 31 • Centre 37 dont 9 enfants • Dordogne 167 dont 29 enfants • Haute-Vienne : minimum 82 dont, minimum 15 enfants...	220 Hommes 228 Femmes dont minimum 45 Enfants Polonais, Allemands, Autrichiens	Par le convoi n° 26 du 31.08 : 307 dont : • Centre 23 • Centre 57 • Dordogne 110 • Ha-Vienne 82 • Indre 55 Par le convoi n° 27 du 02.09 : 73 dont : • Centre 3 • Centre 2 • Dordogne 27 • Haute-Vienne 13 • Indre 2
7 30.08 dans la nuit du 29.8	544	Région de Lyon : Centre de rassemblement au camp de la ... Mise d'attente indigne à Ventresnes : 544 dont : • Ardèche 47 • Isère 109 • Savoie 49 • Haute-Savoie 40 • Ain, Doubs, Loire, Jura, Saône-et-Loire, Rhône 299	322 Hommes 222 Femmes dont 1 Enfant Polonais, Allemands, Autrichiens	Par le convoi n° 27 du 02.09 où se trouvent 800 de Z.N.O. = 483 Par le convoi n° 28 du 09.09 Région de Lyon 58

Date Arrivée Drancy	Nombre de Juifs	Provenance	Composition	Convois de déportation
B Juifs des G.T.E. (et quelques membres de leurs familles)				
5 28.08 activés puis à 9 h 15 efficace en début d'après midi puis de Guy le 23.8 à 7 h 23	1 384	1) Gare d'Orléans : Guy 68 2) Gare de Paris d'Argentan : Commercial 82 3) Gare de Clermont : Septfonds 34 4) Rassemblement de 1-2-3 à la Gare de Paris-les Bains avec : Noé 135 • Régions 165 5) Beau 62 6) Gare d'Angé : Hérisson 43 + Rivesaltes 175 7) Gare d'Argentan : Les Milles 125 8) Gare des Bretons à Lyon : - Corbas 59 (Gare d'Epieroux) - Haute-Loire 41 (Gare de ... Brive) - Cantal 12 (Gare d'Arville) - Puy de Dôme 12 (Gare de Clermont) 91 9) Gare de Mâcon : - Raffinax 41 - Savigny 126 (Gare de Chât.)	Hommes : 880 Femmes : 174 Enfant : 1 surtout Allemands, Autrichiens et Polonais Régions : - Rivesaltes 175 dont Perron 44 Enfant : - Allemands 108 • Autrichiens 26 • Polonais 64 - Les Milles 124 - Tous des - Savoyens 175 • Autrichiens 32 • Allemands 22 • Polonais 12 - Noé 135 dont Femmes 62 • Allemands 83 • Autrichiens 23 • Polonais 23 - Régions 165 dont Femmes 64 • Allemands 120 • Polonais 20	Par le convoi n° 24 du 26.08 : 159 dont : - Rivesaltes 174 Divers 80 dont : • Savoyens 17 • Raffinax 40 Z.N.O. 108 Par le convoi n° 25 du 28.08 : 529 dont : - Divers 185 dont : • Savoyens 25 • Raffinax 3 • Epieroux 19 • Septfonds 13 • St-Georges d'Aunay 40 • Angé 21 - Régions 113 - Noé 113 - Les Milles 108 Par le convoi n° 26 du 31.08 : 200 dont : • Commercial 57 • Septfonds 43 • Brant 55 • Régions 45

8 07.09 à 7 h 05 puis le 7.9 à 5 h 47	628	Région de Nice : Centre de rassemblement, Centre Savon à Nice 560 • Alpes-Marit. 110 • Bas-Alpes 40 • Monaco 40 • Lyon ou Chalon-sur-Saône 60	277 Hommes 703 Femmes 15 Enfants Allemands, Polonais, Autrichiens	Par le convoi n° 27 du 02.09 où se trouvent 800 de Z.N.O. plus de 280 Par le convoi n° 28 du 07.09 : 279 Par le convoi n° 32 du 14.09 : 11
9 02.09 à 14 h 15 puis le 2.9 à 6 h 30	980	Région de Toulouse : Gers 581 Noé 161 Le Verret : 253	— Gers 38 Enfants Noé 42 Enfants - Le Verret : 46 Enfants Polonais, Allemands, Autrichiens	Par le convoi n° 28 du 04.09 : Gers 513 Noé 170 Le Verret 148
10 02.09 à 8 h 11 puis de Rivesaltes le 2.9 à 19 h 12	749	Région de Montpellier : Rivesaltes 175 Région de Marseille : Les Milles : 574	— Rivesaltes : 99 Hommes, 76 Femmes, dont 31 Enfants 110 Polonais, 11 Allemands, 19 Autrichiens — Les Milles : 54 Enfants 219 Allemands, 161 Polonais, 113 Autrichiens	Par le convoi n° 29 du 07.09 : Les Milles 486 Par le convoi n° 30 du 09.09 : Rivesaltes 182 Les Milles 70

Date Arrivée Drancy	Nombre de Juifs	Provenance	Composition	Courants de déportation
11 04.09 à 10 h 25 part de Sotteval pour le Z.N.C. à 21 h 41	899	Région de Toulouse :		Par le convoi n° 29
		St-Sulpice : 225	— St-Sulpice : 54 Enfants 54 Enfants Seyssès : Cassanville : 2	du 07.09 : Seyssès : 2 Cassanville : 2
		Seyssès : 211	— Cassanville : 20 Enfants — Cassanville : 54 Enfants	Par le convoi n° 30
		Cassanville : 204		du 09.09 :
		Région de Clermont-Ferrand :		St-Sulpice : 126
		Centre de rassemblement de camp des Textiles à Montluçon : 144	— Montluçon : 13 Enfants 77 Polonais, 36 Allemands, 16 Autrichiens sur 144 81 hommes 48 femmes	Seyssès : 166 Cassanville : 271
				Par le convoi n° 31
				du 11.09 :
				St-Sulpice : 43
				Par le convoi n° 32
				du 14.09 :
				Montluçon : 140
12 05.09 à 10 h 25 part de à 7 h	621	Région de Champagne :		Par le convoi n° 29
		Rivoyelles : 421	— Rivoyelles (G.S.O.) : 395 hommes 223 Femmes dont 70 Enfants, 277 Polonais, 227 Allemands, 60 Autrichiens	du 07.09 : Rivoyelles : 32
		Zone couplée : 441		Par le convoi n° 31
		Intervalle de camp de Lalonde à Metz (Inde et Loire). Centre rattaché à celui de Rivoyelles et comprendra par erreur ou par calcul de la Police centrale provenant de la Z.N.C.	— Lalonde (G.O.) : 177 Polonais 104 Français 145 Enfants	du 11.09 : Rivoyelles : 570 Lalonde : 157
				Par le convoi n° 32
				du 14.09
				Lalonde : 57
				Par le convoi n° 30
				du 25.09 :
				Lalonde : 125

Date Arrivée Drancy	Nombre de Juifs	Provenance	Composition	Courants de déportation
13 13.09	565	Rivoyelles 248 (Juifs rattachés dans la Z.N.C. et rattachés à Rivoyelles)	339 hommes 255 Français 42 Enfants 230 Polonais, 202 Allemands, 34 Autrichiens	Par le convoi n° 33 du 16.09 : Rivoyelles : 504
14 22.09	490	Rivoyelles : 30 (Juifs rattachés dans la Z.N.C.) La Verrière : 96 Rivoyelles : 33	Rivoyelles : 44 hommes 26 Français dont 1 Enfant 37 Polonais, 27 Allemands, 11 Autrichiens La Verrière : tout des hommes dont 1 Française 30 Polonais, 25 Français, 10 Juifs 20 Femmes	Par le convoi n° 37 du 25.09 : Rivoyelles : 48 La Verrière : 73
15 30.09	70	Rivoyelles : 70 (Juifs rattachés dans la Z.N.C.)	44 hommes 26 Français 40 Polonais, 25 Allemands 11 Autrichiens	
16 06.10	117	Rivoyelles : 101 (Juifs rattachés dans la Z.N.C.)	61 hommes 45 Français 47 Allemands, 22 Autrichiens	Par le convoi n° 40 du 04.11 et par le convoi n° 42 du 06.11 (94)
17 22.10	107	Rivoyelles : 107 (Juifs rattachés dans la Z.N.C.)	70 hommes 37 Français	
TOTAL : 10 529 (dont plus de 500 enfants)				
Juifs transférés de la zone « Brie » par Vichy et Corbis à la Grotte à Drancy.				

Bibliographie

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE SUR LE SORT DES JUIFS EN FRANCE ET SUR LES CAMPS D'INTERNEMENT DE JUIFS EN FRANCE

Serge Klarsfeld

Enquêtes régionales

- ALCALAY J.-M., « La déportation des Juifs de Dunkerque », in *Revue de la société dunkerquoise d'histoire*, n° 29, 1995.
- AMIEL J., *La rafle (Sanatorium de Brévannais)*, Ed. Judaïsmes, 1993.
- AMORETTI, *Lyon Capitale* (p.142-149), Paris, France-Empire, 1964.
- ANDREUX Jean-Emile, « Mémorial des déportés du Jumelage des Mazures » in TSAFON - *Revue d'études juives du nord*, n° 3, 2007.
- *Archives départementales de l'Yonne, 1W61. Arrestations de Juifs dans l'Yonne 1941-1944.* Préfecture, Cabinet, Documents.
- BARCELLINI Serge et WIEWORKA Annette, *Passant Souviens-Toi ! Les Lieux du Souvenir de la Seconde Guerre mondiale*, Plon, 1995.
- BENSOUSSAN Renée, « La communauté juive de Marseille pendant la guerre », in *Marseille, Vichy et les Nazis* (op. cit. 7]
- BERVOETS Marcel, *La liste de Saint-Cyprien*, Alice Ed., 2006.
- BLOCH Henriette, « Il était une étoile », in *Bulletin de la société bellortienne d'émulation*, n° 56, 1949.
- BLOCH Jean-Camille, *Juifs des Vosges*, Ed. Jean Bloch, 2007.
- BOLLON Gérard, *Contribution à l'histoire du Chambon-sur-Lignon : le foyer universitaire des Roches et la rafle de 1943*, Cahiers de la Haute-Loire, 1996.
- BOULET François, « Les Juifs en Isère, Savoie et Haute-Savoie (1940-1944) », in *Le Monde juif*, n° 172, mai-août 2001.
- BRAUNSCHWEIG Maryvonne et GIDEL Bernard, *Les déportés d'Avon*, La Découverte, 1989.
- BRUNET Carole, *L'antisémitisme en Bourgogne et la persécution des Juifs*, Maîtrise d'Histoire, Dijon, 1994.
- BRUTTMANN Tal, *Les persécutions raciales sous l'occupation allemande (septembre 1942-août 1944)*, Grenoble, 1999.
- BRUTTMANN Tal, « Déportés Juifs de l'Isère », in *Déportés de l'Isère*, Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, 2005.
- CAHEN Gilbert, « Martyrologie des Juifs mosellans », in *Cahiers Lorrains*, n° 4, 1983.
- CAMES Pierre, *Cazaubon, Chronique des années de guerre*, Auch, 2002.
- CAPELLE Christophe, *La destruction des Juifs de Seine-Inférieure*, Mémoire, Université de Rouen, 1991.
- CAVAGLION Alberto, *Les Juifs de St. Martin de Vésubie*, Ed. Serre, Nice, 1995.
- CHIROL Jean-Marie, *Mémorial des Juifs de Haute-Marne*, Bettancourt, 1997.
- *Cinq mois de persécutions anti-juives à Nice*, UJRE, 1943.
- CLEMENT Juliette, « Mémorial des victimes des persécutions antisémites en Eure-et-Loir », in *Bulletin de la société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 82, 2004.
- COHEN Paul, *La Ferté-sous-Jouarre. La communauté israélite de 1800 à 1950*, Ed. Christian, 2003.

- Comité Ecole de la rue de Tlemcen, *Ils habitaient notre quartier (Paris 20)*, Ed. du Colombier, 2006.
- COUTURE Claude-Paul, *La déportation raciale en Seine-Maritime*, Rouen, CRDP, 1981.
- DEREYMEZ Jean-William, *Le refuge et le piège. Les Juifs dans les Alpes*, L'Harmattan, 2008.
- DEROO Delphine, *Les enfants de la Martellière*, Grasset, 1999.
- DESRUES Michel, *Mémorial des morts en déportation dans la Mayenne*, OFAC, 1999.
- DIAMANT Zaivel, « Jewish Refugees on the French Riviera », in *YIVO Annual*, 8 (1953) (p.264-280).
- DOKTOR Claude, *Le Calvados et Dives-sur-Mer sous l'Occupation*. Ed. Ch. Corlet, 2000.
- DOULUT Alexandre, *Guide des sources et création d'un guide de recherche test sur quatre départements : Gers, Haute-Garonne, Lot et Lot-et-Garonne*, 2010.
- DOULUT Alexandre et LABEAU Sandrine, *Les 473 Juifs déportés du Lot-et-Garonne*, Ed. FFDJF-Après l'oubli, 2010.
- DREYFUS Jacky et FUKS Daniel, *Le Mémorial des Juifs du Haut-Rhin*, Jérôme de Bentzinger Ed., 2006.
- EJNES Serge, *Histoire des Juifs de Reims pendant la Seconde Guerre mondiale*, 1995.
- ESTEBE JEAN, « La vie des Juifs du Midi-Toulousain », in *Les camps du Sud-Ouest*.
- ESTEBE JEAN, *Les Juifs à Toulouse et en Midi-Toulousain au temps de Vichy*, Presses universitaires du Mirail, 1996.
- FIJALKOW Jacques (sous la direction de), *Vichy, les Juifs et les Justes. L'exemple du Tarn*, Privat, 2003.
- FIWAZ-SILBERMANN Ruth, *Le refoulement des réfugiés civils juifs à la frontière franco-genevoise*, The Beate Klarsfeld Foundation, 2000.
- FIWAZ-SILBERMANN Ruth, *L'après 8 septembre 1943 à la frontière franco-suisse*, Université de Genève, 2005.
- FONT Christian et MOIZET Henri, *Les Juifs et l'antisémitisme en Aveyron*, Rodez, CDDP, 1994.
- FORISSIER Nathalie, *La déportation dans la Loire, 1940-1944*, 2005.
- FOSSIER Jean-Marie, « Chasse à mort contre les Juifs et les Tziganes », in *Zone interdite* (Nord, Pas-de-Calais), (p.665 à 684), Paris, Ed. sociales, 1977.
- FOSSIER Jean-Marie, *Zone interdite* (Nord, Pas-de-Calais), Paris, Ed. Sociales, 1977.
- GERMAIN Michel, *Mémorial de la déportation de Haute-Savoie*. Ed. La Fontaine de Siloé, 1999.
- GILLOT-VOISIN Jeanne, *La Saône-et-Loire sous Hitler*, Ed. Fédération des œuvres laïques 1996.
- GIRAUD Joël, « Les déportations raciales à Confolens », in *Les Amis du Vieux Confolens*, n° 46, juin 1993.
- GOBITZ Gérard, 1942. *Les déportations de zone libre* (récits et documents, concernant les départements suivants : Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariège, Alpes-Maritimes, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Ardèche, Dordogne), mars 1992. Polycopié chez l'auteur.
- GOBITZ Gérard, *Les déportations de réfugiés (zone libre)*, L'Harmattan, 1996.
- GRANDJACQUES Gabriel, *La montagne-refuge. Les Juifs au pays du Mont-Blanc Saint-Gervais, Megève 1940-1944*, La Fontaine de Siloé, 2007.
- GUTMAN René, *Le Memorbuch. Mémorial de la Déportation et de la Résistance des Juifs du Bas-Rhin*, La Nuée Bleue, 2005.
- HUGON Justine, *Déportation et déportés juifs de Bourgogne pendant la Seconde Guerre mondiale*, Master 1, Université de Bourgogne, 2010.
- HUSSON Jocelyne, *La déportation des Juifs de la Marne*, Presses universitaires de Reims, 1999.
- IANCU Carol, *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc*, Université Paul Valéry, Marseille, 1989.

- IANCU Danièle et Carol, *Les Juifs du Midi*, Ed. A. Barthélémy, 1995, Marseille.
- IANCU Michaël, *Spoliations, Déportations, Résistance des Juifs à Montpellier et dans l'Hérault*, Ed. A. Barthélémy, 2000.
- *Indre 1940-1944. Itinéraire dans les années noires*, Archives départementales de l'Indre, 1995.
- JACOBZONE Alain, *L'éradication tranquille. Le destin des Juifs en Anjou 1940-1944*, Ivan Davy Editeur, 2002.
- JARASSE Dominique (sous la direction de), *Les Juifs de Clermont. Une histoire fragmentée*, Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2000. En particulier :
 - *Les Juifs, Clermont-Ferrand à l'heure allemande* par John F. Sweets.
 - *L'administration préfectorale clermontoise et la répression des « indésirables »* par Loïc Chatel.
- JOB Françoise, *Les Juifs de Nancy*, Presses universitaires de Nancy, 1991.
- KLARSFELD Serge, *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, 1978. Nouvelle édition avec état civil des victimes ainsi que l'adresse d'arrestation et le camp de départ, Ed. FFDJF.
 - Tome 1 (2006) Convois n° 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 24, 25
 - Familles du Vel d'Hiv. + index alphabétique
 - Tome 2 (2007) Convois n° 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12
 - Rafles de la zone occupée : été 1942
 - Index alphabétique des tomes 1 et 2
 - Tome 3 (2008) Convois n° 17, 18, 19, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33
 - Rafles de la zone libre : été 1942
 - Index alphabétique des tomes 1, 2, 3
 - Tome 4 (2009) Convois n° 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 45
 - Rafles de la zone occupée : automne 1942
 - Index alphabétique des tomes 1, 2, 3 et 4
 - Tome 5 (2009) Les 17 convois de l'année 1943 (2 volumes)
 - Tome 6 (2012) Les 17 convois de l'année 1944 (2 volumes)
- KLARSFELD Serge, *Les enfants d'Izieu*, Ed. FFDJF, Paris 1984.
- KLARSFELD Serge, *La rafle de la rue Sainte-Catherine, le 9 février 1943*, à Lyon, Ed. FFDJF, 1987.
- KLARSFELD Serge, *Les transports de Juifs de la région de Marseille vers Compiègne et Drancy (12.08.1942/26.08.1944)*, Ed. FFDJF, 1992.
- KLARSFELD Serge, *Les transferts de Juifs de la région de Nice vers Drancy*, Ed. FFDJF, 1992.
- KLARSFELD Serge, *Le calendrier de la persécution des Juifs de France, 1940-1944*, Ed. FFDJF, 1993, avec index par département et par commune. Ed. Fayard augmentée, 2001.
- KLARSFELD Serge, *Le transfert des Juifs de Rivesaltes et de la région préfectorale de Montpellier vers le camp de Drancy*, Ed. FFDJF, 1993.
- KUPFER J., *Les Juifs à Marseille de 1939 à 1945*, Université de Provence.
- La Coupole, *Disparus de la terre. La déportation des Juifs et des Tsiganes du Nord et du Pas-de-Calais et de Belgique. Le Transport X (septembre 1942) et le transport Z (janvier 1944)*, Conseil général du Pas-de-Calais, 2009.
- LABERNEDE Karine, *Les Juifs à Marseille pendant la Deuxième Guerre mondiale*. Maîtrise, Université d'Aix-en-Provence, 1989.
- LALOUM Jean, *Les Juifs dans la banlieue parisienne*, CNRS, 1998.
- LAMBERT Annie, *Les Juifs des quatre départements de Bretagne face à l'antisémitisme institutionnalisé*. DEA, Université Rennes-II, 1990.
- LAMBERT Annie et TOCZE Claude, *Être Juif à Nantes sous Vichy*. Ed. Siloé-Nantes, 1994.
- LAZARE Lucien, *Dictionnaire des Justes de France*, Ed. Fayard, 2006.

- LECOUTURIER Yves, *Dictionnaire du Calvados occupé* ; article « Juifs », Ed. Paradigme, Caen, 1990.
- LECOUTURIER Yves, *Shoah en Normandie*, Ed. Cheminements, 2004
- *Le martyrologue des Juifs de la Moselle*, Consistoire israélite de la Moselle, 1999.
- LEVENDEL Isaac, *De l'antisémitisme d'Etat à la loi du milieu (Vaucluse 1940-1944)*, 2010.
- LEVY Georges, *Les Enfants de l'Espérance*, Hauteville 1939-1945, 2006.
- LUIRARD Monique, « Les Juifs dans la Loire pendant la Seconde Guerre mondiale », in *Cahiers d'Histoire*, 1971/2 (pp. 181 à 215).
- MALOU Sandrine, *Les Juifs des Hautes-Pyrénées de 1940 à 1944*, Université de Paris, 1995.
- MARC Sandra, *Les Juifs de Lacaune-les-Bains, 1940-1945*, Université de Toulouse, 1997.
- MARC Sandra, *Les Juifs de Lacaune sous Vichy. Assignation à résidence et persécution*, L'Harmattan, 2001.
- MARCHE Frank, *Clefs : un chantier forestier. Maine-et-Loire, 1942-1943*, Angers, 2008.
- MARIOT Nicolas et ZALC Claire, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre (Lens)*, Ed. Odile Jacob, 2010.
- MATHIEU Pierre Abbé et JULIEN Monique, *Des chrétiens sauvent des Juifs dans le Tarn*, Castres, 2003.
- MAZAREC Karine, *La Sarthe : une communauté juive oubliée (1889-1945)*, Maîtrise d'Histoire, Université Paris I, 2004.
- MAZAREC Karine, *Shoah en Sarthe*, Ed. Cheminements, 2006.
- MENCHERINI Robert (sous la direction de), *Provence-Auschwitz. De l'internement des étrangers à la déportation des Juifs (1939-1944)*.
 - *De la galaxie des Milles aux rafles des Juifs en Provence*, Robert Mencherini.
 - *Etrangères indésirables : les centres d'internement féminin à Marseille*, Sylvie Orsini.
 - *De l'internement à la déportation, les GTE de Miramas*, Suzette Hazan.
 - *Rafles et déportations à Marseille : témoignages*, Suzette Hazan.
 - *La Maison de la Verdière à la Rose*, Suzette Hazan.
 - *Les Juifs dans le Var*, Jean-Marie Guillon.
 - *Les persécutions antisémites dans les Alpes-Maritimes*, Jean-Louis Panicacci.
 - *Camp d'internement et déportations des Juifs dans les Basses-Alpes*, Jacqueline Ribot-Sarfati.
- MERGUI Joël, *A la mémoire des déportés juifs des Hauts-de-Seine*, Conseil des communautés juives des Hauts-de-Seine, 2005.
- MEROWKA Michèle, *Lieux de mémoire d'amnésie et d'anamnèse dans la zone d'occupation italienne en France*, Thèse de doctorat, Université de Nice, 2002.
- MEYMAC-MAUSSAC, *14-19 Avril 1944. Retour sur une tragédie enfouie*, Association pour la mémoire des déportés de Meymac, Ed. Les Monédières, 2004.
- NADJARI Edmond, *Contribution à l'histoire des Juifs de Marseille*, Comité du Vieux-Marseille, 1986.
- OBSCHERNITZKI Doris, *Letzte Hoffnung, Ausreise. Die Ziegelei von Les Milles, Aix-en-Provence*, Hentrich Verlag, 1999.
- OPPETIT Christian, *Marseille, Vichy et les Nazis : le temps des rafles*, Amicale des déportés d'Auschwitz, 1993.
- PANICACCI Jean-Louis, *Les Juifs et la question juive dans les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*. CRDP, Mont-Saint-Aignan, 1981, Nice, 1984.
- *Le Plateau et l'accueil des Juifs réfugiés (Le Chambon-sur-Lignon)*, Société d'Histoire de la Montagne, 1990.
- *Le Plateau Vivarais-Lignon, Accueil et résistance*. Actes du colloque du Chambon-sur-Lignon, Société d'histoire de la montagne, 1992.

- POUPLAIN Jean-Marie, *Les chemins de la honte. Itinéraire d'une persécution*, Deux-Sèvres, 1940-1944, Geste Ed., 2001.
- RAJSFUS Maurice, *Une Terre Promise (Ardennes)*, Ed. L'Harmattan, 1989.
- RAJSFUS Maurice, *Les Juifs dans la collaboration*, Ed. EDI, 1980.
- RAYMONDIS Isabelle, *Le CGQJ à Toulouse*, Maîtrise, Université de Toulouse, 1990.
- REGNIER Hélène, *La déportation des Juifs en Haute-Garonne*, 1990.
- REVIRIEGO Bernard, *Les Juifs en Dordogne*, Archives départementales de la Dordogne, Fanlac, 2003.
- RISTORCELLI Frank, *Parce que Juifs. Aulus 1942, centre d'assignation à résidence*, 2004.
- RISTORCELLI Frank, *Aulus-les-Bains-Auschwitz*, Ed. Empreintes, 2004.
- RYAN Donna F., *Vichy and the Jews : The Example of Marseille*, Mémoire, Georgetown University, Washington DC, 1984.
- RYAN Donna E., *The Holocaust and the Jews of Marseille*, University of Illinois Press, 1986.
- SAUVAGE Jean-Pierre et TROCHU Xavier, *Mémorial des victimes de la persécution allemande en Loire-Inférieure*, Comité de recherches historiques, Nantes, 2003.
- SERRE Robert, *De la Drôme aux camps de la mort. Les déportés politiques, résistants, otages, juifs, nés, résidant ou arrêtés dans la Drôme*, Ed. Peuple Libre/Notre Temps, 2006.
- SIMON Lucien, *Les Juifs à Nîmes et dans le Gard, 1939-1944*, Lacour Ed., 1985.
- SPIRA Henry, *La frontière jurassienne au quotidien, 1939-1945*, Ed. Slatkine, Genève, 2010.
- SZAJKOWSKI Zosa, *Analytical Franco-Jewish Gazeteer 1939-1945* (par départements et communes, ce qui se rapporte à la situation des Juifs et qui est relaté dans les archives de l'UGIF au YIVO Institute de New York), YIVO Institute, New York, 1966.
- TOCZE Claude avec la collaboration de LAMBERT Annie, *Les Juifs en Bretagne*, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- TOREL Denis, « La question juive en Principauté de Monaco durant la Seconde Guerre mondiale », in *Le Monde juif*, no 116, octobre 1984.
- TOREL Denis et DELTAILLE Fernand, *Monaco sous les barbelés*, Ed. FFDJF, 1996.
- TROUSSARD Raymond, *La tragédie juive en Charente*, 1995.
- VALADE Jean-Michel, « La déportation en Corrèze », in *Lemonzi*, n° 134, 1995.
- VALLEZ Nathalie, *La vie quotidienne des Juifs en Béarn sous l'Occupation*, Université de Toulouse, 1995.
- VALTAT Maurice, *Les Juifs de la Nièvre, 1939-1945*, Ed. Conseil général de la Nièvre, 2010.
- VIELCAZAT-PETITCOL Marie-Juliette, *Lot-et-Garonne. Terre d'exil, Terre d'asile. Les réfugiés juifs pendant la Seconde Guerre mondiale*, Ed. d'Albret, 2006.
- VOUTEY M., « Les persécutions raciales en Côte-d'Or », in *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 123, juillet 1981.

Camps d'internement

En zone non-occupée

- ALEXIS-MONET Laurette, *Les miradors de Vichy (Récébédou, Nexon)*, Ed. de Paris, 1994.
- AMOUDRUZ Robert et FIVAZ-SILBERMANN Ruth, *Espagnols et Juifs au camp de Savigny*, Ed. La Salévienne, 2002.
- ARNOLDSSEN Gret, *Silence on tue (Gurs)*, Paris, La Pensée universelle, 1982.
- BIL Spira, *Camps d'internement français*. Dessins réunis par Claude Winkler-Bessone, Etudes autrichiennes, Université de Rouen, 2000.
- BOITEL Anne, *Le camp de Rivesaltes, 1941-1942*. Presses universitaires de Perpignan, 2001.

- BONDY François, *Rapport sur le camp du Vernet*, Genève, 1940.
- CHARBIT Sylvia et BONNET Philippe, « Les Juifs à Fort Barraux », in *Fort-Barraux*, Musée de la Résistance, Grenoble, 1998.
- COHEN Monique-Lise et MALO Eric, *Les camps du Sud-Ouest de la France*, Ed. Privat, Toulouse, 1994.
- DAUTY Thérèse, « Départ des hébergés des camps-hôpitaux de Noé et du Récébédou, 8-10 août 1942 », in *Le Monde juif*, no 94, 1979.
- DELPLA Claude, « Le camp du Vernet d'Ariège », in *Les camps du Sud-Ouest*. Privat, 1994.
- EGGERS Christian, *In Vorzimmer zu Auschwitz - Juden aus Deutschland und Mittel Europa in Franzosische Lager*, Mémoire, Berlin, 1990.
- ESTRADÉ-SZWARCKOPF Mouny et ESTRADÉ Paul, *Un camp de Juifs oublié : Soudeilles*, Ed. Les Monédières, 1999.
- ESTRADÉ-SZWARCKOPF Mouny et ESTRADÉ Paul, *Un camp disciplinaire en zone non occupée : Auchères (Rosiers d'Egletons, Corrèze)*. Ed. Les Monédières, 2007.
- FABRE Diana, « Les camps d'internement du Tarn (Saint-Sulpice et Rieucros) », in *Les camps du Sud-Ouest*, Privat, 1994.
- FEUCHTWANGER Lion, *The devil in France*, New York, Viking, 1941 (Les Milles).
- FEUCHTWANGER Lion, *Le diable en France*, Ed. Jean-Cyrille Godefroy, 1985.
- FITTKO Lisa, *Le chemin des Pyrénées*, Paris, Maren Sell Ed., 1987.
- FONTAINE André, *Le camp d'étrangers des Milles, 1939-1943. Un camp de concentration à Aix-en-Provence ?*, Aix-en-Provence, EDISUD, 1989.
- FONTAINE André, « Le camp des Milles » in *Cahiers d'études germaniques*, n° 5, 1981.
- FONTAINE André, « Les Milles - Dokumente », Bonn, Europa Union Verlag, 1985.
- FREI Bruno, *Die Manner von Vernet*, Berlin, Deutsche Militärverlag, 1961.
- FRY Varian, *Surrender on demand*, Random House, New York, 1945. En français, *La Liste noire*, Plon, 1999.
- GAUSMAN Angelika, « Deutschsprachige bildende Künstler » in *Les Milles*, Verlag Möllmann, 1997.
- GILZMER Mechtild, *Camps de femmes (Rieucros et Brens)*, Ed. Autrement, 2000.
- GIRAUDIER Vincent, MAURAN Hervé, SAUVAGEON Jean, SERRE Robert, *Des indésirables. Les camps d'internement et de travail dans l'Ardèche et la Drôme*, Peuples libres, 1999.
- GRYNBERG Anne, « Le fonds d'archives de la Commission des camps (1941-1943) », in *Le Monde juif*, n° 131 et 132, 1988 et no 194, 1989.
- GRYNBERG Anne, *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français*, La Découverte, 1991. Réédité en 1999.
- « *Inventaire de la Commission des camps de l'UGIF* », Archives départementales de Haute-Provence, Digne, 1986.
- KANTOROWICZ Alfred, *Exil in Frankreich*, Francfort, Fischer Verlag, 1986.
- KAPEL René, « J'étais aumônier des camps du Sud-Ouest », in *Le Monde juif*, n° 87 et 88, 1978.
- KAPEL René, « Le terrible été 1942 », in *Les camps du Sud-Ouest*, Privat, 1994.
- KAPEL René, *Un rabbin dans la tourmente. Dans les camps d'internement et au sein de l'OJC*, Ed. CDJC, 1986.
- KASSER Elsbeth, *Gurs*, Skovgaard Museet i Viborg, 1989.
- KLARSFELD Serge, *Hommage à trois scientifiques juifs déportés de France (Lettres du Vernet de Ayzik Gorny)*, Ed. FFDJF, 1999.
- KLARSFELD Serge, *Recueil de documents du CICR sur le sort des Juifs de France internés et déportés*, The Beate Klarsfeld Foundation, 1991.

- KLARSFELD Serge et LEVY Jean, *Recueil de documents des archives du CICR sur le sort des Juifs de France internés et déportés*, The Beate Klarsfeld Foundation, 1999.
- KOESTLER Arthur, *Scum of the Earth*, New York, Mac Millan, 1941. En français, *La lie de la terre (Le Vernet)*, Paris, 1947, Calmann-Lévy, réédition en 1971.
- LAHARIE Claude, *Le camp de Gurs*, 1985.
- « Le temps des indésirables : sur quelques camps d'internement français » (en particulier Récébédou (Eric Malo), Vittel (Claire Soussen), Poitiers (Paul Lévy), La Lande (Sophie Poisot-Béal), Les Ardennes (Maurice Rajsfus), in *Le Monde juif*, n° 153, janvier-avril 1995.
- *Les Années Quarante dans le Midi*, Annales du Midi, t. 4, n° 200, Privat, 1992.
- *Les camps d'internement en Provence : exil, internement et déportation 1933-1942*, Aix-en-Provence, Ed. Alinéa, 1984.
- *L'internement des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, fiches typologiques. Commission Mattéoli, 2000.
- LUTRIN Claire, « Quand une usine devient un camp d'internement (Lambesc, annexe des Milles) », in *Industries en Provence*, no 5, 2000.
- MALO Eric, « Catalogue de l'exposition Les camps d'internement dans le Midi de la France ». Bibliothèque municipale de Toulouse, 1990.
- MALO Eric, « Le camp de Noé (Haute-Garonne) de 1941 à 1944 », in *Annales du Midi*, t. 100, n° 183, 1988.
- MALO Eric, « Le camp-hôpital de Noé, antichambre d'Auschwitz », in *Les camps du Sud-Ouest*, Privat, 1994.
- MALO Eric, *Le camp de Noé*, Ed. Cairn, 2009.
- MITTAG Gabrielle, *Gurs*, Berlin, Argon, 1991.
- OBSCHERNITZKI Doris, *Letzte Hoffnung-Ausreise. Die Zeigelei von Les Milles*, Hentrich Verlag, 1999.
- OBST Johannes, *Deportation und Shicksal der Badish-pfälzischen Juden*. Illvegherm, 1986.
- Oktober Deportation - *Die Sogennante Abschiebung der Badicher und Saarpfälzischer Juden*. Ehrard Wiehn - Konstanz, 1990.
- PERLIER Guy, *Les camps de séjour surveillé de la Haute-Vienne*, DEA Limoges, 1991.
- PHILIPP Michaël, « Gurs, ein Internierungslager », in *Südfrankreich*, Hamburg, 1991.
- PINTEL Samuel, *Les centres d'accueil du Service Social des Étrangers sous Vichy (1941-1944)*. Alboussière, Douadic, Les Marquisats à Annecy, Masseube, Montmélian, Reillanne, Tombebouc, Villemur, Le Change, La Meyze.
- PORTIER Pierre, *Le camp du Vernet d'Ariège*, Saverdun, 1990.
- RUTKOWSKI Adam, « Le camp d'internement de Gurs », in *Le Monde juif*, n° 100, 1980 et n° 101, 1981.
- SCHRAMM Anna et VORMEIER Barbara, *Vivre à Gurs*, Paris, Maspero, 1979.
- SOULIGNAC Yves, *Les camps d'internement en Limousin*, 1995.
- VOGEL David, *Et ils partirent pour la guerre*, Denoël, 1993.
- WILDMANN Manfred, *Briefe der familie Wildmann aus Rivesaltes and Perpignan*, Hartung-Gorre Verlag, 1997.
- *Women of Exile : German-Jewish Autobiographies since 1933*, New York, Greenwood Press, 1988.
- *Zones d'ombres, 1943-1944 : Exil et internement d'Allemands et d'Autrichiens dans le Sud-Est de la France*, sous la direction de Jacques GRANDJONC et Thérèse GRUNDTNER. Alinéa Ed., 1990.
- ZORZIN Sylvain, *Le camp de Septfonds (Tarn-et-Garonne)*, 2000.

En zone occupée

- AIME Denise, *Le Lais des Errants (Drancy, 1943)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1945.
- Denise BAUMANN. *Lettres présentées et réunies. Une famille comme les autres (Ecrouves, Drancy, 1943)*, Ed. Droit et Liberté, 1973 ; réédité en 1985 par Albin Michel.
- ANGEL Jacques, « Sur le camp de Drancy des premiers mois », in *Le Monde juif* n° 165, janvier-août 1999.
- BENN, *Carnets du camp de Beaune-la-Rolande*, Ed. de Marignan, 1962.
- BERNARD Jean-Jacques, *Le camp de la mort lente (Compiègne 1941-1942)*, Paris, Albin Michel, 1944.
- BULAWKO Henry, « Les premiers internements juifs à la caserne des Tourelles », in *Le Monde juif*, n° 97, 1980.
- BUTLER Hubert, *Les Enfants de Drancy*, Ed. Anatolia, 1994. *Les Enfants de Drancy*, Ed. 10/18, 1985.
- CALEF Noël (Nissim), *Drancy 1941, Drancy la faim*, présenté et publié par Serge Klarsfeld, Ed. FFDJF, 1991.
- CERCIL, *Les camps d'internement du Loiret*, 1992.
- CHATAIN Jean, *Pitchipoï via Drancy*, Messidor Ed., 1991.
- CONAN Eric, « Enquête sur un crime oublié », in *L'Express*, n° 2025, 3 mai 1990.
- CONAN Eric, *Sans oublier les enfants. Les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (19 juillet-16 septembre 1942)*, Grasset, 1991.
- CREMIEUX-DUNAND J., *La vie à Drancy (1942)*, Ed. Gedalge, 1945.
- DAHAN Valérie, *Le camp de Drancy*, Mémoire DEA-Paris VII, 1995.
- DARVILLE Jacques et WICHENE Simon, *Drancy la Juive*, Cachan, A. Breger, 1945.
- DELAGE Christian, *Le camp de Royallieu, 1941-1944. De l'histoire au Mémorial*. Mémorial de l'internement et de la déportation, 2008.
- DELMAIRE Danielle, « Les camps de Juifs dans le Nord de la France », in *Memor*, n° 8, décembre 1987.
- DIAMANT David, *Le Billet Vert (Pithiviers et Beaune-la-Rolande, 1941-1942)*, Paris, Renouveau, 1977.
- DIAMANT David, *Par-delà les barbelés, 1986*. - *Drancy*, ouvrage collectif du lycée de Drancy sur le camp de Drancy, 1982.
- DRORI P., *Matricule 5586 (poèmes sur Drancy)*, Paris, Polyglotte, 1948.
- DU FRESNE Madeleine, *De l'enfer des hommes à la Cité de Dieu (Pithiviers)*, Ed. Spes.
- FERRAND Florence, *Être interné dans les camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers. Vie maternelle et organisation*, Université d'Orléans, 1997-1998.
- FERRAND Yvette, « Les Juifs internés au sanatorium des Pins et déportés en 1942 », in *Les Pins à Lamotte-Beuvron. La Sologne et son passé*, 2004.
- GALLAIS Raymond, *Souvenirs sur Drancy (récit d'un policier auxiliaire)*. Manuscrit au CDJC : CCXVII-27.
- GOMPEL Roger, *Pour que tu n'oublies pas (Compiègne, Drancy)*, Paris, S. de la Lène, 1980.
- HARMELIN France, *L'internement à la petite Roquette et au camp des Tourelles*, Renaudot Ed., 1988.
- HAUTVAL Adélaïde, *Médecins et crimes contre l'Humanité (Beaune-la-Rolande et Drancy)*, Actes Sud, 1991.
- HORAN Georges, *Drancy (Estampes)*, Pouzet, s.d.
- LANG Michel, *Die Treppen zur Hölle (Drancy)*, Ed. Neue Wege, Berlin 1982. Réédité en 1993.
- « Les camps de Juifs dans le Boulonnais », in *Memor*, no 90, 1989.

- LEVY Paul, *Un camp de concentration français : Poitiers*, SEDES, 1995.
- LHOTTE Céline, *Et pendant 6 ans... (Camps du Loiret)*, Bloud et Gay, 1947.
- LUC Benoît, *Les déportés de France vers Aurigny, 1942-1944*, Ed. du Patrimoine normand, 2010.
- *L'internement des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, fiches typologiques*. Commission Mattéoli, 2000.
- NIZARD Armand et Bella, *Derniers écrits, Derniers espoirs. Lettres, (convoi du 31.07.44)*, Manuscrit au CDJC.
- OBADIA Raphaël, *Journal de Drancy jusqu'au 22 juin 1942* (Manuscrit chez S. Klarsfeld).
- PAISOT-BEAL Sophie et PREVOST Roger, *Histoire des camps d'internement en Indre-et-Loire, 1940-1944*, Joué-lès-Tours, 1993.
- Photos inédites du camp de Drancy in *Le Monde juif*, n° 146, 1993.
- *Pithiviers, Beaune-la-Rolande*. Album UJRE/Amicale des anciens déportés juifs de France, 1948.
- POINSOT Claude, Le camp des internés de Vittel, 1941-1944, in *Maison du Patrimoine* n° 22, 2004.
- PRESSAC Jean-Claude, *The Struthof Album*, The Beate Klarsfeld Foundation, 1988.
- RAJSFUS Maurice, *Drancy, Un camp de concentration très ordinaire*, Many Ed., 1991.
- REINE Charles, *Sous le signe de l'Etoile (Drancy, Beaune-la-Rolande)*, New York, Brentano's, 1945.
- RUTKOWSKI Adam, *Drancy* (Monographie). Manuscrit au CDJC.
- RUTKOWSKI Adam, « Le camp d'internement et d'échange pour Juifs de Vittel », in *Le Monde juif*, n° 102, 1981.
- RUTKOWSKI Adam, « Le camp de Beaune-la-Rolande », in *Le Monde juif*, n° 106, 1982.
- RUTKOWSKI Adam, « Le camp de Royallieu à Compiègne », in *Le Monde juif*, n° 104, 1981 et 105, 1982.
- SCHOENBERG Isaac, *Lettres à Chana (de Pithiviers)*. Présenté par Serge Klarsfeld, CERCIL, 1995.
- STEINBERG Lucien, « Il y a 25 ans, la première déportation des Juifs de France », in *Le Monde juif*, n° 45, 1967.
- STEINBERG Lucien, « Trois camps oubliés : Austerlitz, Léviton, Bassano », in *Le Monde juif*, n° 146, 1993.
- WARLIN Andrée, *L'impossible oublié (Drancy)*, Paris, La Pensée universelle, 1980.
- WELLERS Georges, *De Drancy à Auschwitz*, Paris, CDJC, 1946.
- WELLERS Georges, *L'Etoile jaune à l'heure de Vichy*, Fayard, 1993. Une réédition est parue en 1991 sous le titre : *Un Juif sous Vichy*, Ed. Tirésias-Michel Reynaud, 1991.
- WIEDERICH Silke, *Dannecker, Röthke, Brunner et Drancy*, Mémoire, Université Paris VII, 1997-1998.

Dans les deux zones

- BERG Roger, *La persécution raciale*, Paris, Office français d'édition, 1947.
- BLUMENFELD Erwin, *Jadis et Daguerra*, Robert Laffont Ed., 1955.
- PESCHANSKI Denis, *Les camps d'internement*, Thèse de doctorat en Sorbonne, 2000.
- WEILL Joseph, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'Anti-France*, Paris, CDJC, 1946.

Les étapes successives de la ‘solution finale’ en France

Juillet - Décembre 1940

Jusqu'à l'échec de l'invasion de l'Angleterre, Hitler semble considérer comme une possible solution la déportation des Juifs dans l'île de Madagascar. Les autorités allemandes commencent par interdire le retour des Juifs qui désirent rentrer de zone libre en zone occupée et par envisager l'expulsion vers la zone libre des Juifs de la zone occupée où ils imposent leur recensement effectué par la police et par l'administration françaises. Ils expulsent ensuite d'Allemagne des milliers de Juifs en zone libre, où ils sont internés dans des conditions déplorables par le gouvernement de Vichy. Ce dernier, de sa propre initiative, impose dans les deux zones un statut des Juifs particulièrement discriminatoire, favorise l'internement administratif arbitraire des Juifs étrangers et prive de leur nationalité française les Juifs d'Algérie.

Janvier - Avril 1941

En s'appuyant sur l'existence des camps de la zone libre, les autorités allemandes préparent l'internement de milliers de Juifs en zone occupée. Ils obtiennent de Vichy la création d'un Commissariat général aux Questions juives destiné à déposséder les Juifs, à organiser leur ségrégation et à faciliter une solution finale passant par leur déportation dont la destination reste encore indéterminée.

Mai - Décembre 1941

Avec le concours de la préfecture de police, les autorités allemandes organisent en mai, en août et en décembre de grandes rafles visant exclusivement des hommes juifs, français et étrangers, au nombre total de 9 000 internés à Pithiviers, à Beaune-la-Rolande, à Drancy et à Compiègne, et qui sont soumis selon les cas à la famine et aux exécutions massives.

De son côté, Vichy aggrave la condition des Juifs par un second statut encore plus dur, par un recensement en zone libre et en les privant du droit d'exercer quelque profession et quelque activité que ce soit.

La déportation à l'Est des Juifs de l'Europe de l'Ouest, sérieusement envisagée par les Allemands, est en principe décidée à Berlin en octobre 1941 et l'émigration des Juifs est désormais interdite.

Janvier - Juin 1942

A Berlin, la déportation à l'Est des Juifs de l'Europe de l'Ouest est définitivement décidée à la conférence de Wannsee le 20 janvier. La première déportation de France à destination d'Auschwitz a lieu le 27 mars. Les Allemands préfèrent imposer eux-mêmes en zone occupée le marquage impopulaire des Juifs par l'étoile jaune, plutôt que de risquer un échec en tentant d'en faire prendre l'initiative au gouvernement de Vichy pour les deux zones.

L'installation à Paris d'un chef supérieur des SS et de la police allemande, représentant de Himmler, renforce la possibilité de déportation de la population juive. Ce programme pour l'année 1942 passe, entre mars et juin, de 5 000 à 40 000.

Juillet 1942

Les négociations entre les chefs SS et le gouvernement de Vichy aboutissent à un accord tenant compte à la fois des réticences de Pétain et de Laval à faire arrêter des Juifs français et de la nécessité pour Oberg et Knochen d'avoir recours à la police française pour l'arrestation d'un nombre satisfaisant de Juifs à déporter. Il s'agira pour le moment des Juifs apatrides dont les enfants étrangers ou français suivront le sort de leurs parents après en avoir été séparés de force.

Les opérations d'arrestation organisées avec la Gestapo sont menées par les seules forces de police française sur instructions de Vichy. La grande rafle de la région parisienne les 16 et 17 juillet aboutit à l'internement de 13 152 Juifs dont 4 115 enfants, transportés dans les camps du Loiret avant d'être déportés de Drancy. Des centaines d'autres familles juives sont arrêtées dans la province de la zone occupée.

Août 1942

Le gouvernement de Vichy qui a donné son accord pour la livraison d'au moins 10 000 Juifs étrangers et apatrides de zone libre, transfère à Drancy d'abord les Juifs internés dans les camps, puis ceux qui font partie des Groupements de Travailleurs Etrangers (GTE), puis enfin ceux arrêtés lors de la grande rafle des Juifs de zone libre, le 26 août, quand on supprime les exemptions protégeant les enfants juifs de la déportation de peur de ne pas se saisir d'un nombre suffisant de victimes. L'ensemble des Français de la zone libre exprime sa réprobation à l'égard de ces opérations qui déshonorent la France. Les plus éminents des guides spirituels de la population, prélats catholiques et dirigeants de l'Eglise réformée, qu'ils soient opposants à Vichy ou même pétainistes, protestent avec vigueur, alors que les convois de 1 000 Juifs quittent la France au rythme de trois par semaine.

Septembre - Décembre 1942

L'opposition de l'ensemble des Eglises catholique et protestante et de l'ensemble de la population de la zone libre à l'arrestation et à la livraison des Juifs impose au gouvernement de Vichy le ralentissement de sa coopération policière massive avec la Gestapo. Ces interventions sauvent probablement les vies de dizaines de milliers de Juifs menacés par le programme prévu par la Gestapo d'un train quotidien de 1 000 Juifs entre le 15 septembre et le 30 octobre que Vichy aurait pu remplir en arrêtant, par exemple d'autres Juifs considérés comme apatrides ainsi que des Juifs naturalisés français et leurs enfants. En octobre, 12 919 Juifs de Belgique et 3 365 de Hollande ont été déportés.

Au 31 décembre 1942, le quota de 40 000 Juifs à déporter en un premier temps a été atteint par le Service des affaires juives de la Gestapo, dont le programme maximaliste n'a pas été soutenu à fond par les chefs SS Oberg et Knochen qui tiennent compte de la situation politique, prioritaire à leurs yeux, de Laval et de Pétain.

Janvier - Mai 1943

La volonté allemande de déporter massivement les Juifs de France est contrecarrée par l'attitude résolument pro-juive des autorités italiennes, ainsi que par les réticences du gouvernement de Vichy sans qui les arrestations massives sont impossibles.

Juin - Août 1943

Pendant que les Italiens renforcent leur protection des Juifs, un ultime sursaut de conscience de Pétain et de Laval, sous pression du haut clergé, de l'opinion publique et des revers allemands, empêche le gouvernement de Vichy de commettre une nouvelle mauvaise action d'envergure comparable à l'accord du 2 juillet 1942 : prononcer, comme le demandent les Allemands, la déchéance de la nationalité française pour une cinquantaine de milliers de Juifs voués à la déportation en cas d'accord de Vichy.

Septembre - Décembre 1943

Tandis que la chasse aux Juifs menée par la Gestapo fait rage dans l'ex-zone italienne, la pression allemande s'accroît sur une administration française qui s'efforce de ne pas arrêter en masse les Juifs français : 17 000 Juifs sont déportés en 1943.

Janvier - Août 1944

L'accession de Darnand au Secrétariat général au Maintien de l'Ordre permet à la Gestapo d'intensifier en province les rafles de Juifs français, tandis que la préfecture de police, à Paris, poursuit son action contre les Juifs étrangers.

16 000 Juifs sont déportés en 1944.

Les schémas, tableaux et cartes sont extraits du *Calendrier de la persécution des Juifs de France, 1940-1944* de Serge Klarsfeld, Ed. FFDJF, 1993 et réédition par les Ed. Fayard, 2001.

* *
*

[L'édition 2012 contient les listes nominales suivantes, qui sont accessibles et mises à jour via *le Mémorial de la Déportation des Juifs de France en ligne* situé à <https://stevemorse.org/france>]

Index alphabétique des Juifs déportés par les convois 1 à 82 (27 mars 1942 au 18 août 1944)

Juifs du Nord et du Pas-de-Calais déportés via le camp de Malines (Belgique) de 1942 à 1944 (liste 84)

Juifs déportés dans des convois de résistants et de répression de 1942 à 1944 (convois 83)

Juifs déportés individuellement ou dans des conditions non définies (convois 85).

Juifs morts dans des camps d'internement français ou allemands sur le territoire français entre juillet 1940 et septembre 1944 (liste 90).

Juifs exécutés comme résistants ou otages ; Juifs abattus sommairement de juillet 1940 à septembre 1944 (liste 91).

Dernière mise à jour : Septembre 2022